

VIE
DE
L'ABBÉ BOURG
PREMIER PRÊTRE ACADIEN

Missionnaire et Grand-Vicaire pour l'Acadie
et la Baie-des-Chaleurs

1744-1797

PAR
L'ABBÉ ARTHUR MELANÇON
CURÉ DE CAMPBELLTON, N. B.
Membre de la Société historique de Montréal.



RIMOUSKI
LE "CHEZ NOUS"
1921

Nihil obstat.

Chatham, N. B. die 7a februarii, 1920.

L. N. DUGAL, V. G., *per*
Censor deputatus.

* * *

Imprimatur.

† PATRICE ALEXANDRE
Evêque de Chatham.

14 janvier 1921.

AU DEUXIÈME EVÊQUE ACADIEN
MGR PATRICE ALEXANDRE CHIASSON
EVÊQUE DE CHATHAM
CETTE BIOGRAPHIE
DU PREMIER PRÊTRE MISSIONNAIRE
ACADIEN
MONSIEUR L'ABBÉ JOSEPH MATHURIN BOURG
EST RESPECTUEUSEMENT DÉDIÉE
PAR L'AUTEUR.

*Lettre de Sa Grandeur Mgr J.-R. Léonard,
évêque de Rimouski à l'auteur*

Cher Monsieur le Curé :

Votre dévouement à votre chère Acadie ne s'est jamais lassé. Au milieu des travaux de votre très actif ministère, vous avez su étudier la vie du "Père Bourg", le premier prêtre acadien et le grand missionnaire de l'Acadie après "le Grand Dérangement".

L'abbé Bourg fut pendant plus de vingt-deux années le seul missionnaire d'une partie considérable du diocèse actuel de Rimouski et je me réjouis à ce titre de voir cette noble figure présentée à la vénération des descendants de ces premiers réfugiés auxquels il apporta les consolations de notre foi et le réconfort de nos espérances.

Votre biographie se présente dans une langue et sous une forme populaires.

Pour réaliser votre ambition d'atteindre les esprits et les coeurs sous les plus humbles toits acadiens, vous avez cru qu'il valait mieux la faire très simplement.

En vous félicitant de faire revivre ce grand apôtre et ce rude travailleur, je prie Dieu d'assurer à votre livre une large diffusion.

Votre tout dévoué en N. S.

† JOS.-ROMUALD,
Ev. de Rimouski.

Rimouski, le 11 avril 1921.

*Lettre-préface de Sa Grandeur Mgr P.-A.
Chiasson, évêque de Chatham*

Cher Monsieur le Curé,

Vous me demandez une petite lettre-préface pour votre ouvrage: "La vie de l'Abbé Bourg". Je me rends volontiers à votre désir, car vous avez fait là une oeuvre intéressante et utile que les français du Canada, les acadiens en particulier, liront avec plaisir. L'abbé Bourg fut trop mêlé aux évènements d'une époque douloureuse pour notre peuple pour rester dans l'oubli. Vous avez fait revivre la figure de ce premier prêtre acadien si sympathique aux siens dans des pages où respire tout l'amour de votre coeur de prêtre et de patriote. Vous nous avez montré cet apôtre parcourant les plages et les forêts de l'Acadie, de la Baie des Chaleurs à la Rivière Saint-Jean, de la Baie Sainte-Marie au Cap Breton, semant partout la parole de Dieu dans les âmes et la consolation dans les coeurs meurtris par la souffrance. Ni les menaces, ni les privations et les dangers de tous genres n'arrêtent ce missionnaire à l'âme intrépide. "On m'a mis le pistolet sur la gorge, j'ai fait côte une

fois, je suis tombé à la mer dont j'ai été retiré n'ayant plus ni mouvement, ni connaissance, et cela en revenant de mes missions, sans compter la faim et la soif", écrit-il. Ne croirait-on pas entendre un nouveau Saint-Paul racontant à ses nouveaux chrétiens les périls essuyés dans ses voyages apostoliques.

Vous avez voulu peindre la grandeur, le désintéressement et le courage du vrai apôtre catholique, toujours le même à travers les âges.

Votre livre, je n'en doute pas, fera naître dans plus d'une âme de petit acadien le désir de devenir prêtre et missionnaire pour porter aux âmes qui, même dans notre pays du Canada, ne la connaissent pas encore, la parole de Dieu avec le secours spirituel de la religion catholique.

La "Vie de l'Abbé Bourg" est un monument élevé à la mémoire de ce prêtre-missionnaire acadien qui redira à notre jeunesse la beauté du sacrifice pour Dieu et la Patrie. Cette vie d'apostolat sera en même temps pour tout prêtre un exemple qu'il s'efforcera de suivre.

† P. A. CHIASSON,

Evêque de Chatham.

Chatham, le 21 janvier 1921.

INTRODUCTION

Je rencontrais, il y a quelques années, un vénérable Acadien, descendant des premiers exilés établis à la Baie-des-Chaleurs. Sous les glaces de ses quatre-vingt-dix hivers, ce vieillard, presque témoin des premiers efforts de nos pères pour reprendre possession de ce sol arrosé de la sueur et du sang d'un peuple, avait conservé toutes ses facultés intellectuelles intactes, un jugement sain et droit et surtout une mémoire prodigieuse où s'étaient gravés avec une fidélité que les documents historiques m'ont fait plus tard constater, les récits que les anciens lui avaient faits de leurs souffrances héroïques. Il professait un culte de vénération et de reconnaissance profondes pour les missionnaires qui avaient aidé ses malheureux ancêtres proscrits à surmonter les difficultés d'une existence pleine de vicissitudes; il aimait surtout à s'entretenir de l'abbé Bourg dont il avait si souvent entendu raconter les travaux et louer les vertus. Je l'écoutai longtemps, le coeur suspendu à ses lèvres, me rappelant le conseil de nos Livres saints où

il est dit: "*Que le récit des vieillards ne t'échappe point; car eux-mêmes l'ont appris de leurs pères*" (1). De ce jour s'empara de mon esprit la pensée de retracer pour mes compatriotes la vie de cet apôtre qui tient dans l'histoire de l'âme acadienne une place des plus considérables.

L'histoire, le roman, la poésie se sont donné libre cours sur les aventures étranges, dramatiques même des coureurs de bois poursuivant à travers les plaines immenses et les sombres forêts du Nouveau-Monde le plaisir et la fortune, et, l'imagination aidant, on en a fait parfois des héros; mais quelle ne serait pas la sublimité de la tâche de l'historien ou du poète qui voudrait redire la vie du missionnaire volant, jour et nuit, à travers les tourbillons de neige, l'hiver, et sous les ardeurs brûlantes du soleil, l'été, au secours des âmes rachetées au prix du sang divin et que l'ennemi des hommes cherche à couvrir de l'ombre de la mort. A l'encontre du coureur des bois qui n'ambitionne que les joies et les biens de ce monde, lui y a renoncé, heureux si, après avoir souffert la faim et la soif, le froid et la chaleur, il

(1) Non te praetereat narratio seniorum: ipsi enim didicerunt a patribus eorum. Eccli. VIII, 11.

arrive à procurer la félicité et les biens éternels à ses frères et à se les assurer à lui-même. Telle est la vie de l'abbé Bourg. Il est l'un des nôtres; il est le premier Acadien prêtre et missionnaire, et il est bon que son souvenir soit pieusement conservé dans les annales de notre peuple comme il l'a été jusqu'ici dans nos cœurs.

La petite poignée des proscrits de Grandpré et de l'île Saint-Jean échappée à la tourmente et disséminée comme la poussière du chemin au gré de la tempête, s'est multipliée sous le regard de Dieu, et la trouée se poursuit dans la grande forêt donnant naissance à de nouvelles paroisses. Qui donc rompra le pain et donnera à boire à ces nouveaux groupements d'âmes qui ont faim et soif de la vérité? Puisse ces modestes pages être pour un grand nombre de nos jeunes gens avides de dévouement et de sacrifice une forme de l'appel divin au sacerdoce et à la vie religieuse!

Premier Acadien prêtre, l'abbé Bourg fut aussi le premier prêtre de notre race élevé aux charges de l'Église, car il fut le Grand-Vicaire de l'Évêque de Québec pour toute l'Acadie, c'est-à-dire pour tout le territoire qui comprend aujourd'hui les

provinces maritimes, la Baie-des-Chaleurs et la Gaspésie. Le zèle, l'énergie et la sagesse avec lesquels il exerça pendant vingt-deux ans ces fonctions de confiance si lourdes de responsabilités, méritent assurément qu'on fasse de lui plus qu'une simple mention honorable dans l'histoire de l'Acadie.

En étudiant la vie et les œuvres de l'abbé Bourg, nous serons nécessairement amenés à faire le récit des événements de l'époque où il vécut: c'est donc aussi l'histoire de l'Acadie que nous ferons et cela au tournant le plus intéressant de son existence, puisqu'il s'agit un peu de la dispersion de ses enfants et surtout du retour au sol des infortunés proscrits. Nous n'avons pas, certes, la prétention de tout dire; nous le voudrions, que nous ne pourrions le faire sans sortir du cadre de notre travail. Nous nous en tiendrons aux principaux événements, et parmi ceux-ci, à ceux qui touchent de plus près la personne, l'œuvre et la vie publique de l'abbé Bourg.

Quant à sa vie intime, nous ne la verrons que dans les grandes lignes, telle qu'elle se reflète dans son action apostolique et dans les événements eux-mêmes

auxquels il fut mêlé, car, malheureusement pour nous, les archives paroissiales et autres de cette époque de bouleversement général de l'Acadie, très réduites, ne nous fournissent qu'un faible apport. Nous le regrettons, car il eût été souverainement intéressant et édifiant de lire plus profondément dans l'âme de cet apôtre tout brûlant d'amour pour Dieu et pour ses frères. C'est donc, avec toutes ces lacunes et bien d'autres, que le lecteur nous pardonnera d'oser toutefois présenter à nos compatriotes cet essai de biographie de notre premier missionnaire acadien. J'ai entrepris ce travail après bien des hésitations, mais soutenu par des encouragements efficaces et heureux d'apporter mon humble pierre à l'édifice historique de l'admirable petit peuple auquel je m'honore d'appartenir. Les encouragements reçus constituent pour moi une dette qu'il est de mon devoir d'acquitter sans retard. Si, en effet, mon œuvre, toute modeste qu'elle est, peut prétendre à quelque mérite, elle le doit à ceux qui m'ont puissamment aidé à la mener à bonne fin, et, en particulier, aux patientes recherches de l'éminent généalogiste acadien d'Ottawa, M. Placide Gaudet, aux travaux his-

toriques et à l'érudition complaisante de M. l'abbé E. P. Chouinard, curé de Saint-Joseph de Carleton et à l'amabilité de mon excellent confrère et voisin, M. l'abbé A. Allard, qui a bien voulu mettre à ma disposition sa belle bibliothèque acadienne. *Unicum suum.*

CHAPITRE I.

LE VILLAGE DE GRANDPRÉ.—LA FAMILLE BOURG.—NAISSANCE DE JOSEPH-MATHURIN BOURG A LA RIVIÈRE AUX CANARDS. PREMIÈRE DISPERSION.—A L'ÎLE SAINT-JEAN.—L'EXIL.—LES PRISONS D'ANGLETERRE.

“Dans les terres de l'Acadie, dit Longfellow, sur les rives du Bassin des Mines, s'élevait, dans un heureux isolement au milieu d'une vallée fertile, le petit village de Grandpré. De vastes prairies qui s'étendent à l'est donnent au village son nom et fournissent un pâturage à de nombreux troupeaux. Des digues que les laborieux cultivateurs avaient élevées, et qu'ils maintenaient avec une constante sollicitude, arrêtaient les flots agités; mais, à des époques fixées, les écluses s'ouvraient et laissaient la mer se répandre sur les prairies. . . C'est là, au milieu de ces fermes, que reposait le village acadien; ses maisons étaient solidement construites en charpente de chêne ou de noyer, comme celles que les paysans de Normandie bâtissaient sous le règne de

Henri. Les toits en étaient de chaume, elles recevaient le jour par des lucarnes, et le pignon, formant un auvent au-dessus de la muraille, protégeait et ombrageait la porte. Sous ce porche, dans les calmes soirées de l'été, aux heures où le soleil couchant éclairait la rue du village et dorait le faite des cheminées, les matrones et les jeunes filles, coiffées de leurs bonnets blancs comme la neige, ornées de leur jupon rouge, bleu et vert, se tenaient assises, tournant dans leurs mains la quenouille chargée de chanvre, qu'elles filaient pour les métiers; et de l'intérieur, les navettes venaient mêler leur bruit au bourdonnement des rouets et aux chansons des jeunes filles.

“Quand le curé de la paroisse descendait solennellement la rue, les enfants arrêtaient leurs jeux pour baiser la main qu'il étendait pour les bénir. Il marchait gravement au milieu d'eux; les mères et les jeunes filles se levaient à son approche en le saluant d'un affectueux accueil. C'est alors que les laboureurs revenaient des champs; le soleil faisait place au crépuscule; bientôt l'angelus se faisait entendre au beffroi, et on voyait s'élever au-dessus des toits du village des colonnes d'une

fumée bleuâtre semblables à des nuages d'encens qui sortaient d'une centaine de foyers, séjours de paix et de bonheur. C'est ainsi que vivaient les simples cultivateurs acadiens, réunis dans l'amour de Dieu et de l'homme; ils étaient également étrangers à la peur qui règne sous les tyrans, et à l'envie, vice des républiques. Point de serrures à leurs portes, point de barreaux à leurs fenêtres; leurs demeures étaient ouvertes comme le jour et comme le cœur de leurs maîtres".

Tel était le village de Grandpré où, dans la première moitié du XVIIIe siècle, vivait et exerçait la profession de notaire royal, Alexandre Bourg, et sa femme, Marguerite Mélanson, (1) fille de Pierre Mélanson, qui fut, avec Pierre Thériau, le fondateur des Mines. Grâce à son influence et à l'énergie des premiers colons, les

(1) Pierre Mélanson, sieur de la Verdure, et l'un des fondateurs des Mines, marié, en 1665, à Marguerite Mius d'Entremont, eut dix enfants, dont quatre garçons et six filles. L'un de ses fils, Jean, né en 1681, se maria à Marguerite Dugas; de cette union il eut un fils, Pierre, né et baptisé à Grandpré le 4 septembre 1710, lequel épousa, le 8 juin 1734, Rosalie Blanchard, fille de René Blanchard et d'Anne Landry. Le premier fruit de cette union fut un fils, Jean-Pierre, qui épousa, le 7 janvier 1761, Anne Haché. Jean-Pierre Mélanson est l'ancêtre des Mélanson du Gloucester. Maxime, un de ses fils, marié à Marguerite Doucet, fut un des premiers colons de Népissiguit (Bathurst).

Mines devinrent en peu de temps le centre le plus peuplé et le plus prospère de l'Acadie. (1) Le recensement de 1714 donne à Alexandre Bourg et à sa femme sept enfants, dont deux garçons et sept filles. L'un de ses fils, Michel, épousa, à l'âge de 23 ans, en 1740 Anne Hébert. Il était cultivateur comme la plupart des Acadiens de cette époque. Le recensement à la date de la dispersion, nous le montre possesseur d'une terre fertile et de nombreux troupeaux. Il menait la vie calme et heureuse de l'Acadien agriculteur chantée par l'immortel Longfellow. De son mariage avec Anne Hébert naquit, le 9 juin 1744, à la Rivière-aux-Canards, l'aîné de six enfants, Joseph-Mathurin Bourg, le futur premier prêtre et premier missionnaire acadien.

Cette année-là même, la Guerre de la Succession d'Autriche rompait la paix signée en 1713 à Utrecht entre la France et l'Angleterre, et mettait à une rude épreuve la loyauté des Acadiens envers la couronne Britannique à laquelle ce traité avait cédé la Nouvelle-Écosse. A quatre

(1) Alexandre Bourg (notaire) figure sur la liste des 591 habitants du district des Mines qui prêtèrent le serment d'allégeance à Sa Majesté George II entre les mains de Philipps.

reprises différentes, de 1744 à 1748, les Français envahirent l'Acadie et employèrent tous les moyens pour gagner à leur cause leurs frères arrachés violemment à l'allégeance du roi très-chrétien. Ce fut en vain. Les Acadiens surent garder pendant ces quatre années une neutralité à laquelle le gouverneur Mascarène se plut à rendre hommage. Au reste, ils n'avaient qu'à se louer des bons procédés de celui-ci à leur égard.

Le seul fait d'armes glorieux pour les Français en Acadie, à cette époque, fut l'expédition de Grandpré accompli par 250 Canadiens commandés par de Ramesay lesquels, au cœur de l'hiver, firent plus de soixante lieues en raquettes pour venir surprendre de nuit une troupe de plus de cinq cents anglo-américains cantonnés à cet endroit sous les ordres du colonel Noble. Ceux-ci eurent cent quarante hommes tués, dont le colonel Noble et plusieurs officiers, trente-huit blessés et cinquante-deux prisonniers. Les Canadiens n'eurent que sept hommes tués et quatorze blessés. Cette action d'éclat eut lieu le 11 février à trois heures du matin. Une suspension d'armes fut accordée jusqu'au lendemain 12, et le 14, les Anglais quittèrent les

Mines, mais pour y revenir quelques mois plus tard.

Sur une vingtaine d'Acadiens qui avaient montré trop de sympathie aux Canadiens, douze seulement furent arrêtés, puis relâchés après des explications qui furent jugées satisfaisantes.

L'année suivante, la paix était de nouveau signée à Aix-la-Chapelle entre les deux grandes puissances rivales qui reprenaient chacune sa situation respective d'avant la guerre dans les territoires qui composent aujourd'hui les provinces maritimes du Canada. Le capitaine Marin occupa au nom de la France tout le pays situé au nord de la baie de Fundy, savoir la province actuelle du Nouveau-Brunswick, laissant aux Anglais, en attendant la décision de la commission chargée de régler la question des frontières, le territoire qui compose la Nouvelle-Écosse, moins le Cap Breton. (1) Ces empiètements de la France, avant la décision de la commission, déterminèrent l'Angleterre à fonder une colonie anglaise et une place forte pouvant faire contrepoils à Louisbourg occupé par les Français. Halifax fut fondé en 1749 dans la baie de Chibouctou, avec

(1) *Acadie*, par Henri d'Arles. Tom. II. ch. 1.

Edward Cornwallis pour premier gouverneur.

La situation des Acadiens de la Nouvelle-Écosse devenait inquiétante. Jusqu'alors, ils avaient promis et juré sincèrement, en foi de chrétiens, qu'ils seraient entièrement fidèles et obéiraient vraiment à Sa Majesté le roi George II, qu'ils reconnaissaient pour le souverain seigneur de l'Acadie, mais à la condition, bien entendue, qu'ils auraient le libre exercice de leur religion; qu'ils ne seraient pas obligés de prendre les armes; qu'ils seraient libres de vendre leurs propriétés et de se retirer et transporter avec eux le prix de leur vente, sans aucun obstacle légal. Une proclamation du nouveau gouverneur exige d'eux le serment sans restriction et provoque le départ de plusieurs familles. En 1752, Hopson succède à Cornwallis et, après quinze mois d'un gouvernement qui inspire quelque confiance aux Acadiens et obtient de bons résultats, il prend congé et retourne en Angleterre. Alors apparaît l'homme néfaste et d'ignoble mémoire, le colonel Lawrence, qui ne projette rien moins que la déportation en masse de tout un peuple dont il convoite les biens. Il a pour lieutenants Winslow le scélérat, et

Murray qui, disent les historiens, portait une tête d'homme sur un corps de pourceau. L'heure de la grande persécution, connue sous le nom de "Grand Dérangement", va sonner. Ce crime, sans précédent dans l'histoire, et qui n'a pas même eu de nos jours son équivalent dans les atrocités commises par les Allemands en Belgique et en France, est trop connu pour que nous ayons besoin de le raconter en détail. C'est à Grandpré principalement que ce grand drame va se jouer. Lawrence a mandé de Boston un nombre suffisant de vaisseaux pour transporter sept à huit mille personnes. Le 2 septembre 1755, sur son ordre, Winslow lance une proclamation à toute la population mâle, depuis l'âge de dix ans, du Bassin-des-Mines et de Pigiguit, d'avoir à se trouver à l'église de Grandpré le vendredi 5, à trois heures de l'après-midi pour recevoir communication des ordres de Sa Majesté. Cette proclamation est affichée dans tous les principaux centres acadiens. Plus étonnés qu'effrayés, les Acadiens obéissent, et, au jour et à l'heure indiqués, ils se trouvent réunis dans l'église de Grandpré au nombre de quatre cent-dix-huit. Debout dans le chœur, Winslow leur fait connaître les instruc-

tions et les ordres de Sa Majesté, qui sont que leurs terres et leurs maisons, leur bétail et leurs troupeaux de toutes sortes sont confisqués par la couronne, avec tous leurs autres effets, excepté leur argent et leurs objets de ménage, et qu'eux-mêmes doivent être transportés hors de la province. On peut juger de l'étonnement et de la consternation des Acadiens en écoutant cette sentence. Quelques-uns des plus âgés conjurent Winslow de leur permettre (car tous sont déclarés prisonniers) d'aller avertir leurs familles de ce qui vient de se passer. Le commandant consent à les laisser sortir chaque jour au nombre de vingt, mais à la condition que les autres répondront de leur retour. En même temps la chasse à l'homme s'organise pour ceux qui ne se sont pas trouvés à la réunion.

Le 10 septembre est le jour fixé pour l'embarquement: "Dès le point du jour, lisons-nous dans le récit d'un voyageur français qui visitait l'Acadie en 1831, les tambours résonnèrent dans les villages, et à huit heures, le triste son de la cloche avertit les pauvres Français que le moment de quitter leur terre natale était arrivé. Les soldats entrèrent dans les maisons et en firent sortir tous les habitants, qu'on

rassembla sur la place. Jusque-là chaque famille était restée réunie et une tristesse silencieuse régnait parmi le peuple. Mais quand le tambour annonça l'heure de l'embarquement, quand il fallut abandonner pour toujours la terre où ils étaient nés, se séparer de leurs mères, de leurs parents, de leurs amis, sans espoir de les revoir jamais; emmenés par des étrangers, leurs ennemis; dispersés parmi des gens dont ils différaient par le langage, les coutumes, la religion, alors, accablés par le sentiment de leurs misères, ils fondirent en larmes et se précipitèrent dans les bras les uns des autres dans un long et dernier embrassement.

“Mais le tambour battait toujours, et on les poussa vers les bâtiments stationnés dans la rivière. Deux cents jeunes gens furent désignés d'abord pour être embarqués sur le premier bâtiment; mais ils s'y refusèrent, déclarant qu'ils n'abandonneraient pas leurs parents, et qu'ils ne partiraient qu'au milieu de leurs familles. Leur demande fut rejetée, les soldats croisèrent la baïonnette et marchèrent sur eux; ceux qui voulurent résister furent blessés, et tous furent obligés de se soumettre à cette horrible tyrannie.

“Depuis l'église jusqu'au lieu de l'embarquement, la route était bordée d'enfants, de femmes qui, à genoux, au milieu des pleurs et des sanglots, bénissaient ceux qui passaient, faisaient leurs tristes adieux à leurs maris, à leurs fils, leur tendant une main tremblante, qu'ils parvenaient quelquefois à réunir, mais que le soldat brutal venait bientôt séparer. Les jeunes gens furent suivis par les hommes plus âgés, qui traversèrent aussi à pas lents cette scène déchirante; toute la population mâle des Mines fut jetée à bord de cinq vaisseaux de transport stationnés dans la rivière Gaspareaux. Chaque bâtiment était sous la garde de six officiers et quatre-vingts soldats. A mesure que d'autres navires arrivèrent, les femmes et les enfants y furent embarqués et éloignés ainsi en masse des champs de la Nouvelle-Écosse. Pendant plusieurs soirées consécutives, les bestiaux se réunirent autour des ruines fumantes, et semblaient y attendre le retour de leurs maîtres, tandis que les fidèles chiens de garde hurlaient près des foyers déserts”. (1)

Les navires n'étant pas assez nombreux, les autres départs furent retardés, et, jus-

(1) M. Ney. *Revue des Deux-Mondes*, 1871.

qu'au 20 décembre, jour du dernier embarquement, les Acadiens qui avaient échappé aux premières fournées, furent traqués comme des bêtes fauves.

“Quinze cents, dit un mémoire (Londres 1763) débarquèrent à la Virginie. Ils y furent regardés comme des prisonniers de guerre et on les renvoya presque aussitôt en Europe dans les premiers transports qui firent voile. Arrivés en Angleterre et dispersés dans tous les ports de ce royaume, ils y périrent presque tous de misère et de chagrin. Trois cents abordèrent à Bristol où ils n'étaient point attendus, car on ne les attendait nulle part. Ils passèrent trois jours et trois nuits sur les quais de la ville exposés à toutes les injures de l'air. On les renferma à la fin dans quelques édifices ruinés où la petite vérole acheva de détruire tous ceux qui n'avaient pas succombé à la fatigue et au désespoir.

“Douze cents autres de ces malheureux furent envoyés au Maryland. Ils y arrivèrent au mois de décembre et souffrirent durant trois semaines toutes les rigueurs du froid et de la faim. On les dispersa ensuite dans les campagnes, où les plus robustes servirent de journaliers et où les

vieillards et les infirmes vécurent d'aumônes.

“Un troisième détachement beaucoup plus considérable que les deux premiers aborda à la Caroline. Les habitants de Charleston et des autres ports ne voulurent point les recevoir. Ils leur donnèrent deux vieux vaisseaux, une petite quantité de mauvaises provisions et la permission d'aller où ils voudraient, embarqués dans ces vaisseaux qui faisaient eau de toutes parts. Ils échouèrent bientôt sur les côtes de la Virginie, près d'Hampton, colonie irlandaise. On les prit d'abord pour des ennemis qui venaient piller, ensuite pour des pirates, et enfin pour des bêtes dangereuses dont il fallait se défendre. On les força d'acheter un vaisseau. Tout l'argent qu'ils purent rassembler entre eux se montait à 400 pièces de huit, et ce fut le prix qu'on leur demanda. Ce vaisseau valait moins que ceux qu'ils venaient de quitter et ils eurent toutes les difficultés du monde à se faire échouer une seconde fois à la côte du Maryland.

Le quatrième transport d'Acadiens que l'on avait destiné pour la Pensylvanie eut moins à souffrir, une tempête ayant englouti leur bâtiment et mis ainsi fin tout

d'un coup aux misères qui les attendaient. (1)

Le nombre des Acadiens qui furent dispersés depuis Boston jusqu'à la Caroline du Sud, s'éleva à six mille environ.

C'est dans un détachement, destiné pour la Virginie et qui partit du Bassin des Mines tard à l'automne de 1755, que fut comprise la famille Bourg. C'est à tort que jusqu'ici les historiens lui ont fait quitter la Rivière-aux-Canards, avant le Grand Dérangement, pour se réfugier à l'Île Saint-Jean, d'où elle aurait été transportée en Bretagne en 1758 (2). Au printemps de 1756, elle fut transportée en Angleterre où elle endura une captivité de sept ans. Le mémoire de Londres déjà cité porte au chiffre de 866 le nombre des Acadiens qui, au mois de mars 1763, gémissaient dans les prisons d'Angleterre, à Liverpool, à Southampton, à Penryn, à Bristol, etc.

On porte à plus de 600 le nombre de ceux qui moururent de privations, de chagrin et de maladie et par suite des mauvais traitements qu'ils eurent à subir pendant leur séjour dans ces différents ports de mer. Les autres ne cessaient de soupirer

(1) Archives canadiennes, 1905. Généalogies acadiennes et notes.

(2) Lettre de M. Placide Gaudet, 19 mars 1919.

vers le foyer endeuillé de la patrie et de tourner leurs yeux rougis par les larmes vers la France qui gardait, en dépit de tout, dans leurs cœurs meurtris, une part de confiance et d'amour. C'est de là enfin qu'allait leur venir le secours.

CHAPITRE II.

LA DELIVRANCE.—TENTATIVE D'ÉTABLISSEMENTS EN FRANCE.—L'ABBÉ LE LOUTRE.—LA FAMILLE BOURG A SAINT-SULIAC ET A SAINT-SERVAN.

Lors des préliminaires du traité de paix de 1762, le duc de Nivernais avait été envoyé de France en Angleterre. Les Acadiens prisonniers à Liverpool lui firent parvenir une requête dans laquelle, après lui avoir rendu compte des persécutions que leur attachement pour la France ne cessait de leur attirer, ils réclamaient sa protection et comme Français et comme malheureux. Son Excellence, dit le mémoire de Londres déjà cité, jugea à propos de leur dépêcher secrètement M. de la Rochette avec les instructions suivantes :

1° D'assurer les Acadiens que le roi était instruit de leur zèle inviolable pour sa personne ainsi que des malheurs auxquels ce zèle les avait réduits, et qu'à la Paix, Sa Majesté les récompenserait comme de bons et fidèles sujets, en quelques parties de ses États qu'ils vinssent s'établir.

2° De les assurer qu'ils pouvaient compter sur l'entière protection de Son Excellence, mais que le moment n'étant pas encore venu de la rendre publique, la circonspection et le secret étaient indispensables.

3° De prendre tous les éclaircissements nécessaires tant à l'égard des Acadiens de Liverpool, que de ceux qui pouvaient être dispersés dans les autres villes d'Angleterre.

M. de la Rochette partit le 26 décembre 1762 et arriva à Liverpool le 31. Il se transporta au quartier des Acadiens, et après s'être fait connaître à ceux qui avaient envoyé la requête à M. le duc de Nivernais en leur produisant cette même requête, il leur fit part de sa mission et des ordres qu'il avait reçus de Son Excellence. Quelques précautions qu'il eût prises pour les engager à modérer leur joie, il ne put empêcher que les cris de "Vive le Roi", ne se fissent entendre de leur quartier, au point même que quelques Anglais en furent scandalisés. Les larmes succédèrent à ces premières acclamations, et les hommes et les enfants disaient tous en pleurant d'allégresse : "Dieu bénisse notre bon Roi !" Plusieurs semblaient entièrement

hors d'eux-mêmes : ils battaient des mains, les levaient au ciel, se frappaient contre les murailles et ne cessaient de sangloter. Il serait impossible enfin de décrire tous les transports auxquels ces honnêtes gens s'abandonnèrent. Ils passèrent la nuit à bénir le roi et son ambassadeur et à se féliciter du bonheur dont ils allaient jouir..

Les Acadiens détenus à Liverpool avaient fait savoir à M. le duc de Nivernais qu'il se trouvait encore plus de 600 de leurs frères à Southampton, Penryn et Bristol. Son Excellence donna ordre à M. de la Rochette de se rendre secrètement dans ces trois villes et d'y faire usage des instructions qu'il avait reçues pour Liverpool.

Au printemps de 1763, la paix ayant été signée, les familles acadiennes sortirent des prisons d'Angleterre et furent rapatriées en France, où déjà un grand nombre de leurs frères se trouvaient disséminés dans les ports de Granville, de Saint-Malo, de Boulogne-sur-Mer et de Morlaix.

Le 1 mai 1763, arrivait à Saint-Malo, à bord de la frégate du Roi "La Dorothee", commandée par le Sieur Lavenant, la famille Bourg ainsi composée :

Michel Bourg, de l'Acadie, 46 ans, et

sa femme, Brigitte Martin, 48 ans (celle-ci veuve en première nocés de Séraphin Brault, ayant remplacé au foyer de Michel Bourg sa première femme, Anne Hébert, morte depuis son départ des Mines;) Mathurin Bourg, 19 ans; Charles Bourg, 13 ans; Pierre Bourg, 11 ans; Madeleine Bourg, 17 ans, mariée à Joseph Gravois; Victoire Bourg, 16 ans; Marie Bourg, 12 ans; Jean-Baptiste Brault, 20 ans, fils de Brigitte Martin (1er lit); Marie Brault, 18 ans, mariée à Jean-Baptiste Dugast; Madeleine Brault, 17 ans, ces deux dernières également du 1er lit de Brigitte Martin; Joseph Gravois, 24 ans, neveu de Brigitte Martin, et mari de Madeleine Bourg ci-dessus.

De quel port anglais venaient-ils ? Probablement de Bristol où abordèrent, en 1756, les malheureux déportés qui avaient d'abord été dirigés sur la Virginie. Est-ce sur les côtes de la Virginie, ou durant la traversée, ou dans les prisons anglaises que Michel Bourg avait perdu sa première femme, Anne Hébert ? Nous n'avons aucun document qui puisse nous éclairer sur ce point comme sur tant d'autres, par exemple les misères endurées par les pauvres déportés depuis leur départ de l'Acadie jusqu'à leur sortie des prisons d'An-

gleterre. Sans le rapport de M. de la Rochette à M. le duc de Nivernais, aurait-on même jamais soupçonné leur existence ? Ils y seraient tous morts, comme le remarque justement M. Rameau, sans que les histoires anglaises en eussent soufflé mot, car lorsque les Anglais font un mauvais coup, ils sont passé maîtres dans l'art de le cacher (1).

Michel Bourg et sa famille demeurèrent d'abord à Saint-Suliac pendant trois ans, de 1763 à 1766. En 1766, nous les trouvons à Saint-Servan où, pour la première fois, le recensement nous met sur la trace de la vocation de Joseph-Mathurin Bourg. Nous y lisons, en effet, à l'année 1767 : "Mathurin Bourg, 23 ans, le 22 septembre permis d'aller étudier la philosophie à Paris". Et plus bas : "Jean-Baptiste Brault, 24 ans, fils de Brigitte Martin d'un premier mariage, le 22 septembre permis d'aller étudier la philosophie".

Où les jeunes Bourg et Brault avaient-ils commencé leurs études ? Sans doute aux Mines qu'ils avaient quittées le premier à onze ans et le second à 12 ans, et où ils avaient dû recevoir les premiers rudiments de leur instruction. Plus nom-

(1) Une Colonie Féodale Tom. II. Ch. XVI.

breux qu'on ne le pense étaient ceux qui, à cette époque, savaient lire et écrire parfaitement ; les signatures lisibles et bien caractérisées qu'on voit sur les registres et sur diverses requêtes adressées au gouvernement ou ailleurs font foi d'un assez haut degré d'instruction chez un bon nombre. La famille Bourg, en particulier, était une des plus en vue du bassin des Mines, et le vieux notaire royal, Alexandre Bourg, aïeul de Mathurin, n'avait pas été sans inculquer chez ses enfants et ses petits enfants l'amour et la préoccupation d'une solide instruction. On ne peut guère douter non plus que, dans une paroisse bien organisée comme l'était celle de Saint-Joseph, aux Mines, il n'y eût une ou plusieurs écoles florissantes.

Le séjour de nos deux jeunes gens en Angleterre leur permit d'ajouter à leurs premiers éléments de science l'étude de la langue anglaise, et nous verrons dans la suite que le premier prêtre acadien se l'appropriâ à merveille. Sept années de captivité leur avaient aussi donné quelques loisirs pour poursuivre leurs études sous quelque maître prisonnier comme eux et heureux d'employer les siens au profit de jeunes gens désireux de s'instruire.

L'abbé de L'Isle-Dieu, vicaire général

des colonies de la Nouvelle-France au Canada, demeurant à Paris, au séminaire des Missions Étrangères, et vivement intéressé au sort des Acadiens, avait-il remarqué parmi ceux que la frégate royale "La Doro-thée" avait rapatriés en France en 1763 les deux jeunes Bourg et Brault ? Leur piété et leurs talents les lui avaient-ils désignés d'avance comme de futurs missionnaires pour la Nouvelle-France ? Ou bien l'abbé Le Loutre les lui avait-il présentés ? Nous l'ignorons. Quoiqu'il en soit, en 1766, dans une lettre adressée au préfet de la Propagande, le vicaire général écrit qu'il a quatre jeunes Acadiens qu'il fait instruire dans un petit séminaire. Les deux jeunes Bourg et Brault sont de ce nombre (1). D'après toutes les apparences, le petit séminaire dont fait ici mention l'abbé de L'Isle-Dieu n'est autre que celui de Saint-Meen, tenu, à cette époque, par les Lazaristes, dans le diocèse de Saint-Malo, aujourd'hui réuni à l'archidiocèse de Rennes. En quelle année nos jeunes Acadiens étaient-ils entrés au petit séminaire ? Peut-être l'année même de leur arrivée en

(1) Les deux autres étaient : Pierre Bourg et Isaac Hébert, tous deux nés aux Mines, paroisse de Cobequit. Ils devinrent prêtres, mais ne revinrent jamais en Acadie.

France, puisque quatre ans plus tard ils sont admis à l'étude de la philosophie. C'est, en effet, le 22 septembre 1767, ainsi que nous l'avons vu plus haut, qu'ils prennent le chemin de Paris pour faire leur philosophie et pour se préparer, dans la solitude, le travail et la prière, à leur sublime vocation. Nous pouvons désormais suivre pas à pas notre héros dans sa carrière mouvementée et ses courses apostoliques.

CHAPITRE III

JOSEPH-MATHURIN BOURG AU PETIT SEMINAIRE DE SAINT-MEEN, EN BRETAGNE, ET AU SEMINAIRE DU SAINT-ESPRIT, A PARIS.—TONSURE ET ORDRES MINEURS.—RETOUR AU PAYS.—LES ORDRES SACRES.

Il existait alors à Paris une association de prêtres dont la mission était de former un clergé pour le ministère apostolique spécialement dans les colonies françaises. C'était la *Congrégation du Saint-Esprit* qui, plus tard, vers le milieu du dix-huitième siècle, par un concours de circonstances dont le récit nous entraînerait trop loin, se fusionna avec la *Congrégation du Saint-Coeur de Marie* fondée par le Vénérable P. Libermann. Le Séminaire du Saint-Esprit donnait gratuitement l'instruction aux jeunes gens qui présentaient des aptitudes pour le sacerdoce et désiraient se consacrer à l'apostolat des missions éloignées. C'est par ce moyen de charité sublime que l'œuvre put former tant de zélés missionnaires qui répandirent le bienfait de la foi en Chine, aux Indes et surtout

dans l'Amérique septentrionale. Un grand nombre de ces champions de l'Évangile vinrent en Acadie, et à ces ouvriers héroïques de la première heure l'Acadie garde le souvenir d'une profonde et durable reconnaissance. En 1763, M. Besquet, supérieur du Séminaire de Saint-Esprit, écrivant au Ministre de la Marine pour solliciter des subsides en faveur de son établissement, lui dit en propres termes : "Cette Congrégation a fourni, depuis trente ans, tous les missionnaires qui ont été employés en Acadie, et parmi les sauvages de cette presque île. On sait que l'abbé Le Loutre n'est pas le moindre méritant d'entre eux" (1) L'abbé de L'Isle-Dieu, à la date de 1771, écrit également à S.E. le cardinal Castelli, Préfet de la Propagande : "Pendant trente-huit ans que j'ai été chargé en qualité de vicaire général de toutes les missions françaises et sauvages de l'immense diocèse de Québec, je n'ai jamais fait passer que des sujets formés au séminaire du Saint-Esprit. Tous ont dépassé mes espérances, sans que jamais aucune se soit démentie" (2). Les mis-

(1) Notes sur les Missionnaires du Saint-Esprit, par E. P. Chouinard, Semaine religieuse de Québec, 18 janvier 1907, p. 355.

(2) E. P. Chouinard, *ibid.*

sionnaires venus seulement en Acadie sont au nombre d'une cinquantaine. Les archives du séminaire ayant été détruites en 1792, il a été impossible de retrouver tous leurs noms. Mais parmi ceux qui ont échappé à l'oubli, les plus connus de l'histoire sont ceux de MM. Bourg, Leroux, Donat, Le Loutre, Bailly, Manach, Mailard, Chevrier, Ledru; enfin quelques-uns inconnus jusqu'à ce jour : MM. Cassiet, Pieronal, Biscaret, Dasque, etc. (1) Quelques auteurs ont cru que bon nombre de ces prêtres, sinon la totalité, appartenaient à la Congrégation du Saint-Esprit. Or, rien n'est moins fondé. On a confondu à tort les maîtres et les disciples. "Ces derniers étaient agrégés et non associés à la communauté du Saint-Esprit. En raison des liens qu'ils gardaient les uns avec les autres, élèves et maîtres étaient connus pareillement sous le nom de Spiritins". (2)

C'est à de tels maîtres que fut confiée la formation cléricale des abbés Bourg et Brault. L'abnégation, le dévouement, la piété, la science des maîtres ne pouvaient

(1) Lettre du R. P. Limbour à M. l'abbé Chouinard, 26 décembre 1906.

(2) Semaine religieuse de Paris, 26 janvier 1907, sur les "Notes de M. l'abbé Chouinard sur les Missionnaires du Saint-Esprit.

que rejaillir sur leurs heureux élèves. Le temps passé à l'étude de la philosophie dura deux années complètes, après quoi, les deux jeunes aspirants au sacerdoce furent admis à l'étude de la théologie, toujours dans la même maison des Pères du Saint-Esprit. Ils reçurent la tonsure cléricale le 27 mai 1769, en l'église paroissiale de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris, des mains de Mgr Henri Hochette des Portes, évêque de Sidon, délégué à cet effet par Mgr de Beaumont, archevêque de Paris. (1°)

Nous ne connaissons pas les détails de cette vie heureuse des trois années pendant lesquelles nos deux fervents séminaristes s'adonnèrent tout entiers à l'étude des sciences sacrées. Une autre date, et c'est

(1) Anno Domini Millesimo Septingentesimo Sexagesimo Nono, die vero mensis maii vigesima septima, sabbato scilicet intra Octavam Corporis Christi, in Ecclesia Parochiali Sti Nicolai a Cardineto Parisiis, de licentia Illmi et Revmi DDni Christophori de Beaumont, Archiepiscopi Parisiensis, Ducis Sti Glodoaldi, Paris Franciae, Regii Ordinis Sti Spiritus Commendatoris, Sorbonae Provisoris, ab Illmo et Revmo DDno Henrico Hochette Des Portes, Episcopo Cydoniensi missam celebrante rite et canonice promoti sunt.

Ad Primam Tonsuram Clericalem.

Josephus Mathurinus Bourg, filius Michaelis et Joannae Hebert, coniugum, Quebecensis. Rite dimissi.

Joannes Bro, filius Seraphim et Brigittae Martin coniugum.

tout, est venue jusqu'à nous : c'est celle de leur admission aux Ordres mineurs, qui leur furent conférés encore dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet cette fois par Mgr Poucet de la Rivière, ancien évêque de Troyes, le 9 juin 1770, le samedi des Quatre-Temps avant la Trinité. (1)

Dans l'été de 1771, les abbés Bourg et Brault reviennent au pays. Ils en étaient partis en proscrits, ils reviennent revêtus de la sainte livrée des lévites pour recevoir une faveur bien plus grande, celle des Ordres sacrés. Le recensement de la famille Bourg, année 1771 porte :

6s Mathurin Bourg, 28 ans, fils de Michel, étudie pour être prêtre, son père a déclaré qu'il était au Canada.

.....
6s. Jean Bte Brault, 29 ans, fils de Bri-

(1) Anno Domini Millesimo Septingentesimo, die vero mensis junii Nona, Sabbato scilicet quatuor temporum ante Dominican SSae Trinitatis in Ecclesia parochiali Sti Nicolai a Cardineto Parisiis, de licentia Illmi et Revmi DDni Christophori de Beaumont, Archiepiscopi Parisiensis, Ducis Sti Clodoaldi, Paris Franciae, Regii Ordinis Sti Spiritus Commendatoris, Sorbonae Provisoris, ab Illmo et Revmo DDno Mattia Poncet de La Rivière, Episcopo olim Trecensi missam et sacros generales in pontificalibus celebrante, rite et canonice promoti sunt.

Ad quatuor Minores Ordines.

Joannes Bro.....Quebecensis.

Josephus Mathurinus Bourg.....Quebecensis.

gitte Martin, étudie, pour être prêtre, son beau-père a déclaré qu'il était au Canada.

Le recensement de 1773 ne fait plus mention ni de l'un ni de l'autre. (1)

(1) Nous apprenons d'ailleurs, par la lettre suivante de l'abbé de l'Isle-Dieu en date du 8 décembre 1722 au cardinal Castelli, préfet de la Propagande, leur départ pour le Canada :

"J'ai reçu, écrit le vicaire général, suffisamment de lettres du Canada pour être informé que le gouvernement anglais y traite très bien Mgr l'évêque de Québec, ainsi que le clergé et nos chers catholiques romains, qui continuent d'y jouir du libre exercice public de notre sainte religion, qui, loin d'y rencontrer aucun obstacle, y paraît de plus en plus florissante par le gouvernement britannique. La seule chose dont M. l'évêque se plaint c'est la disette de prêtres, dont le nombre diminue chaque jour par la perte qu'il fait de ceux que la mort lui enlève ou que la caducité lui rend inutiles quoique les postes à desservir se multiplient tous les jours.

"Il est vrai qu'il paraît très content du nombre des jeunes gens qu'il fait former dans ses deux séminaires (de Québec et de Montréal), qui sont présentement assez bien garnis; mais il faut les attendre. Pendant ce temps-là, le diocèse souffre.

"Ce qui reste encore de bons et d'excellents missionnaires y sont excédés et s'épuisent de travail, sans que nous puissions y faire passer des missionnaires français d'origine, d'après les dispositions et les défenses même les plus formelles de Sa Majesté britannique, et à nous assez connues pour ne pouvoir pas le révoquer en doute.

"Malgré cela cependant, j'ai risqué les deux jeunes Acadiens que j'avais à Paris au séminaire du Saint-Esprit et venaient d'y finir leur troisième année de théologie, en m'appuyant sur ce que étant Acadiens d'origine, ils étaient par conséquent Canadiens et libres de repasser dans leur pays d'origine et de s'y rejoindre à ce qui restait encore de leurs familles, malgré le

Le 13 juin 1772, tous deux sont promus au Sous-Diaconat dans l'église du Séminaire de Québec par Mgr J. Olivier Briand. Le 29 du même mois, fête des SS. Apôtres Pierre et Paul, ils reçoivent le Diaconat dans la même église.

Enfin le 19 septembre de la même année, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph, à Montréal, Mgr Briand confère à l'abbé Joseph-Mathurin Bourg, diacre de l'Acadie, l'ordre sacré de la prêtrise avec dispense des interstices (1). Deux

traitement qu'ont essuyé ceux qui en ont été enlevés et dépouillés de tout ce qu'ils possédaient".

Ces deux jeunes gens n'étaient autres que l'abbé Bourg et l'abbé Brault.

(1) Voici l'acte épiscopal qui fait mention de l'ordination sacerdotale de l'abbé Bourg :

JOANNES OLIVARIUS BRIAND

miseratione divina et Stae Sedis Apostolicae Epus Quebecen...

Universis preasentes litteras inspecturis salutem et benedictionem in Domino.

Notum facimus quod anno Dni millesimo septingentesimo septuagesimo secundo, die decima nona septembris, Sabbato, quatuor temporum, missam in pontificalibus celebrantes in ecclesia nosocomii a Sto-Joseph in civitate marianopolitana, Dilectos nostros..; eodem die Dilectos nostros Joannem Baptistam Natalem Poujet, diaconum marianopolitanum, et *Joseph Maturinum Bourg*, diaconum acadiaensem, servatis a priore, non autem a posteriore, interstitiis, super quibus dispensavimus, juxta facultatem nobis a Sta Sede concessam, ad sacrum presbyteratus ordinem idoneos, sufficientes et capaces duximus promovendos, ac in Dno rite promovimus.

† J. OL. EPUS QUEBECENSIS.

mois après, le 15 novembre, l'abbé Brault était également promu au sacerdoce dans l'église du séminaire de Québec par Mgr Louis-Philippe Mariaudeau D'Esclis, Evêque de Dorylée, coadjuteur de Québec, à ce délégué par Mgr Briand.

Qui dira les sentiments du jeune abbé Bourg au jour trois fois saint de son ordination sacerdotale ? Lui, le petit, l'humble, le déporté revenu au pays de ses pères et le premier de sa race élevé à une telle dignité, à de si sublimes fonctions ! Comme le saint roi David, il pouvait chanter en vérité le cantique de la reconnaissance au Seigneur qui "habite dans les lieux les plus élevés, et regarde les choses basses dans le ciel et sur la terre, qui tire de la terre l'homme sans ressource, et qui relève du fumier le pauvre, afin de le placer avec des princes, avec les princes de son peuple". (1)

Ce n'est pas trop conjecturer qu'en un tel jour sa pensée se porta naturellement vers ses frères et chers compatriotes restés au pays et disséminés comme des brebis sans pasteur sur les plages et dans les profondeurs des forêts de l'Acadie. Le jeune prêtre acadien se sentait attiré tout

(1) Ps. 112, vs. 5-8.

particulièrement vers eux, entendant leurs gémissements et leurs supplications. Là-bas, dans le lointain, dans la douce Acadie, encore pantelante des plaies que lui ont faites des hommes sans conscience et sans cœur, il vit ses frères lui tendre les bras et lui dire comme autrefois le Macédonien à saint Paul : "*Transiens in Macedoniam, adjuva nos*", (1) Passe en Acadie, et viens à notre secours; voici dix-sept ans que nous demandons du pain, le pain de nos âmes, et nous n'avons personne pour nous le rompre; viens à nous, prêtre de notre Dieu, de notre langue et de notre race.

A l'abbé Brault qui, lui, ne retourna pas en Acadie, échut une autre mission, celle de recueillir ses compatriotes exilés dans la Nouvelle-Angleterre et de les fixer sur des terres généreusement concédées par les Messieurs de Saint-Sulpice dans l'Île de Montréal. Ils y fondèrent plusieurs paroisses où sont encore leurs descendants.

M. Brault mourut à Saint-Jacques l'Acchigan, dont il fut curé de 1796 à 1814, le 12 janvier 1824, à l'âge de 80 ans.

(1) Actes XVI. v. 9. Et visio per noctem Paulo ostensa est. Vir Macedo quidam erat stans, et deprecans eum, et dicens: Transiens in Macedoniam, adjuva nos.

CHAPITRE IV.

MGR BRIAND ET LES ACADIENS.—L'ABBE BOURG EST NOMME MISSIONNAIRE DE L'ACADIE.—MISSIONNAIRES ET ETAT DES MISSIONS DE L'ACADIE AVANT L'ARRIVEE DE L'ABBE BOURG A TRACADIECHE.

“On raconte, dit M. l'abbé Gosselin, que l'abbé J.-Olivier Briand, dans la longue et pieuse retraite qu'il fit au séminaire des Missions Étrangères de Paris pour se préparer à sa prochaine consécration épiscopale, fut quelquefois surpris versant d'abondantes larmes. Ce n'est pas l'épiscopat en lui-même qu'il redoutait, il l'avait accepté de bon cœur pour notre Église; mais il s'affligeait à la vue du petit nombre de missionnaires dont il pouvait disposer pour son immense diocèse; il nous assure lui-même que c'est surtout en pensant à ses bons Acadiens destitués de tout secours religieux qu'il pleurait.” (1) Ceci nous laisse déjà entrevoir la vive sollicitude qu'il gardera toute sa vie pour les malheureux proscrits de l'Acadie, et, à cause

(1) L'Église du Canada, p. 152.

de l'amour paternel qu'il sut leur témoigner dans les circonstances pénibles où il les trouva, et en maintes occasions dans la suite, il restera toujours dans le cœur des enfants du "peuple martyr" le grand Evêque, l'ami sincère des Acadiens.

Dès sa prise de possession du siège épiscopal de Québec, après avoir placé préalablement quatre jeunes Acadiens dans un collège en France, sa première pensée fut pour l'Acadie. Il n'y avait qu'un mois et demi qu'il était débarqué à Québec lorsqu'il écrivit à ses lointains diocésains encore sous la terreur de la déportation l'admirable Lettre Pastorale suivante, datée du 15 juillet 1766 :

"Jean-Olivier Briand, Evêque de Québec, à Nos très chers en Jésus-Christ, les Acadiens habitants l'Île Saint-Jean, et à tous les autres dispersés soit sur l'Île du Cap-Breton, soit dans les différents lieux de la Nouvelle-Écosse et la Gaspésie.

"Vous nous êtes toujours présents à l'esprit, Nos très chers Frères, et ce n'est qu'avec la plus vive douleur que nous vous savons dépourvus de prêtres et privés des secours de l'Église et des sacrements que notre Sauveur a institués pour la rémission de nos péchés et la consommation de notre salut. Notre cœur paternel est d'autant plus sensible à votre désolante situation que nous savons que vous la sentez comme de vraies chrétiens et qu'elle vous fait pousser des gémis-

sements continuels. Que Nous Nous trouvons heureux d'avoir pour enfants de tels chrétiens ! Le récit qu'on nous a fait de votre attachement à votre religion et à la vraie foi que vous avez reçue de vos pères nous a plusieurs fois tiré les larmes des yeux, et je puis vous assurer que je suis continuellement occupé des moyens de subvenir à vos besoins spirituels et de faire finir vos peines. La Providence semble avoir écouté vos prières et vouloir favoriser mes projets : les Anglais eux-mêmes qui sont à la tête d'une compagnie pour la pêche qui se fait sur l'Île Saint-Jean, me sollicitent et me pressent de vous donner un missionnaire. Que le Seigneur est bon, qu'il est puissant, qu'il est miséricordieux ! Il n'abandonne jamais ceux qui le cherchent dans la sincérité et simplicité d'esprit et de cœur, et rien ne résiste à sa puissance. Il tient le cœur des rois en sa main et il les tourne comme il lui plaît : notre glorieux monarque et l'illustre et puissante nation à laquelle nous venons d'être agrégés, en nous permettant le libre exercice de notre sainte religion pour laquelle, d'ailleurs, et le prince et ses sujets ont l'opposition la plus marquée, ne nous sont-ils pas une preuve sensible que le doigt de Dieu agit ici en votre faveur et que le Seigneur sait lever les obstacles les plus invincibles, lorsque par notre conduite nous savons intéresser sa gloire et sa miséricorde à ce que nous lui demandons. Réjouissez-vous donc, mes Chers Frères : après tant d'épreuves, tant de calamités, tant de malheurs, il semble que le Seigneur veuille enfin les terminer. Disposez-vous à lui en montrer votre reconnaissance par une constante et inviolable fidélité à sa sainte loi et à toutes ses volontés. Mais ce n'est pas as-

sez de rendre à Dieu ce que vous lui devez, vous avez la même obligation envers votre gracieux souverain. C'est une vérité que Jésus-Christ lui-même nous a enseignée : Rendez à Dieu ce que vous devez à Dieu, et à César ce que vous devez à César. Nous vous exhortons donc, Nos Très Chers Frères, à vous conserver aussi scrupuleusement attachés et fidèles à notre roi qu'à Dieu, parce que vous ne pouvez plaire à Dieu qu'autant que vous serez soumis au roi dans les choses qui ne sont pas contraires à votre religion. Je prends des mesures pour vous procurer le printemps prochain quelqu'un de vos anciens missionnaires ; je tâcherai que ce soit M. Girard. La compagnie dont j'ai parlé veut bien faire les frais du passage, mais il faudrait faire passer cette heureuse et consolante nouvelle à vos autres frères, afin qu'ils se réunissent à vous dans l'Île ou ailleurs, en assez grand nombre, pour occuper un prêtre et fournir à ses besoins. Je suis avec un sincère, paternel et le plus tendre attachement, Nos Très Chers Frères en Jésus-Christ.

J. Ol. Evêque de Québec".

Cette lettre nous reporte en esprit aux temps apostoliques et nous semble une épître de Saint Paul à ses chers chrétiens de Corinthe. A ses paroles encourageantes, l'Evêque de Québec ne cessait d'ajouter l'action constante de ses efforts pour procurer des missionnaires à ses chers Acadiens, comme il se plaisait à les appeler. Et ce n'était pas chose facile à cette époque où le gouvernement britannique qui ve-

naît, par ses représentants au pays, de commettre le plus horrible des forfaits contre un peuple paisible, s'opposait encore de toutes ses forces à la venue de prêtres français au milieu de ses victimes.

En 1770, Mgr Briand profite du passage à Québec de quatre Acadiens de l'île Saint-Jean pour adresser aux habitants de cette île une autre lettre non moins touchante que la première. Elle a ici encore sa place toute marquée, car c'est l'âme tout entière du grand évêque qui se révèle à ses enfants éprouvés de l'Acadie :

“Nous ne pouvons, Nos Très Chers Frères, disait-il, envisager votre situation sans que notre cœur paternel soit attendri; nous avons vu avec bien de la joie quatre de vos frères satisfaire avec piété et édification aux devoirs du christianisme; nous leur avons administré le sacrement de confirmation; que ne m'est-il possible de vous aller trouver pour vous procurer les mêmes secours et les mêmes faveurs ! Votre délaissement m'afflige. J'ai fait des démarches en France pour vous procurer un missionnaire; je n'ai pas réussi, parce que, sans biens, je ne pouvais faire les frais de voyage, et que l'Anglais de Londres auquel on m'avait dit de m'adresser n'a point écrit à Paris. J'ai envoyé en Acadie un missionnaire, il y a deux ans, et je l'avais chargé de vous aller visiter. J'apprends avec chagrin qu'il ne l'a point encore fait. Cette année, j'a-

vais encore donné commission à un Père Jésuite, dit La Brosse, de se transporter chez vous, mais le gouverneur de Québec n'a pas voulu le permettre sans le consentement du gouverneur d'Halifax, ce qui a été un nouveau sujet de chagrin pour moi. Toutes ces démarches, Nos Très Chers Frères, doivent vous convaincre de mon zèle, de mon affection pour vous, et des soins que je prends de votre salut".

L'évêque suggère ensuite trois moyens pour remédier à cet état de choses. Le premier serait d'écrire au gouverneur d'Halifax pour le supplier d'envoyer M. Bailly, missionnaire de la Nouvelle-Écosse, faire une visite sur l'Île; le second serait d'aller trouver le P. de la Brosse à la Baie des Chaleurs, où il doit se rendre bientôt, et, avec l'autorisation du gouverneur, de l'amener sur l'Île. Enfin, il reste une troisième alternative, si ces deux projets n'aboutissent pas : ce serait de se rendre à Québec en chaloupe, l'été suivant, pour y chercher un prêtre qui veut bien, sur la pressante invitation de l'évêque, aller passer deux mois au milieu des Acadiens délaissés de l'Île Saint-Jean.

Après avoir accordé les dispenses nécessaires à ceux qui se sont mariés avec des empêchements de parenté, il ajoute :

"Dans la suite, on attendra pour se marier qu'un prêtre vienne dans l'endroit, car j'espère

que, dans la suite, il vous en ira un tous les ans ; peut-être même en aurez-vous un résident qui sera même de votre nation, car j'ai quatre Acadiens en France, dont deux seront bientôt prêtres, *Il y a un Bourg*. Voilà, Nos Très Chers Enfants, les instructions que nous n'avons pu vous refuser. Soyez-y fidèles et appliquez-vous à instruire et à affermir vos enfants dans la religion. Comme vous ne pouvez recourir à la confession, et que vous êtes exposés à mourir sans sacrements, veillez bien sur vous-mêmes. Cette considération doit, je pense, faire une grande impression sur vous. Je vous souhaite une foi vive et forte, une confiance selon Dieu et une charité parfaite, une bonne santé selon le bon plaisir de Dieu, tous les biens temporels autant que vous en profiterez pour servir le Dieu qui vous les donne".

Où trouver chez un évêque une plus tendre sollicitude pour ses ouailles ? Avec quelle attention et quel sens pratique il a médité et il expose les différents moyens que doivent prendre les Acadiens pour s'assurer l'assistance d'un prêtre ! Avec quelle précision il en indique les moindres détails ! Quelle vigilance il recommande pour que chacun se préserve du péché et se conserve dans la grâce, vu surtout la privation de prêtres où ils sont ! Qu'on se figure l'impression que dut produire cette Lettre Pastorale quand elle fut lue par quelque chef de famille dans les assem-

C'est à l'automne de 1773 que l'abbé blés des différents groupes acadiens ! Avec quel respect ils l'écoutèrent ! Quelles douces larmes tombèrent de leurs yeux et quelles bonnes résolutions ils prirent de s'y conformer ! Qu'est-ce qu'un évêque pauvre, délaissé, sans ressources, pouvait faire de plus pour ses brebis abandonnées ! (1)

Comme on vient de le voir par la lettre Pastorale ci-dessus, l'abbé Bourg était désigné pour exercer le saint ministère au milieu de ses compatriotes. Avec quelle joie le grand évêque vit arriver le jour où il pouvait enfin députer vers ses chers Acadiens un prêtre de leur sang, un frère de leurs martyrs ! Toutefois Sa Grandeur crut devoir le garder près d'Elle pendant la première année de sa prêtrise afin de mieux l'initier aux travaux de son ministère. Est-ce à l'évêché, au séminaire de Québec ou dans quelque paroisse, sous la direction d'un vétéran de la milice sacerdotale, que le jeune prêtre fit ses premières armes ? Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu jusqu'ici découvrir le lieu où il débuta.

(1) Mémoire sur les Missions de la Nouvelle-Ecosse. du Cap-Breton et de l'Île du Prince-Edouard, p. 19.

Bourg reçut de son évêque des lettres de nomination comme missionnaire de l'Acadie, avec résidence à Tracadie.

Depuis 1755, rares avaient été les missionnaires en Acadie. Le Père Maillard était mort deux ans avant la conquête, à Halifax. M. Manach, qui était passé en France, avait eu peur du fanatisme protestant (1) et n'était pas revenu. L'abbé Le Loutre était mort au service des Acadiens réfugiés à Belle-Ile-en-mer. Les Pères Étienne et Ambroise, qui desservaient le village micmac de Ristigouche, étaient disparus vers 1760. Il ne resta en Acadie pour quelques années que le bon Père Bonaventure Charpentier. Il avait établi sa résidence à Bonaventure, nom qui fut donné plus tard à cet endroit en souvenir de ses vertus. Accablé d'infirmités sans nombre, ajoutées à un âge déjà fort avancé, il ne put y exercer le saint ministère bien longtemps. Nous le voyons donner sa démission à l'évêque de Québec le 8 novembre 1766 : "Je vous écris Monseigneur, par un sauvage nommé François Condo, pour vous informer de la situation des missions qu'on m'a confiées tant des Français que

(1) Abbé A. Gosselin, *op. cit.*, pag. 152.

des sauvages. Tous ont montré leur zèle pour soutenir la religion et le prouvent encore tous les jours, malgré tous les obstacles qu'ils ont eu à vaincre, et j'espère qu'eux et leurs enfants et tous leurs descendants seront fidèles à observer tous les préceptes. Je commence à être sur l'âge, très infirme et presque incapable de les desservir comme il conviendrait. J'ai bien encore des raquettes, mais je n'ai plus de jambes pour aller secourir les malades à sept ou huit lieues." (1)

Les Acadiens, déjà assez nombreux à la baie des Chaleurs, furent privés de tout secours religieux jusqu'à l'arrivée, en 1771, du P. de la Brosse, le célèbre missionnaire Jésuite du Golfe Saint-Laurent qui, à cette époque, vint y faire une courte apparition. Il choisit Bonaventure pour sa résidence, visita Tracadie où il bâtit une chapelle, la première élevée dans cette région de la baie; à l'automne de la même année, il était à Ristigouche et bénissait la nouvelle église des sauvages, récemment construite sur la rive nord de la rivière, du côté de Québec. Le P. de la Brosse poussa ensuite ses visites jusqu'à la ri-

(1) Lettre citée par M. l'abbé E. P. Chouinard dans son *Histoire de Carleton*, p. 6.

vière Saint-Jean. Homme énergique et d'une grande piété, il sut vite toucher les cœurs et se les attacher par des liens que les vicissitudes du temps n'ont pu briser. En retour, il garda des réfugiés acadiens de la Baie, et en particulier des habitants de Tracadie, le meilleur souvenir de son cœur d'apôtre, comme le témoignent ces élogieuses paroles à leur adresse dans une lettre à l'évêque de Québec :

“J'y ai trouvé ici un peuple docile et zélé pour les instructions: outre la messe et le catéchisme de tous les matins, ils m'ont encore demandé de leur faire la prière tous les soirs, avec un mot d'instruction, où ils assistent en foule, et qui les dispose peu à peu à gagner l'indulgence du jubilé, (Il s'agit du jubilé universel accordé par Clément XIV au commencement de son pontificat), que je suis résolu à faire gagner, Dieu aidant, les premières semaines du carême, tant à ceux d'ici qu'à ceux des postes voisins que j'en ai prévenus de vive voix et par écrit. M. Bourdage, témoin oculaire et désintéressé qui remettra cette lettre à V. G., lui pourra rendre de tous les Acadiens qu'il a vus dans ces quartiers un témoignage capable de lui donner de la consolation”.

A peu près vers le même temps, on rencontrait encore en Acadie M. l'abbé Bailly. Ordonné prêtre à Québec le 10 mai 1767, il partit en octobre pour la Rivière Saint-Jean où il passa l'hiver. Il était porteur

d'une lettre de recommandation de Carleton pour Franklin. Celui-ci le reçut poliment et lui permit de desservir toutes les localités où il y avait des Acadiens. C'est en septembre 1769 qu'il arriva à la Baie Sainte-Marie, après avoir préalablement donné une mission au Cap-Sable. Depuis quinze ans, les habitants de l'endroit n'avaient pas reçu les secours de leur sainte religion. C'est dire que le nouveau missionnaire arrivait comme l'ange consolateur au milieu de cette population avide de le voir, de l'entendre et de recevoir de ses mains les sacrements qui soutiennent et qui fortifient. Sa tâche fut grande, et non moins pénible, si nous en jugeons par cette lettre qu'il adressait à son évêque à la fin de sa première année :

“Ma mission, écrivait-il, a plus de cinq cents lieues de tour. Tout l'hiver, j'ai été en voyage, et je me suis bien trouvé de la raquette, qui n'est pas à beaucoup près aussi difficile qu'on se l'imagine ; ce qui m'a fait le plus souffrir, c'est la pluie continuelle des mois de janvier et de février. Dans le bois, couché sur une neige fondante, et à l'abri de quelques méchantes écorces, jugez de ma situation mille fois plus heureuse si, tandis que je ne pouvais avoir de feu pour réchauffer mon corps tout mouillé, j'eusse ressenti que mon cœur brûlait du feu de l'amour divin. Je crains et je tremble de ne pas correspondre à toutes les grâces que le Seigneur me

fait... La carrière que j'ai à parcourir est grande, et le champ que j'ai à défricher est vaste. Hélas ! que de sueurs et de travaux ! Que de larmes secrètes ne suis-je pas forcé de verser souvent sans avoir personne qui puisse les essuyer ! Que d'anxiétés, de doutes, sans avoir personne à qui je puisse m'ouvrir et qui puisse me rassurer ! Jugez de ma situation".

Son apostolat au milieu des Acadiens dura cinq ans. Outre la Rivière Saint-Jean et la Baie Sainte-Marie, il visita encore le sud de la Baie des Chaleurs, et en particulier Caraquet où il commença, le 21 juillet 1768, un registre des baptêmes, mariages et sépultures, que l'on conserve dans les archives de cette paroisse. On trouve dans ce registre, ça et là, des mentions de ses visites à Big Cove, Eastern Passage, Arichat, Windsor, Memramcook, Passamaquoddy, Népissiguit (Bathurst). Le dernier acte inscrit par M. Bailly sur ce registre date de Népissiguit le 4 octobre 1772. Le missionnaire était arrivé dans cette localité au mois de juin, en route pour Québec. (1)

Le même automne arrivait à l'Île Saint-Jean le grand missionnaire James McDonald avec une colonie considérable de ses

(1) De M. Placide Gaudet, cité par M. l'abbé Aug. Gosselin, *op. cit.* p. 154.

compatriotes. Il tenait ses pouvoirs de la Propagande. Dès son arrivée, il prenait soin de les faire reviser et approuver par l'évêque de Québec. Celui-ci s'empessa de lui donner juridiction, de le féliciter et de l'encourager. M. James McDonald était la personnification du dévouement, du zèle et de la dignité. Il fut le premier missionnaire résidant sur l'Île Saint-Jean après la dispersion, et sa carrière malheureusement trop courte finit en 1785. Il abrégéa ses jours au service de ses ouailles des deux nationalités. Aussi les Acadiens autant que les Écossais de l'Île ont-ils gardé un culte pour sa mémoire. (1)

A l'automne de 1773, quand M. Bourg vint prendre charge de ses missions, M. MacDonald et lui étaient les deux seuls prêtres de l'immense territoire acadien. A M. McDonald était échue la mission de l'Île Saint-Jean, à M. Bourg celle trois fois plus grande de la Nouvelle-Écosse, qui englobait alors le Nouveau-Brunswick, la baie des Chaleurs et la Gaspésie. Il établit, ainsi que nous l'avons dit, sa résidence sur la rive nord de la baie, à Tracadèche, aujourd'hui Carleton.

(1) Mémoire sur les Missions de la Nouvelle-Écosse. etc, déjà cité, p. 33.

CHAPITRE V.

LES PREMIERS PIONNIERS DE LA RIVE NORD
DE LA BAIE DES CHALEURS.—LE VILLAGE
SAUVAGE DE RISTIGOUCHE.—LA PETITE
ROCHELLE.—DERNIER ÉPISODE DE LA
GUERRE.—NOUVELLE DÉPORTATION.

Si M. Bourg reçut l'offre de faire sa résidence à Tracadieche, c'est que l'endroit semblait être un centre favorable d'où il pouvait rayonner sur toutes ses missions. Et puis, il s'y trouvait déjà un groupe assez considérable d'Acadiens, quarante familles comprenant environ deux cents âmes. On y vivait de chasse, de pêche et un peu de la culture du sol. L'histoire a conservé les noms des sept premières familles arrivées à Tracadieche. Ce sont les familles Raymond LeBlanc, François Comeau, Claude Landry, Charles Dugas, Benjamin LeBlanc, Joseph LeBlanc et Jean-Baptiste LeBlanc. Ces familles avaient échappé presque miraculeusement à la surveillance des autorités anglaises, lors de la dispersion. Parties de Beaubassin, elles se frayèrent, au milieu de difficultés sans nombre, un chemin à travers la forêt jusqu'à

la baie des Chaleurs qu'elles traversèrent pour aller fixer leurs tentes au barachois de Tracadièche. "Ce barachois est formé par un banc de sable de près de deux milles de long, joignant la terre ferme à l'est, au pied d'un cap qui s'avance d'un mille dans la baie, et fermé à l'ouest par un autre banc de sable qui court de la terre ferme, nord et sud, jusqu'à plus d'un mille au large, en laissant un goulet étroit et profond pour la décharge de ce vaste étang, au reflux de la marée. Ces deux bancs qui se rencontrent, presque à angle droit de chaque côté du goulet, étant alors épaissément boisés, offraient une retraite sûre, et nos malheureux exilés y établirent leur campement sur une petite île qui se trouvait au milieu du barachois. Ils y passèrent l'hiver de 1756, vivant de chasse et de pêche. Trois ou quatre de ces émigrés y moururent et y furent enterrés. On pouvait voir encore, il y a quelques années, l'endroit de leurs fosses reconnaissable par la dépression du terrain." (1)

L'année suivante, un groupe plus considérable d'Acadiens de Beaubassin et de l'île Saint-Jean vinrent rejoindre ces premières familles à la baie des Chaleurs.

(1) Histoire de Carleton, Abbé E.-P. Chouinard.

Les nouveaux réfugiés étaient au nombre de 750 personnes, parmi lesquelles se trouvaient des Arsenault, des Poirier, des Savoie, des Boudreau, des Gauthier, des Guidry, des Allain, des Bourg, des Bourdage, des Lamontagne, des Bujold, etc. Traversant la forêt de Beaubassin jusqu'à la baie des Chaleurs, ils remontèrent la rive sud de celle-ci jusqu'à la rivière Ristigouche. Mais craignant de tomber aux mains des Anglais, ils résolurent de passer l'hiver dans les forêts avoisinantes de la légendaire montagne appelée "Pain de sucre" (1) à cause de sa forme, au pied de laquelle a été bâtie la ville de Campbellton.

Au printemps, ils se rendirent au village micmac de Ristigouche. Ce village, à l'époque qui nous intéresse, était desservi par les Pères Etienne et Ambroise, de l'Ordre de Saint-François, et était situé sur la rive sud de la rivière, distancé de deux milles environ de la ville actuelle de Campbellton, à l'endroit où se trouve présentement la jeune et florissante paroisse

(1) Le "Pain de sucre" deviendra bientôt victime de la grande-guerre, puisqu'il est en train de perdre son nom. On doit, paraît-il, lui substituer le nom de Mount McKenzie, en l'honneur du Colonel McKenzie, héros dont la ville de Campbellton s'honore, tué à l'ennemi pour la défense de son pays.

de Saint-Louis de Gonzague d'Athol. Ce n'est que plus tard, vraisemblablement vers 1770, que les sauvages s'établirent sur la rive nord de la rivière où ils construisirent la nouvelle église qui fut bénite, comme nous l'avons vu, par le Père de la Brosse, le 1 novembre 1771.

“Quoique la saison fût avancée, écrivait le Révérend Père à l'évêque de Québec, à cette date, j'ai fait quelques excursions jusqu'à Ristigouche, chez les sauvages Micmacs, leur rivière séparant les deux anciennes provinces, leur ancienne église et leur village se trouvant sur la province d'Halifax, ils se sont établis du côté de celle de Québec, afin que les prêtres qui viendront de là puissent leur procurer les secours spirituels. J'y ai passé la fête de la Toussaint, et quelques-uns qui entendaient l'abénakis ou le français s'y sont confessés dans ces langues, et les autres s'y par interprètes. J'y ai béni leur nouvelle église, et comme l'ancienne peut encore servir, je leur ai dit de ne point la démolir et d'entretenir la clôture des cimetières, pour qu'ils puissent avoir des secours des deux côtés en cas qu'il vint des prêtres du gouvernement d'Halifax qui, peut-être, n'auraient pas la permission de passer dans celle-ci.”

De Ristigouche, nos pauvres Acadiens, qui menaient la vie nomade depuis bientôt deux ans, à la recherche d'un pied à terre, traversèrent la rivière, et en remontèrent la rive nord jusqu'à un endroit distancé

de trois quarts de milles, de l'église actuelle de Sainte-Anne.

Il y avait là un petit poste français commandé par M. Bourdon. On rêvait d'y faire un petit coin de terre française que l'on avait déjà baptisé du nom de Nouvelle Rochelle ou Petite Rochelle. Une flotte, sous les ordres de M. Dangeac, et composée de plusieurs vaisseaux dont les principaux étaient : *le Machault*, *l'Espérance*, *le Bienfaisant*, *le Marquis de Malause*, était venue, à l'été de 1759, renforcer la position. Lorsque M. Dangeac y arriva, il trouva à la Petite Rochelle un village acadien de 1500 personnes accourues de divers points pour tenter un dernier effort contre les Anglais, et à Ristigouche environ 150 familles micmaques. (1) Cette population était exténuée par les privations; on avait dû, l'hiver précédent, pour prolonger une existence pénible, manger "des peaux de castor, des peaux de bœuf et des chiens". (2) Le premier soin de M. Dangeac fut de ravitailler tout ce monde mourant de faim et de remonter le courage de chacun.

(1) Gustave Lanctôt. Le dernier effort de la France au Canada. Mém. de la Société Royale du Canada, Série I, juin et sept. 1918, p. 44.

(2) Ibid.

Malgré toute la bonne volonté des occupants et des nouveaux arrivés pour garder ce petit poste français, l'envahisseur devait s'en rendre maître.

Le 9 juin 1759, un détachement anglais sous les ordres du capitaine Adlam apprit du chef indien de Richibouctou la présence à Ristigouche de plusieurs vaisseaux de guerre français. Cette nouvelle était confirmée le lendemain par le chef sauvage de Miramichi. Whitemore, gouverneur de Louisbourg, dépêche en toute hâte Lord Byron, qui remonte la baie avec trois vaisseaux de guerre, le *Fame*, le *Dorsetshire*, l'*Achille*, et deux frégates, la *Repulse* et la *Scarborough*. La rencontre a lieu à la Pointe à la Garde et la victoire est chaudement disputée. Jusqu'au 8 juillet, ce fut une longue canonnade de plusieurs jours. "Les pertes en hommes s'équilibrèrent, les Français ayant 30 tués et blessés dont plusieurs officiers, et les Anglais 12 tués et 12 blessés. Avec des pertes égales, la bataille n'en restait pas moins une victoire anglaise". (1) Byron fit brûler les habitations de la Nouvelle-Rochelle, vers la Pointe à Bourdon, tandis que les Français et les sauvages fuyaient dans les

(3) Ibid. p. 53.

bois. Il put toutefois s'emparer de 350 Acadiens qu'il fit prisonniers et transporta à Halifax sur un bateau commandé par le capitaine Roderic Mackenzie.

Les rescapés de ce dernier combat prirent la route de Tracadie et descendirent quelques lieues plus bas où ils devinrent les premiers habitants et les fondateurs d'une nouvelle paroisse à laquelle ils donnèrent, comme le prétendent quelques auteurs, le nom de Bonaventure, en mémoire d'un ancien gouverneur de leur chère Ile Saint-Jean, mais plus vraisemblablement, comme nous l'avons dit plus haut, en souvenir du missionnaire de ce nom. Tels furent les pionniers de cette partie du pays.

CHAPITRE VI

PREMIÈRE TOURNÉE APOSTOLIQUE DE M. BOURG.—MGR BRIAND LE NOMME SON VICAIRE GÉNÉRAL POUR L'ACADIE.—SEJOUR A LA RIVIÈRE SAINT-JEAN.—ORIGINE DES PREMIERS ARRIVÉS, MERCURE L'ACADIEN.—DÉBUTS DU MADAWASKA.—HÉROÏSME DU MISSIONNAIRE.

On devine plutôt qu'on ne saurait peindre le bonheur et la joie des habitants de Tracadie en voyant arriver au milieu d'eux comme prêtre missionnaire le premier des leurs élevé aux honneurs du sacerdoce et de plus auréolé de la gloire de la persécution, des souffrances et de l'exil. Et lui, touchant enfin la réalisation de ses rêves d'écolier et de séminariste, avec quelle allégresse mêlée de larmes il dut baiser le sol de sa chère patrie et avec quelle émotion pleine de tendresse il dut répondre aux paroles de bienvenue de cette portion de l'immense troupeau confié à sa sollicitude ! Ce furent de part et d'autre des accents de reconnaissance envers Celui qui n'abandonne jamais ses serviteurs fidèles dans le malheur.

L'abbé Bourg s'occupa aussitôt de son installation qu'il voulut modeste comme il convenait à sa situation de missionnaire pauvre au milieu d'une population arrachée à ses foyers par la persécution et recommençant sur un nouveau sol sa vie laborieuse. Le P. de la Brosse, nous le savons, avait béni une église à Tracadieche. M. Bourg construisit un presbytère dans le prolongement de la sacristie.

Les premiers actes que nous relevons sur les registres du nouveau missionnaire sont datés de Saint-Bonaventure les 3 et 7 septembre 1773. C'est dire qu'il a commencé sa première tournée apostolique, car, le mois suivant, nous le trouvons à Cocagne, d'où il écrit à l'Évêque de Québec, le 8 octobre :

Monseigneur.—

“J'ai parcouru tous les différents endroits où il y a des Acadiens, compris toute la baie des Chaleurs jusqu'à Memramcook, Pédécoudiac (sic) et Ménaudy, je suis actuellement de retour de (sic pour à) Cocagne. J'espère me rendre sous peu à la Baie des Chaleurs, malgré les fatigues que j'ai eu à supporter dans ces différents voyages. J'ai toujours eu le bonheur de jouir d'une parfaite santé. Je prie Dieu que la présente trouve Votre Grandeur jouissant de ce même avantage. Je suis avec tout le respect, possible et l'attachement le plus sincère, Mon-

seigneur, Votre très humble et très obéissant serviteur, Joseph-Mathurin Bourg, Missionnaire de la Baie des Chaleurs”.

Une autre lettre a trait à des ornements d'église dont un habitant de Cocagne est possesseur :

Monseigneur.—

“Souffrez que je prenne la liberté d'écrire une seconde fois à Votre Grandeur. C'est au sujet d'un Acadien nommé Arseneault, demeurant à Cocagne. Cet Acadien a, comme Votre Grandeur a dû en être instruite par Monsieur Bailly, plusieurs ornements d'église, une partie appartenant à Monsieur Manach, une autre à Monsieur Le Loutre. Il a, de son côté, une donation en forme, de Monsieur Manach dont je vous envoie la copie, mais quant à Monsieur Le Loutre, il n'a aucune lettre qui prouve que le dit Monsieur Le Loutre lui fasse présent de ces effets.

“Voici ce qui en est : Monsieur Manach a dit plusieurs fois à cet Acadien que Monsieur Le Loutre lui avait fait présent de tout ce qui pouvait lui appartenir. Comme Monsieur Bailly n'avait parlé de ces ornements avant mon départ de Québec, je n'ai pas manqué d'en parler au dit Monsieur Arseneault. Il m'a dit n'avoir pas encore touché à ces ornements, et qu'il était prêt à se conformer en tout aux ordres de Sa Grandeur. Ainsi c'est à Elle à décider si les ornements lui appartiennent ou s'il est obligé de les remettre entre les mains de quelque prêtre sans rien exiger pour ces ornements. Monsieur Béquet, prêtre de l'Ile Miquelon, les lui a demandés, mais ledit Acadien ayant produit ses

papiers, Monsieur Béquet lui dit qu'il n'avait rien à dire contre cette donation. Encore une fois Votre Grandeur en décidera.

“Voici la copie de la lettre de Monsieur Manach, il y a encore deux autres semblables à celle-ci :

“Je soussigné, prêtre-missionnaire de l'Acadie, embarqué à bord du navire “Fourcy” (Fowey), donne entièrement et sans réserve quelconque à François Arsenault, pour lui et sa famille, tout ce qui m'appartient, tant concernant mon ménage, que bestiaux et argenterie, que tout ce qui m'appartient aussi concernant l'église, sauf et excepté la somme que j'ai touchée ici de Monsieur Franklin par le crédit à Monsieur Maillard dont il sera rendu compte au dit Monsieur Maillard que (sic pour par) le dit Monsieur Arsenault.”

Tout ceci est de ma pleine et libre volonté.

Le 11 avril 1771 (sic pour 1761).

MONARCH. (sic pour Manach).

M. Bourg accompagnait son rapport à l'évêque d'un envoi d'huitres de Cocagne.

Mgr Briand lui répond le 9 novembre suivant en lui exprimant toute sa joie et toute sa consolation pour tous les travaux accomplis par le missionnaire au cours de cette première tournée apostolique, le remercie pour les huitres qu'il a eu la délicate pensée de lui expédier, approuve tout ce qu'il fera de concert avec le missionnaire Ecossais M. McDonald et confirme tous les pouvoirs dont M. Bailly lui a

donné notice pour tous les endroits dont il avait chargé ce dernier jusqu'à nouvel ordre. Quand à l'affaire Manach-Arse-neault, Sa Grandeur est d'avis que M. Manach a agi contre les canons en léguant à un laïque les ornements et vases sacrés et que ce dernier ne peut les garder en sûreté de conscience. "Vous ne pouvez l'admettre, lui dit l'évêque, qu'il ne vous les ait rendus. Vous les renverrez ensuite au séminaire qui s'engagera avec obligation de les remettre lorsque l'évêque en aura besoin pour ses Acadiens". (1)

Après avoir fait ce rapport détaillé de toutes ses missions à l'évêque, M. Bourg revient harassé de fatigues, mais le cœur joyeux et consolé de cette première visite, et passe l'hiver à Tracadieche, profitant de son voisinage de Ristigouche pour étudier la langue micmaque.

Les espérances que Mgr Briand avait fondées sur son jeune missionnaire n'avaient pas été trompées. Dieu avait donc enfin visité son peuple, et celui qui inaugurerait si bien sa belle carrière d'apôtre ne devait être que le premier anneau d'une chaîne non interrompue de prêtres dévoués

(1) Lettre de Mgr Briand à M. Bourg, 8 nov. 1773.

pour venir au secours de "la race proscrite".

Pour faciliter la tâche de son missionnaire et en même temps pour reconnaître les services déjà rendus, Mgr Briand lui conféra l'année suivante les titres et juridiction de vicaire général pour l'Acadie. Après lui avoir adressé les paroles les plus élogieuses, l'évêque lui disait :

"Le compte que vous nous avez rendu de votre conduite dans les missions dont nous vous chargeâmes l'année dernière et de la docilité des peuples vers lesquels nous vous avons envoyé, nous a donné une joie vraiment sensible que nous vous avons déjà témoignée d'une manière toute particulière.

"Le zèle qui vous fit abandonner l'Europe pour vous sacrifier au salut de vos frères, plus chers à votre cœur par les sentiments de la religion que par ceux de la nature, ne trouve pas d'obstacles insurmontables dès qu'il s'agit de gagner des âmes à Jésus-Christ. La difficultés des chemins, la mauvaise humeur des peuples que nous ne vous avons pas laissé ignorer et qui ne vous a pas épouventé, l'incertitude du succès, rien de tout cela ne ralentit votre zèle; à toutes ces représentations que notre affection autant que notre devoir nous obligeait de vous faire, vous ne nous avez donné que des réponses dignes d'un ministre de Jésus-Christ. Je ne suis venu, avez-vous dit, que pour les âmes abandonnées de secours. De si beaux sentiments ne pouvaient que nous plaire infiniment; ils ont,

en effet, pénétré jusqu'au plus tendre et au plus intime de notre cœur. Et pour entrer dans toutes vos saintes et pieuses intentions, seconder votre piété et esprit apostolique, nous vous avons revêtu et vous revêtons par les présentes de tous nos pouvoirs.

“Nous croyons qu'il est nécessaire de vous avertir que vous ne trouverez pas dans les habitants de la Rivière Saint-Jean la même obéissance, une semblable piété, une aussi belle naïveté et candeur, autant d'attachement à la religion, un aussi profond respect pour les prêtres de Jésus-Christ, que vous en avez trouvé dans ceux des côtes maritimes de l'Acadie.

“Quant aux habitants des autres missions, dont vous m'avez fait un rapport si consolant, nous voulons que vous leur fassiez connaître notre contentement et notre parfaite satisfaction, et que vous les engagiez de notre part à persévérer et à marcher constamment dans la voie qu'ils ont prise, se rappelant sans cesse ce grand oracle du saint Esprit: *“Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit”*.

M. Bourg ne vit dans la haute charge qui lui était confiée qu'un motif de plus pour travailler avec une nouvelle ardeur à la gloire de Dieu et au salut des âmes dont il avait la garde.

De février à juillet 1774, ses registres le signalent à Miscou, à Paspébiac, à Bonaventure. Le 11 juillet, il est à Québec où il assiste comme parrain au supplément des cérémonies de l'Église qui manquaient

au baptême de Marie-Joseph-Esther Dugas, donné par nécessité par le sieur Michel Bourg, à Jersey. (1)

Marie-Joseph-Esther Dugas était la fille de Jean-Baptiste Dugas et de Marie Brault, fille en premier lit de Brigitte Marin qui avait épousé en secondes noces Michel Bourg.

Nous devons reporter à cette date le retour de la famille Bourg au pays, et c'est pour la recevoir que l'abbé Bourg avait dû se rendre à Québec. Elle faisait partie, à n'en pas douter, du groupe de familles dont il est question dans une séance du Conseil tenue au Château Saint-Louis, à Québec, le 13 mai 1774, et arrivées de France par Jersey avec l'intention de s'établir à la baie des Chaleurs. "Le Lieutenant-Gouverneur, est-il dit dans cet acte, fait part au Conseil qu'il a été averti que quelques familles acadiennes, formant un total de quatre-vingt-une personnes, étaient arrivées de France par Jersey à la baie des Chaleurs, avec l'intention de s'établir dans cette province, et qu'elles avaient demandé de prêter le serment d'allégeance; que M. Charles Robin, l'un des propriétaires des deux vaisseaux qui avaient transporté les

(1) Archives canadiennes 1905. Op. cit.

Acadiens, avait été requis par M. Smith, sous-percepteur des douanes à Bonaventure, à la demande de M. Vanfelson, juge de paix de l'endroit, de fournir une caution de 500 livres sterling, conformément aux instructions du gouvernement au sujet de ces colons, avant qu'il ne leur fût permis de débarquer.

“Le Conseil est d'avis que ni M. Smith ni M. Vanfelson n'avaient le droit d'empêcher les Acadiens de débarquer et que, par conséquent, la caution fournie par M. Robin à M. Smith doit être annullée; en outre, que les Acadiens arrivés récemment à la baie des Chaleurs et tous ceux qui y arriveront par la suite, pourront s'établir à cet endroit ou dans toute autre partie de la province, à condition qu'à partir de 16 ans inclusivement ils prêtent le serment de fidélité à Sa Majesté, et que M. Smith soit commissionné pour le leur faire prêter”.

Dans sa lettre à l'abbé Bourg que nous avons citée plus haut, l'évêque avait parlé des habitants de la rivière Saint-Jean de manière à inquiéter sans doute son coeur de missionnaire et de patriote. Mais si l'évêque disait vrai, n'était-ce pas vers ces brebis indociles que l'abbé Bourg devait voler au plus tôt ? Voilà pourquoi, ses devoirs de

famille remplis, nous le voyons se transporter à la Rivière Saint-Jean, où son registre le signale le 31 août et la première quinzaine de septembre. Cette visite fut d'autant plus agréable aux habitants de cette région qu'ils n'avaient pas vu de prêtre depuis le départ de M. Bailly et la courte apparition du P. de la Brosse, c'est-à-dire depuis plus de trois ans.

Les Acadiens établis le long de la rivière Saint-Jean avaient échappé, eux aussi, à la déportation de 1755. L'origine de leur installation est des plus curieuses et ne manque pas d'intérêt. Nous en devons le récit à l'abbé Casgrain dans son ouvrage intitulé: *Au pays d'Évangéline*. Nous le citons :

“Pendant que les transports (en 1755) cinglaient sur la baie de Fundy, un Acadien de Port-Royal, du nom de Beaulieu, ancien navigateur au long cours, ayant demandé au capitaine du navire où il était détenu avec deux cent quatre-vingt-quatre autres exilés, en quel lieu il allait les conduire: “Dans la première Ile déserte que je rencontrerai, répondit-il insolemment. C'est tout ce que méritent des papistes français comme vous.” Hors de lui-même, Beaulieu, qui était d'une force peu ordinaire, lui asséna un coup de poing qui l'é-

tendit sur le pont. Ce fut le signal pour les autres captifs, qui probablement s'étaient concertés d'avance. Quoique sans armes, ils se précipitèrent sur les gardes, en blessèrent quelques-uns et mirent les autres hors de combat, Beaulieu prit ensuite le commandement du navire et alla l'échouer dans la rivière Saint-Jean, près de la mission que dirigeaient alors les PP. Germain et de la Brosse." (1)

Ces quelques braves s'établirent à cet endroit et formèrent vite un village prospère à Quanébéquechis. En souvenir sans doute de ces premiers Acadiens, on l'a appelé plus tard "French Village", nom qu'il porte encore aujourd'hui. D'après ce que nous pouvons juger par les registres de l'endroit, M. Bourg, à sa première visite, y demeura deux semaines. Il fit treize baptêmes à la rivière Saint-Jean du 4 au 11 septembre 1774 et trois autres à Quanébéquechis le 15 du même mois. Nous y relevons les noms de Hébert, Mercure, Cyre (très nombreux), Gaudin, Cormier et Violette. Le 5 septembre, il bénit le mariage de Armand Cormier, fils de Pierre Cormier et de Cécile Thibodeau avec Marie-

(1) Pèlerinage au Pays d'Évangéline, page. 145.

Joseph Roy, fille de Joseph Roy et de Marie-Anéite de Chamfour.

La plupart de ces noms se retrouvent encore aujourd'hui dans le Madawaska.

De ce groupe d'Acadiens de la rivière Saint-Jean se détache la grande et noble figure de Louis Mercure, surnommé *Mercurc l'Acadien*, que l'histoire nous dit brave et loyal. A cette première visite de M. Bourg, il avait fait baptiser, le 4 septembre, un fils du nom de Louis-Michel. Louis Mercure était né le 11 mai 1753, du mariage de Joseph Mercure, capitaine d'infanterie résidant à l'île Saint-Jean, et de Anne Gauthier. C'est probablement à l'époque de la dispersion, que Joseph Mercure était venu avec quelques compagnons d'infortune se réfugier à la rivière Saint-Jean.

C'est là que son fils Louis se maria vers l'âge de 19 ans à Madeleine Thébeault et fit sa résidence à Aukpaque, à six milles environ de Frédéricton. Il obtint plus tard du gouverneur Parr du Nouveau-Brunswick l'île Bagwet qui lui fut accordée en pur don. Vers 1783, le général Haldimand entreprenait la tâche de faire ouvrir une route qui relierait le Saint-Laurent et le Lac Témiscouata, et de là Madawaska et la rivière Saint-Jean. Ce chemin

fut connu dans la suite sous le nom fameux du "portage de Témiscouata". Le portage proprement dit, le lac Témiscouata, le Madawaska, furent parcourus par des courriers, Acadiens et sauvages, dont la physionomie pittoresque s'esquisse dans les documents historiques. Ce sont, entre autres, les Desgranges, les Durand, les Deschamps, les Dufour, les Duperré, Higginbothan l'Indien, Assam, les quatre frères Martin, et surtout les trois Mercure: Louis, Joseph et Michel.

"Louis Mercure est incontestablement la figure dominante de cette caste d'hommes physiquement incomparables qui, raquettes aux pieds et un lourd sac de dépêches sur le dos, s'aventuraient pour des semaines dans les solitudes témiscouatiennes". (1)

A lui devait revenir l'honneur, en 1785, d'être, avec Duperré et Lizotte, le fondateur de la colonie acadienne de Madawaska.

"Son crédit auprès du gouverneur lui fut d'un grand secours pour obtenir de Carleton une concession importante s'étendant de la Madawaska à la rivière

(1) Frère Marie-Victorin. Le portage de Témiscouata. Mem. de la S. R. C. Serie 1, juin et septembre 1918, p. 71.

Verte, des deux côtés de la rivière Saint-Jean. Chaque famille reçut deux acres de terre avec un front de soixante perches. Ces gens, dont Mercure avait pris en mains les intérêts, étaient des Acadiens déportés en 1755, fixés sur la rivière Saint-Jean et dépossédés encore au profit de loyalistes américains et de soldats congédiés qui n'eurent, dit Casgrain, "qu'à s'asseoir à leurs tables pour manger leur pain et devenir du jour au lendemain rois et maîtres des propriétés arrosées de la sueur de la race proscrite. Ces malheureuses familles, impuissantes contre la force, n'eurent qu'à reprendre le chemin des forêts. Elles remontèrent la rivière Saint-Jean, à trente lieues de toute habitation, et ouvrirent, la hache à la main, les plateaux de la Madawaska où elles se multiplièrent avec la fécondité qu'on leur connaît." (1)

Tels furent les modestes débuts de ces colonies de la rivière Saint-Jean et de Madawaska aujourd'hui si belles et si florissantes.

A cette époque primitive, rien n'était plus pénible que les voyages des missionnaires. A pied à travers les forêts, en canot d'écorce sur les rivières, presque toujours

(1) Frère Marie-Victorin, op. cit. p. 72.

seul, ou accompagné d'un pauvre sauvage, M. Bourg vivait de la providence du bon Dieu comme l'oiseau de la forêt, mangeant ce qu'il pouvait trouver, et couchant bien souvent, comme lui, sous un arbre, à la belle étoile. Les stations n'étaient pas moins fatigantes que les voyages. Harassé de fatigue, il lui fallait entendre les confessions de tout le monde, car tous voulaient s'approcher des sacrements: il avait à régler les difficultés, bénir les mariages déjà contractés, baptiser les enfants et les adultes, catéchiser, prêcher, et cela bien souvent dans une pauvre cabane à peine suffisante pour contenir toute la foule. Dieu seul sait les misères d'un tel apostolat. Ce n'est qu'au jour de la grande manifestation des consciences qu'il nous sera donné de comprendre les vertus, les mérites et la gloire de ceux qui, comme l'abbé Bourg, se sont prêtés avec tant de joie et de bonheur à un si dur ministère. Dès son arrivée à l'endroit désigné, on venait de cinq, huit et dix lieues à la ronde, et, pour profiter des jours bénis de la mission, on se groupait, hommes, femmes et enfants, autour du missionnaire, et on demeurait là, dans un saint recueillement et dans une piété digne des premiers temps de l'Église, pendant toute la durée de son séjour.

“Spectacle singulièrement émouvant, dit Rameau de Saint-Père, que celui de cette affluence agreste et enthousiaste, autour de ce visiteur étrange, isolé, presque misérable ! Quand il survenait à travers les bois, accompagné d'un ou de deux sauvages, sa simplicité, son dénuement même n'étaient pas sans grandeur. Mais on comprend difficilement comment un homme pouvait suffire à une telle besogne. Les stations étaient plus fatigantes que les parcours ; il faut réellement que dans ces réunions où se reflète tant de puissance morale, les missionnaires aient puisé des joies intérieures et des consolations religieuses qui, seules, pouvaient compenser les fatigues et l'épuisement du corps.” (1)

(1) Une Colonie féodale en Amérique, p. 252.

CHAPITRE VII.

M. BOURG A LA BAIE SAINTE-MARIE.—
CONSTRUCTION DE LA PREMIÈRE ÉGLISE.
—PIEUSES COUTUMES DES POPULATIONS
PRIVÉES DE PRÊTRES.

Après avoir terminé sa première visite à la rivière Saint-Jean, M. Bourg se rendit à Pétécoudiac, où son registre nous le signale le 22 septembre, puis à Memramcook. Les actes se rapportant à cette dernière localité nous manquent. Le 9 octobre, il est à Port-Royal (Annapolis), et le 14 à la baie Sainte-Marie.

Dans ce nouveau parcours il revoit enfin le sol qui l'a vu naître, et, les yeux humides de larmes, il contemple les ruines désolées des lieux où se sont écoulées les premières années de son enfance. Mais dans cette belle vallée des Mines, là où s'élevait la maison de son père, celle de son grand-père, le vieux notaire royal, Alexandre Bourg, un nouveau peuple cultive la terre de ses ancêtres, une nouvelle langue a remplacé le doux parler de France, une nouvelle foi s'est implantée là avec l'ins-trus, le spoliateur, tandis que tout un peu-

ple autrefois si heureux, le sien, a été dispersé aux quatre coins du monde. Comme il eut besoin alors de toute sa foi, de toute sa charité de prêtre de Jésus-Christ, pour passer au milieu de ces détenteurs injustes de domaines que d'autres avaient créés et arrosés de leurs sueurs, sans laisser percer son indignation ! Sans doute qu'à ce moment l'oraison dominicale trouva dans son cœur et sur ses lèvres les accents de la plus sublime miséricorde : "Pardonnez-nous, Seigneur, comme nous pardonnons à nos ennemis".

La baie Sainte-Marie n'avait pas vu de prêtre depuis le départ de l'abbé Bailly, en 1769, et l'on dit qu'en certains endroits, comme à Clare, par exemple, parmi les habitants arrivés après cette date, il y avait des jeunes gens de 19 ans qui ne connaissaient le prêtre que par le récit de leurs parents ; il y avait surtout des hommes et des femmes qui, depuis vingt ans, portaient le joug de la vie sans avoir à leur côté ce conseiller des mauvais jours, ce consolateur discret des souffrances cachées. (1)

Le premier habitant venu à la baie Sainte-Marie, après la dispersion, fut un

(1) R. P. Dagnaud, Les Français du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse, p. 6.

nommé Joseph Dugas. Il y débarqua avec sa famille le 5 septembre 1763, et venait de Port-Royal. Il y fût bientôt rejoint par d'autres exilés venus du Massachusetts, où ils avaient été déportés en 1755. Parmi ces nouveaux venus on peut citer : Prudent Robichaud, Jean Belliveau, René Saulnier, Yves Thibault, Pierre Mélançon, Joseph Comeau, Joseph Gaudet et Pierre Doucet. En 1771, on pouvait déjà compter à Clare vingt-quatre familles comprenant quatre-vingt-dix-huit personnes, toutes réunies dans le voisinage de l'anse des LeBlanc. La Pointe de l'Église (Church-Point) ne reçut de colons qu'en 1772 par l'arrivée de deux familles, dont les chefs, Pierre LeBlanc et François Doucet, s'étaient établis à Salem (Mass.) après la dispersion de 1755. L'une de ces familles, celle de Pierre LeBlanc, a couvert le pays de ses nombreux descendants. (1)

Tels furent les humbles commencements de ce pays aujourd'hui si prospère que M. Bourg venait évangéliser pour la première fois.

Le missionnaire célébra les saints mystères dans une pauvre cabane, la plus cen-

(1) Ibid. PP. 23-25.

trale de l'endroit. Mais il arriva bientôt qu'elle ne pût contenir toute la foule. Il fallut songer à la construction d'une église. L'abbé Bourg choisit aux Grosses-Coques un emplacement située à égale distance des limites extrêmes du territoire habité, traça le plan de l'église et eut la joie de voir tout le monde se mettre avec entrain à la besogne. (1)

Pendant les quelques semaines qu'il séjourna à la baie Sainte-Marie, M. Bourg put constater le bon esprit des habitants, leur attachement à la religion, et leur grand désir de voir le missionnaire résider au milieu d'eux. Il confirma les règlements donnés par l'abbé Bailly, en ajouta quelques-uns suggérés par les circonstances et imposa plus fortement l'obligation des réunions dominicales, dès que la chapelle serait terminée. (2)

“Tout se passa comme il l'avait dit. On pouvait voir, dès le matin du dimanche, les gens quitter leur maison, s'acheminer à travers le bois du côté de l'église et attendre, à quelques pas, en devisant des événements de la semaine, que le signal d'entrée leur fût donné. Le chant du *Kyrie*, du *Gloria*,

(1) R. P. Dagnaud, op. cit. p. 46.

(2) Ibid, p. 47.

etc., alternait avec les prières ordinaires de la messe, et la lecture de l'Évangile, suivie d'une lecture de piété, tenait lieu de sermon. La tenue des assistants était pleine de religieux respect et le jeune homme qui se fût oublié à rompre le silence du lieu saint eût été bien vite rappelé aux sentiments du devoir par la réserve de ses voisins. (1)

Les sépultures n'étaient pas moins touchantes dans leur sublime simplicité. Elles étaient précédées de la veillée des morts, qui durait trois jours, pendant lesquels tous les habitants du canton, à tour de rôle, venaient prier auprès du corps du cher disparu, car la colonie n'était qu'une seule grande famille et le deuil des uns devenait un deuil général, auquel personne n'aurait songé à se soustraire. Après ces trois jours de prières et de veillées, la foule toute entière conduisait le corps du défunt à l'église pour sa dernière visite et pour y recevoir les dernières prières de ses proches et de ses amis. On y chantait la "Messe des défunts" et souvent aussi on y récitait l'office des morts, d'un ton lent et plaintif qui exprimait si bien, avec les sentiments affectueux de l'assistance, la dou-

(1) Ibid.

leur de la séparation qu'on semblait vouloir retarder. "Le cortège funèbre se formait de nouveau au sortir de l'église et s'avancait par le sentier à peine tracé qui menait au cimetière. Les hommes se groupaient derrière le cercueil, tenant à la main leur large chapeau de cuir : les femmes, le visage à moitié recouvert du grand châle noir qui tombait sur leurs épaules, égrenaient leur chapelet pour le défunt ; l'une d'elles portait le petit vase rempli d'eau bénite et une branche arrachée à un arbre vert de la forêt. Au cimetière, un assistant aspergeait d'eau bénite le corps et la fosse creusée pour le recevoir. La branche d'épicéas, plongée dans le bénitier, passait de main en main et chacun donnait au mort ce témoignage de son souvenir et de sa prière". (1)

Ces touchantes cérémonies de la "messe blanche" et ces coutumes des funérailles étaient en vigueur non seulement à la baie Sainte-Marie, mais encore à Tracadieche, à la rivière Saint-Jean et dans tous les cantonnements acadiens. C'était d'ordinaire un vieillard, le plus respectable de l'endroit, qui présidait à ces pieux exercices. A lui était échu aussi l'office de baptiser et de

(1) R. P. Dagnaud, op. cit. pp. 47-48.

recevoir les consentements de mariage en l'absence du missionnaire. La tradition et l'histoire nous ont conservé les noms de quelques-uns de ces vénérables vieillards.

A l'île Saint-Jean, c'est Jean Doucet qui remplit ces fonctions. "Vu la privation de missionnaire, lui écrit M. Gravé, Grand-Vicaire de Québec, où se trouve votre île depuis la mort de M. MacDonald, votre dernier pasteur; le désir que nous avons de vous procurer, autant qu'il est en nous, les secours spirituels dont vous avez besoin, nous a engagés à vous nommer et à vous autoriser, vous, Jean Doucet, et nous vous nommons et autorisons par ces présentes, au nom et de la part de Monseigneur l'Evêque de Québec, à l'effet de baptiser par toute l'île Saint-Jean les enfants et adultes qu'on vous présentera, et à recevoir le consentement de mariage des personnes qui voudront contracter, pourvu qu'il ne se trouve entre elles aucun empêchement de parenté ou d'affinité. Ces pouvoirs néanmoins ne dureront que jusqu'à ce que vous soyez pourvus d'un missionnaire, ou que vous receviez la visite de M. Bourg, notre Grand-Vicaire, qui vous les continuera, s'il le juge à propos. (1)

(1) Lettre de M. Gravé à Jean Doucet, 6 oct. 1785.

A Carleton, les descendants des exilés de 1755 n'ont pas encore oublié la noble figure du bon vieillard Charles Dugas, qui remplissait avec un soin non moins jaloux cette même charge de confiance. Il était le plus instruit de l'endroit; sa conduite était au-dessus de tout reproche; homme droit, intègre et d'une piété exemplaire, il laissa après lui le souvenir de toutes les vertus. Il mourut le 25 janvier 1801, à l'âge patriarcal de cent ans.

Enfin, l'histoire nous rappelle le nom de Louis Robichaud, qui fut longtemps le conseiller et le consolateur de ses frères expatriés à Boston. M. Maillard, Grand-Vicaire pour l'Acadie, lui écrit, en 1761 :

“J'approuve volontiers que vous receviez le consentement mutuel exprimé par la parole de présent de tous ceux et celles qui veulent s'unir en mariage. Mais faites cela en présence d'un nombre de témoins requis à ce. Donnez-vous garde d'approuver ceux qui voudraient contracter dans des degrés prohibés ou défendus, et autant que faire se pourra, donnez-moi avis de tout ce qu'il vous arrivera de faire à cet égard. Étant vicaire général de toute cette partie de l'Amérique septentrionale, j'ai droit de commettre une personne de confiance pour recevoir de pareils consentements, et c'est vous que je conviens pour cela à l'égard de tous ceux qui vivant aux environs de Boston et dans Boston même auront envie de se marier, bien en-

tendu que vous tiendrez un mémoire de tous ceux que vous aurez reçu le consentement. Quand il s'agira de dispenses, il faut m'en donner avis, puisqu'il est vrai que vous êtes à portée de pouvoir consulter la puissance ecclésiastique dont je suis revêtu. Je vous adresse une dispense ci-incluse que je vous prie de lire et que je vous prie de remettre à la personne qui l'a demandée. Mais observez de lui faire remplir les conditions auxquelles je la lui accorde. Je sais que tout cela vous donnera des misères, cependant vous en serez que mieux devant Dieu qui, un jour à venir, y aura égard, si vous avez en tout ceci intention de servir le prochain et de m'aider en même temps pour l'amour de lui".

M. Bailly lui écrit à son tour, le 17 juillet 1771, pour régler une mauvaise affaire :

"Je vous avais mandé d'interdire la prière commune, pendant trois semaines, aux coupables qui avaient été assez téméraires que de s'unir par le lien du mariage, et de leur ordonner de notre part de vivre séparés quant au lit. S'ils ont obéi, après qu'ils auront jeûné un jour en esprit de pénitence, demandé pardon en présence du peuple assemblé, vous les réhabiliterez; sinon, s'ils n'ont point fait paraître leur obéissance et c'était ce que j'avais dit, vous nous laisserez connaître pour que nous procédions selon les ordres de Monseigneur notre Evêque à retrancher ces membres du corps des fidèles par l'excommunication. Pour ceux dont vous me demandez la dispense, s'ils ont attendu, Mgr me permet de vous l'accorder, et vous pourrez les marier. S'ils sont déjà mariés contre les

lois de l'Eglise, vous nous le manderez aussi et il sera procédé contre eux. Si les uns et les autres se sont bien comportés, leur dispense sera de six dollars chacun, que vous donnerez partie aux plus pauvres et l'autre sera envoyée par le nommé Bédard, porteur. La soumission à l'Eglise et aux puissances que Dieu a établies pour gouverner ses peuples, c'est le caractère de tout catholique. Je serais fâché d'apprendre que nos frères qui sont dans la Nouvelle-Angleterre crussent être catholiques sans cela. Nous n'avons rien de particulier à vous dire, la longue lettre que je vous ai écrite est suffisante, et il faut la lire souvent".

Les coupables se soumirent-ils aux volontés si fortement exprimées du Grand-Vicaire ? On est en droit de le supposer, car en ces temps de foi docile et de religion fervente, les ordres du missionnaire étaient reçus comme l'expression de la volonté de Dieu. Cette docilité est un prodige encore plus grand que la survivance acadienne.

A Tousquet, dans l'île du Prince-Edouard, il y a un endroit appelé la butte à la Croix, où s'élève un calvaire. C'était là que se réunissaient, le dimanche, les Acadiens pour assister à la "messe blanche". Amable Boudreau, surnommé depuis *l'Evêque Amable*, reçut de M. Bailly le pouvoir d'y faire les baptêmes, les ma-

riages, et même d'accorder certaines dispenses. Il y faisait le prône, les annonces et récitait l'office du jour. Ces assemblées patriarcales, organisées au passage des missionnaires pour suppléer à leur absence, ont été le moyen providentiel qui a maintenu la foi des Acadiens. (1)

(1) Abbé Casgrain, Un pèlerinage au pays d'Évangéline, ch. XIX.

CHAPITRE VIII.

LA GUERRE FOLLE.—M. BOURG PACIFI-
TEUR.—SERVICES RÉCOMPENSES.

Au mois de janvier 1775, M. Bourg était de retour à Tracadie. Ses voyages apostoliques, au cours de cette année, se limitent à la Baie des Chaleurs, à part une absence que nous remarquons sur son registre du 30 avril au 23 juillet et dont nous n'avons pu trouver d'explication.

En 1776, un événement important fit sortir l'intrépide missionnaire du cercle ordinaire de ses occupations. Nous voulons parler de la guerre de l'Indépendance américaine, que les Acadiens baptisèrent du nom de *guerre folle*, stigmatisant ainsi cette lutte fratricide d'Anglais contre Anglais. La guerre de sept ans avait épuisé les finances de l'Angleterre. La dette nationale était énorme, et, pour la payer, la mère-patrie ne crut mieux faire que de se faire aider par ses colonies en leur imposant des taxes sur tous leurs produits. Un congrès colonial tenu à Philadelphie en septembre 1774 protesta contre ces mesures vexatoires, et, la même année, la guerre des

colonies anglaises contre leur mère-patrie commença. Ce fut un soulèvement général, à l'exception des Canadiens-Français et d'une grande partie des habitants de la Nouvelle-Écosse, laquelle comprenait alors, outre la Nouvelle-Écosse actuelle, le Nouveau-Brunswick. Ils préférèrent garder la foi jurée à la couronne britannique, respectueuse de leur religion et de leur nationalité, plutôt que de les exposer en devenant partie intégrante d'une république anglaise et protestante. Mais il n'en fut pas ainsi de certains anglais et des sauvages soulevés par eux pour secouer le joug de l'Angleterre. Au printemps de 1776, Jonathan Eddy, Samuel Roger, William Howe et John Allen, habitants de Cumberland, allèrent à New-York, au congrès continental, porter la liste de 600 personnes, prêtes, dans leur opinion, à se joindre aux rebelles. Revenus de New-York, ils s'arrêtent à la rivière Saint-Jean et se joignent à quelques habitants de langue anglaise de l'endroit et aux sauvages du fort Machias, qui étaient au nombre de 500 environ. Ceci se passe en octobre 1776. Le premier soin des révoltés est d'aller incendier le fort Cumberland, l'ancien fort de Beauséjour des Acadiens. Mais ils n'avaient pas compté sur l'intervention du

Lieutenant-Colonel Joseph Graham, qui y commandait depuis peu une garnison de 250 hommes, et les révoltés sont repoussés. (1)

Après cet insuccès, les insurgés se réfugièrent à la rivière Saint-Jean où ils ne cessent de soulever les Indiens de cette région, et par eux, les différentes tribus de la Nouvelle-Écosse.

Malgré l'intervention d'Arbuthnot, qui gouvernait alors la province en l'absence de Legge, récemment passé en Angleterre, et qui envoya Arthur Gold pour tenter d'apaiser les esprits, les menées de John Allen n'en continuaient pas moins à les travailler. Allaient-elles aboutir ? Tout le faisait prévoir. Un soulèvement général des sauvages devenait de plus en plus imminent, et un tel mouvement, dans les circonstances critiques où se trouvait l'autorité anglaise, ne faisait qu'aggraver la situation. Peu s'en fallait que la balance ne penchât du côté des rebelles. On prit donc tous les moyens possibles pour conjurer la catastrophe, mais sans grand résultat. C'est alors que, le 8 avril 1778, Arbuthnot, en désespoir de cause, s'adresse au gouverneur général, résidant à Québec, le

(1) Notes fournies par M. Placide Gaudet.

priant d'insister auprès de l'évêque catholique de l'endroit pour que celui-ci envoie sans retard M. Bourg, missionnaire très en vue, dit-il, parmi les tribus en effervescence, afin de les calmer. La réponse de Guy Carleton ne se fait pas attendre, et M. Bourg est mandé par un exprès d'avoir à se rendre en toute hâte sur les lieux des troubles.

Que les temps sont changés ! Quel hommage tardif rendu à l'influence bienfaisante du prêtre catholique, du missionnaire autrefois dépeint comme un fauteur de désordres, à la grandeur d'une religion qui prêche la concorde et la paix avec le respect dû à toute autorité légitimement constituée !

Connaissant parfaitement la langue et les mœurs des Indiens, M. Bourg était bien l'homme qu'il fallait pour remplir cette mission de paix si délicate et si difficile. Le zélé missionnaire se rend donc sans retard au fort Howe et entre en pourparlers avec les chefs des différentes tribus qui s'y trouvent réunis. Avec une douceur qui n'exclut pas la fermeté, il ne leur cache pas les dangers auxquels ils s'exposent, et avec eux, tous leurs compatriotes, en voulant demeurer dans cet esprit d'insubordination; il leur rappelle la fidélité

qu'ils doivent garder à la foi jurée et l'honneur qui rejaillit sur une âme droite respectueuse de ses serments. Bref, il sait si bien trouver le chemin de leurs coeurs, que les esprits s'apaisent comme par enchantement. Les sauvages mettent bas les armes, et le traité de paix est signé à la grande joie et satisfaction du nouveau gouverneur Richard Hughes, qui vient de succéder à Arbuthnot.

Voici en quels termes le nouveau gouverneur, dans une lettre datée du 12 octobre 1778 et adressée au secrétaire d'État, s'exprime en lui annonçant la bonne nouvelle d'une paix solide et durable :

Chambre du Parlement, à Halifax,
le 12 octobre 1773.

Monseigneur,

Ayant tout dernièrement eu l'honneur de vous renseigner sur l'état des choses de mon gouvernement, je ne vous importunerais pas si tôt avec une autre lettre, si ce n'était pour vous communiquer un événement dans lequel le bien-être et la tranquillité de cette province semblent particulièrement intéressés. Je veux parler d'un traité ferme de paix et d'amitié que j'ai été assez heureux de conclure et de ratifier, le vingt-quatre de septembre, aux environs de Fort Howe, avec les Maléchites, les Micmacs et les Indiens de Miramichi, à une assemblée des chefs et d'autres principaux indiens de ces tribus qui ont maintenant tous prêté, d'une manière solennelle

et à genoux, le serment d'allégeance à Sa Majesté; ils ont donné une ceinture de vampoûm à notre surintendant comme confirmation de leurs intentions et de leurs promesses, et ont accompli toutes les cérémonies ordinaires, à la proclamation de la paix.

Cette mesure est très avantageuse pour nous, en apaisant les esprits de tous les habitants sur les frontières et les parties les plus reculées de cette province et en rétablissant un certain degré de commerce entre eux et les Indiens, au profit des deux parties. Et nous sommes vraiment heureux dans cette affaire, car ces sauvages ont actuellement envoyé une déclaration formelle de guerre au major Studholme et ont renvoyé le drapeau anglais au fort Howe.

Je ne puis terminer cette lettre sans faire justice aux talents, au zèle et à la diligence de l'Honorable M. Franklin (notre surintendant dans les affaires indiennes), à sa conduite discrète et à sa persévérance continuelle, assisté comme il était du major Studholme et de *M. Bourg le prêtre auquel nous devons le succès de ce traité* qui, j'espère, recevra l'approbation de Sa Majesté et servira à vous assurer de ma constante attention au service du roi et à la prospérité de la province qu'il lui a gracieusement plu de confier à mes soins.

Avec le plus profond respect, j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

Votre très obéissant et très humble serviteur.

(Signé) R. HUGHES.

Les sauvages se félicitèrent d'avoir obéi aux sages conseils de leur zélé et prudent

missionnaire, et ils voulurent lui en témoigner leur joie par les réceptions vraiment triomphales qu'ils lui firent, conjointement avec le colonel Franklin, dans leurs différents villages. Ils firent encore mieux : loyaux et fidèles à la parole donnée, ils résistèrent à toutes les promesses et cajoleries que purent leur faire dans la suite les émissaires américains.

Deux autres conférences furent tenues à Pow-mow, sur la rivière Saint-Jean, l'une le 27 juin 1780, l'autre en novembre 1781, dans lesquelles, grâce encore à l'influence de M. Bourg, la paix se consolida de plus en plus. Le succès était complet. Le prestige de M. Bourg ne put que grandir de l'heureuse issue de ses démarches. Le missionnaire fut admiré et félicité. Mais ce n'était pas assez. On voulut le récompenser. Sir Richard Hughes, pour reconnaître publiquement l'immense service qu'il avait rendu à la colonie naissante, lui fit concéder gratuitement une petite île de la baie des Chaleurs, appelée Ile-aux-Hérons, sise près de la rive sud, ainsi qu'une certaine étendue de terrain, environ quatre milles, sur la terre ferme, à l'endroit où se trouve l'église actuelle de la paroisse de Charlo (1)

(1) Abbé E. P. Chouinard. Histoire de Carleton p. 14.

M. Bourg eut-il jamais les titres authentiques de propriété de ces différents terrains ? Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu les découvrir, pas plus que ceux des lots qui lui avaient été concédés en 1776, lors de l'arpentage des terres de la baie des Chaleurs. Un grand nombre des habitants de Carleton étaient dans le même cas, comme le prouvent plusieurs suppliques, que nous avons sous la main, adressées au gouverneur à l'effet d'obtenir des titres légaux de terres qu'ils font valoir depuis plusieurs années. Cette manière de concéder des lots sans en délivrer les titres laissait la porte ouverte à une reprise selon le bon plaisir du gouvernement et, en tous cas, à des litiges dans un avenir plus ou moins éloigné. Incurie ou mauvaise foi de la part du pouvoir ? Les deux sont possibles.

CHAPITRE IX.

NOUVEAUX VOYAGES A LA BAIE SAINTE-MARIE.—ÉMANCIPATION DES IRLANDAIS CATHOLIQUES D'HALIFAX, FONDATION DE L'ÉGLISE D'HALIFAX. M. BOURG Y EST NOMMÉ CURÉ.—CONTRE-TEMPS.—RETOUR A LA BAIE DES CHALEURS. PÉRILLEUSE TRAVERSE. MALADIE.

La vive sollicitude du dévoué missionnaire pour ses ouailles de la baie des Chaleurs ne lui fait pas oublier celles plus éloignées de la baie Sainte-Marie. Comme son évêque, il pouvait dire qu'il les portait toutes dans son cœur d'apôtre et que leur pensée lui était toujours présente à l'esprit. En 1780, nous le voyons donc reprendre le chemin de cette lointaine région. Il y est le 30 juillet et y baptise Joseph et Marguerite Doucet. Mais il n'y demeure que peu de temps, et revient à Tracadieche. Le 24 août de l'année suivante, nous le rencontrons au Cap Sable, où il revalide plusieurs mariages. Le 1er septembre, il est de nouveau à la baie Sainte-Marie, en

octobre à Caraquet, en novembre et décembre à Tracadie.

Pendant son dernier séjour à la baie Sainte-Marie, le missionnaire avait remarqué les vides nombreux creusés par la mort; mais son âme, du moins, put se réjouir et remercier Dieu à la vue du prodigieux développement de cette mission depuis sa première visite en 1774. Le déplacement du centre de la population nécessitait celui de l'église. Toutefois, M. Bourg ne voulut pas démolir l'ancienne, élevée aux Grosses Coques. Mais il fallait en bâtir une nouvelle. Remarquant une langue de terre qui s'avancait dans la baie et qui offrait, outre l'avantage d'être le centre du district, celui d'un agréable coup d'oeil, il résolut d'y placer le site du nouvel édifice, qui fut construit dans les proportions et dans le style du premier. Cette pointe de terre où fut élevée la deuxième église de la baie Sainte-Marie porta dès lors le nom de Pointe de l'Église, et c'est ainsi qu'on la désigne encore aujourd'hui.

M. Bourg visita encore la baie Sainte-Marie en 1782, 1783, et enfin en 1786, et ce fut sa dernière visite à cette chère et lointaine mission. Il quitta avec regret ses compatriotes de la Nouvelle-Écosse dont il garda toujours le meilleur souvenir, et res-

treignit ses courses apostoliques à la baie des Chaleurs. Nous dirons bientôt dans quelles circonstances ce changement s'effectua.

Pendant que M. Bourg se dévouait ainsi à ses chers Acadiens de la baie Sainte-Marie, un groupe d'Irlandais catholiques s'était formé à Halifax. Dans ce centre tout anglais et protestant ceux-ci avaient à lutter contre un fanatisme des plus *bigots* et avaient mille peines à obtenir le libre exercice de leur sainte religion. Cette situation ne pouvait durer plus longtemps. M. Bourg, qui avait ses coudées franches avec les autorités anglaises, grâce aux services qu'il avait rendus à celles-ci, surtout dans le terrible soulèvement des sauvages dont nous avons parlé plus haut, comprit qu'il devait user de son influence pour améliorer la condition des catholiques irlandais, et il résolut de leur venir en aide. Sur ses conseils, ceux-ci choisirent cinq d'entre eux : William Neany, John Cody, John Mullony, John Murphy et James Cavanagh, pour présenter une requête à Sir Richard Hughes, lieutenant-gouverneur d'Halifax, par laquelle ils le priaient de faire rappeler deux des articles de la loi de 1758 édictée contre les catholiques lors de la première session du premier parlement

de la législature de la Nouvelle-Écosse. Cette requête, arrivée deux jours avant la prorogation des chambres, fut déposée devant la législature, et on décida que les députés consulteraient, durant les vacances, leurs commettants pour connaître d'eux s'ils avaient quelque objection à faire contre le rappel de la loi. Ceci se passait le 3 juillet 1781.

Le 11 juin de l'année suivante, les cinq pétitionnaires se présentèrent de nouveau devant les chambres réunies avec une nouvelle requête au gouverneur Sir Andrew Snape Hammond, qui, le 31 juillet 1781, avait remplacé sir Richard Hughes. Le 26 juin, par message du lieutenant-gouverneur, lecture fut donnée devant les députés de la requête en question, et on adopta une motion à l'effet de préparer et de présenter un projet de loi pour améliorer le sort des catholiques. Ce bill fut présenté le lendemain et, le 29 du même mois, voté par les deux chambres et sanctionné par le lieutenant-gouverneur, mais il ne pouvait avoir effet avant le bon plaisir de Sa Majesté.

Cette loi, qui avait pour titre: *Acte renvoyant certains articles de deux lois de l'Assemblée générale de cette province, que l'on a trouvés injustes et oppressifs envers*

la partie des autres sujets de Sa Majesté professant la religion catholique romaine, fut désavouée et déclarée nulle et sans effet par le roi en son conseil, le 16 mai 1783, parce qu'elle n'était pas conforme à une loi semblable votée au Parlement anglais en 1778, l'année 18^e du règne de Sa Majesté. Mais le secrétaire d'Etat, en transmettant cette décision au gouverneur de la Nouvelle-Écosse, lui expliquait comment procéder pour édicter une loi que le roi sanctionnerait.

Le 2 décembre 1783, une nouvelle loi fut présentée que l'Assemblée générale adopta et qui fut sanctionnée le même jour par le gouverneur Parr, à l'effet de soulager les catholiques de la Nouvelle-Écosse. Cette nouvelle loi fut ratifiée et sanctionnée par le roi en son conseil le 2 juillet 1784.

Dès le 8 juillet 1782, sans attendre la sanction royale, les pétitionnaires s'étaient empressés d'annoncer la nouvelle de leur prochaine délivrance à leurs frères d'Irlande en leur faisant connaître l'état déplorable où ils se trouvaient de n'avoir pas les moyens d'élever un bâtiment convenable pour le culte divin, et d'être privés en ce moment d'un pasteur résidant.

On écrivit aussi à Londres, à Mgr Talbot, pour lui demander un prêtre qui

viendrait desservir les Irlandais catholiques d'Halifax. C'était se tromper de porte. Mgr Talbot répondit aux Irlandais, dont l'empressement à réclamer un prêtre était certainement très louable, que la ville d'Halifax n'était pas dans son diocèse, mais dans celui de l'évêque de Québec, à qui, dans le moment, ils devaient s'adresser.

Le 21 octobre 1882, M. Gravé, vicaire général de Québec, mandait également à M. Villars, à Paris, que le gouverneur général lui avait dit que les Anglais avaient permis aux catholiques de bâtir des églises à Halifax, ville forte de l'Acadie, et, le 22 décembre de la même année, M. Villars faisait connaître cette nouvelle au cardinal préfet de la Propagande.

La loi votée le 2 décembre 1783 étant conforme aux instructions envoyées par le secrétaire d'État, on était donc certain à Halifax que le roi l'approuverait. C'est ce qui explique l'empressement des Irlandais à demander un prêtre pour résider au milieu d'eux. Le conseil que leur avait donné Mgr Talbot fut suivi, et l'évêque de Québec, instruit plus tard de leur désir, manda à M. Bourg de s'enquérir sur les lieux des dispositions des requérants et de la possibilité de former une paroisse à Ha-

lifax. La lettre suivante de M. Gravé, vicaire général, en fait foi :

Québec, le 16 juillet 1784.

Monsieur,

Mgr l'Évêque de Québec a reçu des lettres de la part des Anglais catholiques d'Halifax qui lui demandent un prêtre avec les plus grandes instances. Ils s'étaient d'abord adressés à Milord Talbot, évêque de Londres, pour ce sujet. Mais il leur a répondu qu'Halifax n'étant pas de son district, c'était à l'évêque de Québec d'entériner leur requête.

Mgr trop malade pour vous écrire, m'ordonne de vous enjoindre de sa part de vous transporter à Halifax, d'examiner les choses par vous-même et de lui en rendre compte. Y a-t-il beaucoup de catholiques dans la ville ou aux environs ? dans la Nouvelle-Écosse ? bâtira-t-on avec liberté une église ? et une maison presbytérale ? Quels moyens a-t-on de faire subsister un prêtre et autres choses semblables ?

Mgr désirerait beaucoup que vous y fissiez votre résidence. M. Leroux vous succéderait à la baie des Chaleurs jusqu'à nouvel ordre, avec l'étendue de juridiction que vous lui assigneriez selon votre volonté. La raison qu'a Sa Grandeur de désirer cet arrangement, c'est qu'Halifax va devenir un des premiers postes du diocèse. Ce sera probablement la résidence du vice-roi de l'Amérique Britannique, car c'est sous ce titre qu'on nous annonce le général Carleton. De plus, ces catholiques d'Halifax paraissent une peuplade bien respectable, puisqu'ils ont obtenu du parlement en faveur de la religion catholique des privilèges que bien d'autres n'auraient pas seule-

ment osé demander. Or, Mgr ne voit personne qui puisse mieux que vous remplir cette honorable place. Vous savez parfaitement la langue, vous êtes son grand-vicaire, et, de plus, vous avez toute sa confiance.

Vous direz à ces bons catholiques que Mgr ne les oublie point, qu'il est très content du zèle qu'ils ont pour leur religion, qu'il a en vue leurs intérêts spirituels, qu'il travaillera de tout son pouvoir à les secourir et qu'ils peuvent en toute occasion s'adresser à lui avec une pleine confiance.

Je suis avec bien du respect, Monsieur, votre très dévoué,

GRAVE, Vic. Général.

M. Bourg se conforma à la volonté de son évêque et partit immédiatement pour Halifax où il arriva à l'été de 1784. Il se mit en contact avec les catholiques du lieu et fit une minutieuse enquête touchant les questions posées par Sa Grandeur. Il fit ensuite un rapport détaillé de sa mission: la fondation de la paroisse était possible; l'église était déjà construite; les catholiques irlandais s'engageaient à payer cent louis au prêtre qui résiderait au milieu d'eux, etc. Mais cet important rapport ne parvint pas à destination. M. Bourg se décida à accepter l'offre de son évêque et à faire désormais sa résidence à Halifax. Il s'embarqua pour la baie des Chaleurs pour y chercher ses effets, mais ne put retour-

ner prendre définitivement possession de son nouveau poste que l'année suivante, le 1er août 1785. Il écrivait de Tracadieche à M. Gravé, pour expliquer ce retard :

J'eus l'honneur d'écrire à Mgr l'évêque, étant à Halifax dans le courant de l'été dernier, que je me suis conformé au désir de Sa Grandeur qui était que je résidasse à Halifax ; M. Leroux devait résider en la baie des Chaleurs. De plus, j'informais Sa Grandeur que j'étais sur mon départ d'Halifax pour retourner en la Baie chercher mes effets, et retourner au susdit endroit le plus tôt possible. J'ignore si cette lettre est parvenue à Sa Grandeur, et c'est ce qui m'oblige de vous écrire la présente.

Étant parti d'Halifax, j'ai été trois semaines à me rendre et dans une tempête qui dura trois jours sans discontinuer. J'essuyai tant de fatigues et de froid, étant obligé de servir de matelot pour me sauver la vie, tout l'équipage étant déconcerté, excepté le capitaine, qu'à mon arrivée, je suis tombé malade, laquelle indisposition ne m'a pas permis de pouvoir retourner dans l'automne. Si Dieu me conserve, j'espère m'y transporter le printemps pour y faire ma résidence jusqu'à nouvel ordre de la part de Sa Grandeur.

J'ai envoyé d'Halifax à M. Leroux copie de la lettre que j'ai reçue de vous, venant de la part de Sa Grandeur, et je n'ai encore reçu aucune réponse de sa part.

Mon cher supérieur et Grand Vicaire, j'ai une chose de conséquence à vous représenter pour le soutien de la religion en ces endroits. Mon-

sieur Leroux, qui est un très digne prêtre, est maintenant d'un âge si avancé qu'il lui est impossible de pouvoir desservir tous les endroits et même les moins éloignés dans le cours de l'hiver. Ainsi je crois qu'il serait à propos, si Sa Grandeur l'avait pour agréable, que M. Leroux vint résider où je suis qui est maintenant l'endroit le plus considérable de la Baie, appelé Tracadièche, où il y a dès à présent 78 habitants (*sic* pour 78 familles d'habitants). Neuf lieues plus haut est la mission de Ristigouche qu'il pourrait encore desservir, ainsi que les endroits nommés Pegeguit et Caraquet, où il peut y avoir en tout 40 habitants (*sic* pour 40 familles). Le second endroit le plus considérable est Bonaventure à 12 lieues plus bas que l'endroit où je suis, du même côté, c'est-à-dire du nord, où il y a environ 60 habitants. Quatre lieues plus bas est un endroit appelé Paspébiac, où il peut y avoir 25 habitants; ensuite, du même côté, il y a le Port-Daniel, Pasbeau, la Grande-Rivière et Percé. Du côté du sud de l'ouverture de la Baie, il y a Miramichi, où il peut y avoir 20 familles de catholiques romains et quantité de sauvages; plus loin Cocagne et Memramcook, qui est l'endroit où est maintenant M. Leroux, où il a plus de 100 habitants Romains Catholiques.

Cela posé, je crois qu'il serait absolument nécessaire, s'il est possible, d'avoir un jeune prêtre de plus en ces endroits, qui ferait sa résidence dans le cours de l'hiver à Bonaventure, et, dans l'été, pourrait parcourir les différents endroits susdits. M. Leroux, pendant son absence, dans la belle saison de l'été, pourrait se transporter par eau dans les différents endroits de la Baie,

s'il y était appelé pour quelque malade... Supposé qu'il y aurait de l'impossibilité pour le présent de trouver un sujet convenable pour desservir les différents endroits, je pense qu'avec l'agrément de Mgr l'évêque et celui du gouvernement que l'on pourrait en avoir de France.

Vous le savez mieux que moi. Ainsi en ceci comme en tout ce qui peut regarder l'avantage et l'accroissement de la religion, je suis persuadé que votre zèle apostolique vous excitera à faire tout ce qui dépendra de vous pour le soutien d'icelle..."

Ayant ainsi exposé les besoins de la mission qu'il allait quitter, il ne restait plus à M. Bourg qu'à se rendre à Halifax, conformément aux ordres de l'évêque. Nous allons l'y suivre.

N. B.—Lors des fêtes du centenaire du diocèse d'Halifax, le *New Freeman* de St-Jean prétendit que ce fut le Père Jones qui célébra la première messe dans la première église d'Halifax, ce qui semble invraisemblable puisque M. Bourg le précéda d'une année, comme le document plus haut fait mention.

CHAPITRE X.

UN MALENTENDU.—ARRIVÉE DU P. JONES
A HALIFAX.—M. BOURG LUI CÈDE LA
PLACE ET REVIENT A TRACADIECHE.—
L'ABBE ANTOINE GIROUARD.—SITUA-
TION DE L'ÉGLISE D'ACADIE EN 1787.

M. Bourg arriva à Halifax le 1er août 1785 pour prendre possession de sa nouvelle paroisse. Depuis la date de sa nomination, Mgr Briand avait résigné son siège et Mgr D'Esclis lui avait succédé. Celui-ci s'empessa de renouveler à M. Bourg ses pouvoirs de grand-vicaire. "Le zèle avec lequel vous avez servi le diocèse sous M. Briand, mon prédécesseur, lui écrivait le nouvel évêque, m'a engagé à vous envoyer des lettres de Grand-Vicaire, que vous trouverez ci-jointes. Il ne coûte pas de communiquer ses pouvoirs quand on s'adresse à des personnes qui en usent aussi bien que vous". Et il ajoutait: "Je ne sais trop où vous faites actuellement votre résidence. Je suppose que c'est à Halifax pour l'avoir entendu dire à des personnes qui en revenaient. Du moins l'intention de mon prédécesseur était que vous fissiez

vosre séjour dans cette ville. Elle devient considérable; les catholiques y sont nombreux, à ce qu'il paraît. Elle conviendrait donc mieux que tout autre lieu à la résidence d'un Grand-Vicaire. C'est sur ces principes que mon prédécesseur se fondait pour vous engager à y demeurer, lorsqu'il vous fit écrire le 16 juillet dernier par M. Gravé. Il désirait encore que vous lui donnassiez avis de l'état de cette mission. Cependant il n'a pas reçu de vos lettres depuis ce temps-là. Ne tardez pas, je vous prie, à m'éclairer sur ces deux objets." (1)

M. Bourg, ainsi que nous l'avons dit, avait bien écrit à M. Gravé, mais sa lettre s'était égarée en route. Nous avons vu aussi par suite de quel contre-temps, il avait été obligé de retarder son installation définitive à Halifax. A la réception de la lettre de Mgr D'Esglis, il s'empresse de renseigner Sa Grandeur dans un mémoire daté de Halifax, le 22 août 1785. Après avoir expliqué la raison pour laquelle Sa Grandeur n'a pu être renseignée plus tôt sur l'objet de sa lettre, et lui avoir dit la cause de son retard à se rendre plus tôt à Halifax et l'avoir assurée de la bonne ré-

(1) Lettre du 22 janvier 1785.

ception qu'il a eue de la part du gouverneur et des catholiques de cette ville, il continue :

“L'église est spacieuse, fort belle et parfaitement finie en dehors, et de plus fort avancée en dedans. En attendant que l'on bâtisse un presbytère auprès de l'église, ils m'ont loué une fort belle maison; ils ont demandé avant mon arrivée un second prêtre pour rester avec moi. Je ne sais s'ils l'obtiendront. S'il vient et qu'il soit bon sujet, j'en serai satisfait. Il pourra rester constamment dans la ville, ce qui me donnera lieu, en attendant que je puisse avoir quelque confrère, d'aller visiter les pauvres Acadiens et sauvages dans les différents endroits éloignés.

“Cette congrégation est fort nombreuse et elle augmente de plus en plus de jour en jour. Je pourrai par la suite en donner un compte-rendu exact à Sa Grandeur.

“M. LeRoux, qui dessert Memramcook, et les environs, a été nommé de la part de votre prédécesseur pour aller prendre ma place en la baie; mais dernièrement, par suite d'une représentation faite de la part de tous les habitants appuyés des Messieurs de l'endroit, et particulièrement en considération du grand âge de ce cher confrère, j'ai cru devoir lui faire réponse de rester en sa paroisse encore cet hiver, et que j'en écrirais, en conséquence, à Sa Grandeur. Il est trop âgé pour pouvoir desservir tous les endroits de la Baie des Chaleurs et environs. Il serait à propos, s'il est possible, que Sa Grandeur y fixât un jeune prêtre; mais en ceci, comme en toutes choses, nous suivrons les volontés de Sa Grandeur”.

Cette lettre était à peine partie que, le 28 du même mois, débarquait à Halifax le nouveau prêtre dont parlait M. Bourg à Mgr d'Ésglis et que les catholiques d'Halifax avaient demandé en leur pays pour venir s'occuper de leurs intérêts spirituels, avant que M. Bourg en eût été chargé. Ce nouveau prêtre, appelé à jouer un rôle important, tout à son honneur et à l'honneur des fidèles confiés à ses soins, était le R. P. Jones, capucin, et venait directement d'Irlande. Ce fut d'après ses lettres adressées à l'évêque de Québec qu'il se fit connaître et obtint pleine et entière juridiction. Dans la pénurie de prêtres où se trouvait le pays, Mgr d'Ésglis ne put que se réjouir de l'arrivée de ce nouvel ouvrier évangélique. Sa Grandeur lui écrivit pour lui souhaiter la bienvenue. En se félicitant d'avoir un nouveau pasteur à donner à ses brebis acadiennes, *cette partie remarquable de son troupeau*, disait-Elle, Elle ajoutait: "Sous vos soins, elles vont faire de grands progrès dans la voie du bien. On ne tardera pas de faire de cette nouvelle église le même éloge que saint Paul faisait de l'église de Thessalonique. Sans mon grand âge et mes infirmités, j'irais moi-même visiter cette église; mais j'espère que mon coadjuteur, une fois con-

sacré, ne tardera pas à remplir cette fonction épiscopale. En attendant, je vous exhorte et vous enjoins de vous rapprocher le plus que vous pourrez des usages de mon diocèse.” (1)

Le Père Jones, d'ailleurs, offrait les garanties voulues et se présentait avec les meilleures recommandations. “Homme pieux, zélé pour le bien des âmes autant que pour la gloire de Dieu, il possédait, en outre, beaucoup de science, et à un degré éminent le don de la parole. Il s'était déjà rendu célèbre en Irlande par toutes ses rares qualités.” (2)

La situation de M. Bourg n'en restait pas moins délicate par l'arrivée du Père Jones, qui dérangeait un peu ses plans. Nommé par son évêque missionnaire d'Halifax, mais non demandé par les fidèles de cette église, il jugea à propos, dans l'intérêt des âmes, de céder la place au nouveau venu. “Avec des missionnaires de cette trempe, dit l'abbé Gosselin, qui ne se recherchent pas eux-mêmes, mais avant tout le bien de l'Église, il n'y a rien à craindre.” (3) Il écrit donc à son évêque pour lui

(1) 23 octobre 1785.

(2) État de la mission de l'Acadie en 1787. Arch. de Québec.

(3) Abbé A. Gosselin. L'Église du Canada après la Conquête. p. 163.

annoncer l'arrivée du P. Jones dont il fait l'éloge suivant :

“Autant que je puis en juger par ses attestations, ainsi que par sa conduite, c'est un très bon prêtre, un homme savant, rempli de zèle et de piété et fort bon prédicateur en la langue anglaise : enfin, un homme pour lequel j'ai d'autant plus d'estime que je le connais davantage. Je serai très satisfait de retourner dans mon ancienne paroisse. Ces jours derniers, j'ai reçu une lettre de ces chers paroissiens qui m'a touché jusqu'aux larmes, les voyant pour cet hiver destitués de tout secours spirituel. Ainsi, avec la permission de Sa Grandeur, je m'y transporterai à la fin de l'été prochain. Je dis sur la fin de l'été, attendu que j'ai dessein d'aller desservir ce printemps la baie Sainte-Marie et le Cap Sable, et venir à Halifax, puis d'en partir aussitôt pour aller desservir les gens d'Annaréchaque (Arichat), c'est-à-dire du Cap-Breton et de l'île Saint-Jean, en m'en retournant à la baie...”

M. Bourg fait suivre son intention de quitter Halifax de quelques notes sur la population des environs. Le recensement d'Halifax, il n'a pas eu le temps de le faire ; le P. Jones se chargera de ce soin et en donnera connaissance à l'évêque. Le Cap Sable et la Baie Sainte-Marie comptent 150 familles acadiennes et beaucoup d'Irlandais ; l'île Saint-Jean 50 familles acadiennes et “quantité d'Écossais”.

Après avoir donné carte blanche au P.

Jones et partagé volontiers avec lui, de l'assentiment de l'évêque, ses pouvoirs de Grand-Vicaire, M. Bourg quitte Halifax le 16 février 1786, et se rend au Cap Sable et à la baie Sainte-Marie, en attendant la navigation qui lui permettra de visiter le Cap Breton et l'île Saint-Jean, avant de reprendre son poste à Tracadieche, selon qu'il l'a annoncé à son évêque.

Au départ de M. Bourg pour Halifax, M. LeRoux avait été désigné pour le remplacer à Tracadieche; mais vu son grand âge, et sur les instances des fidèles de Memramcook, qui désiraient le conserver au milieu d'eux, Mgr d'Ésglis avait jeté les yeux sur un jeune prêtre canadien qu'il venait d'ordonner le 23 octobre 1785 pour prendre soin de la mission de la baie des Chaleurs. Ce jeune prêtre était M. l'abbé Antoine Girouard, né à Boucherville, le 7 octobre 1762. Le jour même où il conférait le sacerdoce au nouveau missionnaire, l'évêque écrivait à M. Bourg: "M. Girouard, que j'ordonne aujourd'hui, doit faire son principal domicile à Bonaventure, parce que les habitants de Tracadieche m'écrivent qu'ils n'ont pas de chapelle et plusieurs autres considérations".

Nous pensons que par "chapelle", l'évêque voulait dire chapelle portative, vases

sacrés, ornements d'église, etc., car il y avait certainement une église ou chapelle à Tracadièche, bien avant que M. Bourg ne vint y résider.

Sitôt après son ordination, M. Girouard était venu prendre possession de son poste à la baie des Chaleurs, et, dans les registres de la mission, soit à Tracadièche, soit à Caraquet, soit à Népissiguit, il s'intitule "missionnaire de la baie des Chaleurs". Il se croyait donc bel et bien le successeur de M. Bourg, et de fait il l'était canoniquement. Aussi, quand il vit revenir ce dernier, au cours de l'été de 1786, il fut surpris et un peu désappointé; il ne put même pas cacher son mécontentement. Laissant M. Bourg seul à son ancien poste, il part pour Québec afin de voir l'évêque. M. Bourg profite de cette bonne occasion pour adresser la lettre suivante à M. Gravé et, par lui, informer l'évêque des derniers événements survenus :

Tracadièche, Baie des Chaleurs,
25 juillet 1786.

Monsieur Gravé, Vicaire Général,

Je profite de la première occasion, qui est celle de Monsieur Girouard, pour vous écrire la présente, et vous informer de mon retour en la Baie. La dernière que j'ai eu l'honneur de recevoir de la part de Sa Grandeur est datée du 23

octobre de l'année précédente, par laquelle j'étais informé de l'ordination de M. Girouard et de sa destination pour la Baie des Chaleurs. On m'a dit que Sa Grandeur, ou vous-même de sa part, m'avait écrit depuis; ces lettres, peut-être supposées ou réelles, ne me sont point encore parvenues.

Dans ma dernière, que je crois être parvenue à son adresse, je prenais la liberté d'informer Sa Grandeur que je pensais de ne pouvoir toucher le salaire de mes deux années écoulées, et encore moins la continuation. Ce qui est arrivé en effet. De plus, au sujet de cette nouvelle congrégation, j'informais Sa Grandeur que je voyais évidemment que les Romains Catholiques avaient regret de s'être engagés à me donner cent louis *per annum*. C'est, en effet, avec beaucoup de peine que j'ai pu retirer le salaire de six mois écoulés. Mais, à dire le vrai, supposé qu'ils eussent la volonté d'entretenir deux ecclésiastiques en cet endroit, ils ne le peuvent, ils sont encore en dette de trois ou quatre cents louis pour la bâtisse de leur église. Aussi, dans le cours de l'hiver, voyant (par les dépenses faites pour mon passage, dont ils ont refusé de me dédommager en rien) que je ne ferais que de m'endetter de plus en plus pour pouvoir subsister en cet endroit où tout le nécessaire à la vie est d'une cherté extraordinaire, je pris le parti de quitter l'endroit, le 18 février, pour me rendre à la baie Sainte-Marie, et desservir, en attendant le printemps, les gens de cet endroit et ceux du Cap Sable..."

On remarquera, dans toute sa correspondance avec Québec, combien M. Bourg

est soucieux de bien renseigner les autorités ecclésiastiques, avec quelle fidélité et quel respect il raconte tout le va-et-vient de son pénible apostolat. Le moindre changement doit-il se faire ? Les événements imprévus nécessitent-ils une direction différente ? Il a le pouvoir d'agir selon qu'il le juge à propos, mais aussitôt il s'empresse d'en informer son évêque et de tout expliquer jusque dans les moindres détails. Toutes ses lettres à ses supérieurs hiérarchiques sont empreintes de ce cachet de franchise et de soumission respectueuse.

Mgr d'Esclis, ayant pris connaissance de la lettre que nous venons de citer, approuva la décision prise par son Grand-Vicaire d'Acadie, comme la meilleure qu'il pouvait prendre dans la circonstance, et s'empressa de l'en féliciter. En même temps, Sa Grandeur lui donnait les instructions que nécessitait une situation nouvelle créée par la force des événements :

“Je suis charmé, écrivait l'évêque, que vous ayez quitté Halifax, puisqu'il paraît que vous n'y étiez plus nécessaire par l'arrivée de M. Jones, et que, d'ailleurs, il était impossible de vous y maintenir avec décence, faute de revenu suffisant. J'ai applaudi à la liberté que vous avez donnée à M. Jones d'agir *ad arbitrium* en votre absence. Ou je me trompe bien, ou c'est un ecclésiastique vertueux, incapable d'abuser de vo-

tre confiance. Aussi je me dispose à le munir de certains pouvoirs essentiels en raison de la grande distance où il est maintenant de vous. J'ai reçu plusieurs lettres de ce missionnaire qui me confirment dans la bonne idée que j'ai conçue de lui. Il ne faut pas être surpris qu'il ait été plus goûté en cet endroit que ne l'aurait été un étranger. Il est de la nation irlandaise, connaît leurs usages, les suit en partie, et par là même est plus en état de leur plaire. Il m'a rendu un compte détaillé de la disposition de ces catholiques et des qualités requises dans les missionnaires qu'on pourrait leur envoyer. J'ai fait passer le tout à Londres à M. Hulky, que j'ai prié en même temps de pourvoir à cette partie de votre district. Venons à la baie des Chaleurs.

Lorsque j'ai envoyé M. Girouard, il y devait être seul jusqu'à nouvel ordre, et en conséquence il fut chargé de toutes les missions. Aujourd'hui que vous voilà de retour, le même arrangement ne doit plus subsister. Vous n'y trouveriez pas votre compte. J'ai donc jugé à propos de laisser seulement à M. Girouard les missions de Restigouche, de Népisséguit, de Caraquet et de Miramichi. Toutes les autres vous appartiendront. Par ce moyen toute la baie sera desservie plus facilement, et vous saurez, ainsi que M. Girouard, à quoi vous en tenir. Restent le Cap-Breton et l'Île Saint-Jean dont j'ai encore parlé à M. Hulky. Mais, en attendant, je désirerais bien que vous y fissiez une visite dans le cours de l'été prochain (pourvu que vos missions n'en souffrent pas) ou que vous y envoyassiez M. Girouard, dans le cas où il pourrait faire ce voyage sans préjudice aux missions auxquelles il est préalablement obligé.

Pour ce qui est de la résidence ordinaire de M. Girouard, je serais d'avis qu'il la fit à Caraquet, cette mission étant à peu près le centre de celles qui sont son partage. C'est pourquoi je lui ai enjoint de s'y transporter cet automne, d'assembler les habitants, de les faire convenir d'une place convenable pour y bâtir un presbytère et transporter la chapelle, car j'apprends par mon secrétaire qu'elle est mal placée à une extrémité de la mission, et que mon prédécesseur, à la requête des habitants, vous pria, il y a trois ans, de la faire transporter au milieu. M. Girouard est encore chargé de dresser un procès-verbal de la délibération des habitants de Caraquet, des mesures qu'ils prendront pour remplir nos intentions, de la nomination des syndics, etc., et de nous envoyer, pendant l'hiver, ce procès-verbal, afin que nous lui donnions notre sanction. Cependant, il hivernera encore à Bonaventure, n'y recevra de dime qu'à proportion du séjour qu'il y fera, et traversera ce printemps à Caraquet, où il présidera à son nouvel établissement, tout en faisant ses missions. Il aura recours à vous pour les difficultés qui pourront survenir, et j'espère que vous voudrez bien le favoriser de vos conseils dans une affaire où il me semble que vous trouverez votre avantage comme lui.

M. Girouard nous a demandé la rénovation de ses pouvoirs extraordinaires et nous la lui avons accordée, mais sans préjudice à l'autorité que vous avez sur lui en qualité de Grand-Vicaire, car notre intention est qu'il ait recours à vous dans tous les cas où il sera à portée de le faire.

Les sauvages de Madawaska ayant demandé ce printemps M. Leclaire, curé de l'Île Verte

pour leur faire la mission, nous le leur avons envoyé, dans la persuasion que vous étiez encore à Halifax. Maintenant que vous êtes plus proche, si vous voyez jour à faire vous-même cette mission, vous voudrez bien en donner avis à temps à M. Leclaire, qui en est chargé jusqu'à nouvel ordre.

Je suis avec un sincère attachement, etc".

Comme nous le voyons par cette lettre, M. Bourg voit se retrécir son vaste champ d'action. Il pourra se dépenser davantage à ses missions du côté nord de la baie des Chaleurs et suivre de plus près le progrès de chacune. D'ailleurs, la population augmentait de jour en jour dans cette partie du pays; de nouveaux postes étaient venus s'ajouter à ceux de Tracadieche et de Bonaventure; c'étaient Maria, Cascapédiac, Paspébiac, la Grande-Rivière, Pasbeau, Percé et la Rivière-aux-Renards.

Quant à M. Girouard, il se donnera tout entier aux missions de la côte sud. Sa première signature aux registres de Caraquet après son retour de Québec, est du 9 juin 1787. Il est à Miramichi le 11 mai 1788 et à Népissiquit le 31 mai 1789. Son dernier acte aux registres de Caraquet est du 25 juillet 1790. De 1787 à la fin de 1790, il s'intitule dans les registres : missionnaire du sud de la baie des Chaleurs

et de Restigouche. La destruction des registres de Bonaventure en 1790 par l'incendie de l'église n'a laissé aucune trace du séjour que M. Girouard y avait fait.

Ce fut à la fin de juillet 1790 qu'il abandonna les missions d'Acadie pour devenir curé de la Pointe-aux-Trembles et de la Longue-Pointe de 1790 à 1795, et de la Pointe-aux-Trembles seulement, après la disjonction des deux paroisses, jusqu'en 1805, où il fut nommé curé de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe. En 1811, il fonda le séminaire de Saint-Hyacinthe. Il mourut en 1832.

Il restait au P. Jones, dans le nouveau partage de l'église acadienne, la région sud de la Nouvelle-Écosse avec résidence à Halifax.

“Les évêques d'Irlande et celui de Cork en particulier, écrivait Mgr d'Esclis à M. Bourg, le 15 octobre 1787, paraissent disposés à fournir des missionnaires pour la Nouvelle-Écosse. Nous avons donné à M. Jones, missionnaire à Halifax, un pouvoir spécial (sans toutefois vous ôter la prééminence), pour gouverner en chef sous notre autorité, toutes les missions où il jugera à propos de placer quelqu'un de ces prêtres. Il est de la même nation qu'eux, parle la même langue, les connaît pour la plupart et sera, par conséquent, plus en état que personne de juger de leurs talents et de leur répondre dans l'occasion, d'au-

tant plus qu'il n'y a pas lieu d'espérer que le diocèse de Québec puisse fournir par lui-même un nombre suffisant d'ouvriers pour tous ces cantons qui augmentent considérablement. Bien entendu, néanmoins, que M. Leroux et M. Girouard continuent de relever de vous".

CHAPITRE XI.

JOIES ET ESPÉRANCES.—NOUVELLE EGLISE
A CARLETON.—DIFFICULTES ET OBSTA-
CLES.—COUP D'ÉTAT DU CURE.—ELAN
VERS L'AGRICULTURE.

Comme nous venons de le voir, la petite Eglise de l'Acadie, pareille au grain de sénévé dont parle l'Évangile, s'était considérablement agrandie depuis le jour où M. Bourg était venu prendre possession de son poste comme unique missionnaire de ce vaste territoire. Qui dira les peines et les angoisses du pieux et vaillant apôtre dans l'impossibilité de pouvoir suffire à tout et à tous ! Aussi son âme dût-elle éprouver enfin une joie sensible en constatant le progrès qu'avaient marqué ces dernières années. Six autres prêtres étaient venus se joindre à lui pour l'aider à porter le poids du jour et de la chaleur dans cet immense champ de la vigne du Seigneur. La création de nouveaux postes, de nouvelles missions, de nouvelles chapelles indiquait un commencement d'organisation qui rendrait le service religieux plus régulier. Les proscrits de 1755 pou-

vaient donc revenir sans crainte reprendre tranquillement possession de leurs foyers dont ils avaient été arrachés si cruellement. Le jour n'était peut-être pas loin où l'on verrait le miracle de la *survivance acadienne*. M. Bourg, en véritable patriote, le souhaitait pour son peuple, et il en était intérieurement convaincu. Visiblement, Dieu avait commandé à la tempête, et le calme devait succéder à l'agitation, la paix à la tourmente.

C'est avec cette espérance au cœur que M. Bourg, cédant, avec une admirable abnégation, au P. Jones un poste d'avenir, reprit ses travaux apostoliques à Carleton et dans les missions environnantes. Au reste, la côte nord de la baie des Chaleurs, et en particulier Carleton avait fait un progrès sensible : la population s'était multipliée rapidement, et le commerce du poisson ayant pris un développement soudain, tout permettait d'espérer des jours encore meilleurs. De grandes commandes de saumon, de morue, etc., qui venaient de tous côtés, de Halifax, voire même des Antilles, faisaient affluer dans la baie des goélettes, des chaloupes qui, en échange du poisson, apportaient d'autres marchandises. Dans les bonnes années de pêche c'était, après les circonstances criti-

ques du début, une certaine aisance relative pour les habitants de cette région.

M. Bourg crut pouvoir profiter de tout ce mouvement pour construire à Carleton une église un peu plus élégante et plus spacieuse que l'ancienne devenue insuffisante pour contenir les fidèles dont le nombre augmentait de jour en jour. Il se mit donc à l'œuvre avec toute l'énergie dont il était capable. Mais il devait compter avec le mauvais vouloir des esprits divisés comme toujours sur le choix du site; les uns voulaient deux églises, l'une à Carleton, l'autre à Maria, tandis que d'autres s'opposaient à toute construction tant que le gouvernement ne leur donnerait pas les titres de leurs terres. *Tot capita, tot sensus*. La proposition de M. Bourg provoqua une telle tempête que le missionnaire, pour donner aux esprits le temps de s'apaiser et de revenir à de meilleurs sentiments, prit le parti de faire ce qu'on pourrait appeler un coup d'état. Il transporta son domicile pour l'hiver à Bonaventure. C'était les prendre par leur côté sensible. Ces pauvres gens au fond aimaient leur curé, et ils ne le virent point s'éloigner sans en ressentir un véritable chagrin, sans parler de l'humiliation que ce départ subit et imprévu infligeait à leur amour-propre.

Le 5 février 1789, M. Bourg rendait compte de sa détermination à son évêque :

“Monseigneur, lorsque je suis venu à Tracadieche, présentement Carleton, j'ai trouvé une petite chapelle bâtie par ordre du R. P. de la Brosse, située directement au milieu de la paroisse. Quelques années après, d'un commun consentement des habitants du lieu, je l'ai fait allonger. Ensuite, croyant certainement que ce serait en ce lieu qu'on bâtirait par la suite une église plus considérable, je pris le parti d'acheter cette habitation de l'habitant qui était située sur cette terre avant la bâtisse de cette chapelle et ensuite de donner *gratis* à l'église suffisamment de terrain pour le cimetière, la bâtisse d'une église, un presbytère et jardin pour le curé. En outre, j'ai obtenu du gouvernement une terre à l'église appartenante peu distante de l'endroit susdit. L'année dernière, lorsqu'il fut question de commencer à travailler pour la bâtisse de cette nouvelle église, quelques habitants ont été contre, fondés sur ceci, que la paroisse établie par les Acadiens ayant été divisée en deux depuis peu par le gouvernement, savoir Carleton et Maria, il fallait bâtir au milieu de chaque une église. Les raisons qu'on peut alléguer contre sont : 1° que les habitants des deux susdits endroits qui ne forment environ que quatre-vingt habitants, la plupart fort pauvres ne peuvent qu'avec peine bâtir une seule église ; 2° les montagnes étant si près, il n'y aura jamais qu'une seule concession. C'est, par conséquent, le sentiment de M. Girouard ainsi que le mien, qu'il serait à propos qu'elle fût bâtie dans l'endroit où elle est présentement. Je prie Votre Grandeur de bien

vouloir en décider et de me faire savoir quelles sont là-dessus vos volontés qui seront aussitôt exactement exécutées”.

Le coup d'état de M. Bourg avait produit son effet, et l'hiver avait donné aux habitants de Carleton le loisir de faire de sérieuses réflexions et de revenir à de meilleurs sentiments. Aussi, au printemps suivant, quand ils virent de nouveau leur curé au milieu d'eux, toutes les difficultés avaient disparu comme la neige sous le soleil de mai. Au procédé diplomatique de M. Bourg était venu s'ajouter l'heureuse intervention de l'évêque qui l'approuvait sur tous les points.

Toutefois, malgré la bonne volonté cette fois manifeste des habitants à se soumettre et à entreprendre sans retard les travaux de la nouvelle construction, ils ne purent se défendre d'un certain malaise à la pensée qu'ils risquaient de gros déboursés et s'astreignaient à de grands sacrifices peut-être en pure perte. Ne possédant point les titres officiels de leurs terres, ne se verront-ils pas obligés un jour de les quitter ? Hélas ! ils avaient été trop longtemps à l'école de la méfiance pour ne pas se tenir, dans la circonstance, un peu sur la défensive. Ils n'avaient pas tout à fait tort, car la question était sérieuse et

l'avenir peu rassurant. M. Bourg comprit leur crainte et voulut bien, cette fois, temporiser et remettre à plus tard la construction de l'église.

Le 23 février 1790, il écrivit à l'évêque pour le renseigner sur la soumission de ses paroissiens et sur le changement survenu dans sa décision :

“La présente, Monseigneur, est pour vous présenter mes très humbles respects et informer Votre Grandeur que tous les habitants du lieu, du moins à l'extérieur, se sont rendus aux tendres et vives représentations de Votre Grandeur au sujet de la bâtisse d'une seule église, et cela dans le lieu où était l'ancienne. Plusieurs même ont commencé à y travailler. Mais les susdits habitants étant maintenant si traversés et molestés, incertains d'avoir leur *Grant* après les assurances qu'on leur en a données entre mains, qu'ils ont jugé à propos, de mon consentement, de faire en sorte d'obtenir leur *Grant* avant que de continuer l'ouvrage. On a député pour cet effet le capitaine Hémond qui espère, ainsi que moi, être dirigé et protégé par Sa Grandeur pour obtenir l'effet de sa demande. Je suis avec respect, etc...”

Le 4 mai, l'évêque répond :

“Je suis charmé que vos exhortations et les miennes aient réussi à faire rebâtir l'église de Tracadièche dans le même lieu où elle était ci-devant. Vous en félicitez de ma part ces chers enfants, vos paroissiens, les assurant que

Dieu les bénira tant qu'ils observeront l'obéissance due à leurs pasteurs. On m'a dit que vous aviez poussé, l'année dernière, votre mission jusqu'à la Rivière-au-Renard et que vous étiez disposé à continuer d'en disposer ainsi à l'avenir. Cette nouvelle m'a rempli le cœur de consolations..."

Malgré la démarche de M. Hémond et l'intervention de M. Bourg, les habitants de Carleton n'obtinrent pas les titres de propriétés demandés et durent encore attendre longtemps que le bon vouloir du gouvernement fit droit à leurs requêtes. Ils comprirent toutefois qu'ils ne pouvaient retarder la construction de l'église dont le besoin se faisait de plus en plus sentir. Mettant de côté toute crainte et confiants dans la divine Providence, ils se mirent à l'œuvre. La construction de l'église fut suivie de près de celle du presbytère.

"Cette seconde église fut édiflée sur la terre que possède aujourd'hui M. Aimé Allain, en face de l'église actuelle et à quelques pas de l'ancienne. M. Bourg bâtit le presbytère à l'endroit où se trouve l'église actuelle" (1)

Tout est bien qui finit bien. Mais, dans cette malheureuse affaire qui s'était ter-

(1) L'abbé E. P. Chouinard.

minée au gré du missionnaire, certains esprits avaient été montés au point de faire peser sur sa conduite privée les soupçons les plus odieux. Le cœur de l'évêque en fut profondément affligé. Tout en le félicitant du succès obtenu et de ses nouveaux travaux apostoliques, Sa Grandeur lui écrivait :

“Cette nouvelle m'a rempli le cœur de consolation, mais elle ne saurait effacer de mon esprit l'impression qu'y a laissée un rapport désavantageux sur votre conduite domestique. Le peuple en est scandalisé et y soupçonne un dérèglement. Un fidèle et surtout un prêtre doit se priver des choses même permises, quand elles offusquent les faibles, et *si esca scandalizat fratrem tuum, dit l'Apôtre, non manducabo carnem in acternum*. Vous avez de l'esprit, M. Bourg, et vous aimez votre devoir. J'espère que cet avis d'un évêque qui vous aime suffira pour vous faire corriger ce qu'il pourrait y avoir de vicieux ou d'imprudent en vous, et que vous ne donnerez plus lieu à de pareilles plaintes”.

M. Bourg reçut avec la plus grande soumission cet avis paternel de son évêque et lui ouvrit son cœur avec la franchise la plus filiale :

“Quoique je n'aie jamais pensé aucun mal, Monseigneur, je peux cependant avoir donné lieu d'en penser. Ainsi je reçois avec soumission et remerciement les bons avis de Votre

Grandeur à ce sujet, en me donnant plus garde que jamais de donner lieu de juger mal de ma conduite. S'il y a scandale à l'avenir, ce sera un scandale pris et non donné... Le plus fort vice des Acadiens est la médisance et même les plus noires calomnies. Je croirai toute ma vie que le Révérend Père de la Brosse a été un très digne ministre; on a dit de sa personne des choses abominables auxquelles je n'ai pu ajouter foi et j'ai repris sévèrement les auteurs de pareilles calomnies. Il n'y a pas seulement de lui qu'on ait mal parlé, mais de tous ceux qui ont paru. On leur a imputé aux uns un tel vice, aux autres un autre. Ainsi, moins parfait que tous ces messieurs, je ne pouvais espérer d'être à l'abri des calomnies. J'ai des amis, mais je ne suis pas sans ennemis. Je le sais de bonne part".

La vie des plus grands saints offre de ces exemples de la vertu méconnue et outragée, mais des épreuves de ce genre, loin de la diminuer, ne font que l'épurer et la fortifier. *Omnia cooperantur in bonum iis qui diligunt Deum.* Le zèle de M. Bourg trouva dans cette épreuve un nouveau stimulant pour déclarer la guerre à certains vices qui déshonoraient ses missions, en particulier l'ivrognerie:

"Je suis actuellement à Percé, de retour de la Rivière-aux-Renards, écrit-il à son évêque. C'est un endroit où la boisson gâte beaucoup l'ouvrage du Seigneur. J'ai beau, tous les ans, leur faire sur ce sujet les observations les plus fortes,

je ne connais presque point de changement. Les habitants de cet endroit sont français et irlandais, tous pêcheurs. Un Irlandais catholique de nom, comme il y en a plusieurs, il y a deux jours, étant ivre, s'est noyé. J'ai ordonné qu'il fût enterré hors du cimetière et refusé aux Irlandais d'y aller. C'est une chose horrible, c'est le troisième, cet été, qui périt par la boisson".

On n'a pas de peine à comprendre qu'en sévissant de la sorte et avec tant de raison contre ce vice détestable, le vaillant missionnaire se soit fait des ennemis. C'est l'histoire de tous les apôtres de la tempérance. On n'est sali que par la boue.

Ses constructions paroissiales terminées, M. Bourg fut plus libre de s'occuper des intérêts spirituels et matériels de ses chers fidèles. S'il prenait soin des premiers, comme nous avons eu mille occasions de le voir, il ne négligeait pas les derniers. La terre fertile de toute la côte nord de la baie et celle de Carleton en particulier lui faisait trop bien comprendre la nécessité de les orienter vers la culture du sol afin d'améliorer leur situation tant au point de vue moral qu'au point de vue économique :

"C'est un malheur, écrit-il à l'évêque, qu'on ne soit pas plus porté à cultiver avec soin. Quelques habitants de ma paroisse recueillent déjà depuis quelques années plus qu'ils ne dépensent. J'es-

père que cet exemple inspirera aux autres, qui vivent très mal dans le cours de l'hiver, le désir de les imiter."

Le missionnaire déplorait avec raison ce pénible état de choses. La plupart des habitants de la côte vivaient surtout de pêche, et quand la pêche venait à manquer, c'était la misère, comme il arriva en 1791.

"On ne voit que la misère en la baie cette année, attendu que la pêche au saumon et la chasse ont presque entièrement manqué; la pêche à la morue est fort médiocre, mais la récolte est bonne".

CHAPITRE VII.

AU MILIEU DES SAUVAGES.—PROJETS D'ÉCOLES POUR LES MICMACS.—GUERRE AUX ABUS.—DÉPART DE M. GIROUARD.—NON RECUSO LABOREM.

Une portion de son troupeau particulièrement chère au cœur apostolique de M. Bourg était la tribu des sauvages Micmacs de Ristigouche et du Madawaska. “Je suis venu pour les âmes abandonnées de secours”, écrivait-il quelque temps après son ordination à l'évêque de Québec. Ce zèle pour le salut des âmes abandonnées, il en donna des preuves admirables par la charité avec laquelle il exerça le saint ministère auprès de ces pauvres enfants des bois. Dès son arrivée à Carleton, il n'eut rien de plus pressé que de profiter de son voisinage de Ristigouche pour s'adonner sérieusement à l'étude de leur langue. “Il put ainsi, dit l'abbé Casgrain, les évangéliser dans leur propre langue dont il comprit le génie aussi bien que les plus habiles missionnaires des premiers temps.” (1)

(1) Mémoire sur la mission de la N. E., p. 20.

Ces sauvages, aux cœurs naïfs et sensibles, comprirent vite le dévouement de M. Bourg, et leur attachement, leur respect, leur religieuse admiration pour lui ne se démentirent jamais. Il les visitait souvent, les reprenait avec charité de leurs fautes et les encourageait dans leurs progrès. Joignant la douceur à la fermeté, il accomplissait véritablement l'œuvre d'un père au milieu d'enfants un peu gâtés, mais dont les cœurs restaient bons et aimants. On le voyait à Ristigouche surtout à l'époque de leur fête patronale, la fête de la bonne Sainte Anne.

Voyant que la prédication, quelque régulière qu'elle fût, n'était pas suffisante pour l'éducation de ces grands enfants de la forêt, il aurait voulu leur assurer, au moyen d'écoles, une instruction plus solide et plus étendue. Mais, hélas! comment s'y prendre dans l'état de pauvreté et de dénuement général où se trouvaient ces malheureuses tribus dispersées. Où trouver les moyens de mener à bonne fin une telle entreprise? La Providence parut venir à son aide, et d'une manière bien étrange. Peu importe par où coulent les grâces de Dieu, par un canal de plomb ou un canal d'or, pourvu qu'elles arrivent sûrement à destination?

Une société protestante, dite "Société pour la propagation de l'Évangile au milieu des Indiens", s'était formée en Angleterre et avait transporté son siège en Canada. Elle avait pour directeurs le gouverneur Carleton, le Juge en chef Ludlow, le Juge Allen, etc., et l'honorable George Léonard comme secrétaire et correspondant pour le district du Nouveau-Brunswick. Ce dernier fut chargé d'écrire à M. Bourg pour lui demander s'il voulait bien s'occuper de pourvoir à l'instruction des sauvages qui se trouvaient dans les limites de sa mission.

Comment une société protestante put-elle se décider à recourir au service d'un prêtre catholique romain pour l'évangélisation des sauvages ? Cette démarche cachait-elle quelque dessein qu'il importait de ne point avouer ? M. Bourg, surpris, demeura quelque temps hésitant. Mais après qu'on l'eût bien assuré qu'il aurait toute latitude d'instruire ses sauvages dans la religion catholique, il fit savoir à la dite société qu'il accédait à sa demande. La société s'engageait à lui verser pour la première année la somme de 500 livres sterling (1). Nous avons pu recueillir une

(1) Collection of the New-Brunswick Historical Society, No. 4, p. 110-111.

des lettres de M. Bourg adressée au secrétaire-trésorier de la société et dans laquelle il parle de l'importante question d'écoles pour ses chers sauvages.

Carleton, Baie des Chaleurs,
le 12 février 1788.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre m'informant qu'il y a une somme d'argent envoyée chaque année d'Angleterre dans le but de civiliser les Indiens de la Rivière Saint-Jean et de ses environs, c'est-à-dire afin de les rendre plus heureux et plus utiles à la société. Ceci est une insigne faveur de la part de Sa Majesté Britannique envers ces pauvres gens et il devrait certainement y avoir un effort pour l'effectuer. Mon opinion est qu'il est possible d'arriver à temps au résultat désiré, et, de ma part, je suis disposé à faire tous mes efforts, attendu que, comme vous me l'avez fait observer, je dois être dédommagé de mon soin et de mon trouble.

Je crois qu'il serait nécessaire, en premier lieu, de faire construire des écoles, une dans Madawaska, une autre dans Ristigouche, où tous les Indiens dispersés dans toutes les différentes parties de la Nouvelle-Écosse pourraient se réunir, et avoir en charge quelques bons instituteurs français qui pourraient enseigner aux gens à parler, à lire et à écrire, et sur lesquels, si l'on juge à propos, je pourrai avoir un œil et les visiter de temps à autre, si ma présence était nécessaire.

Je crois qu'il serait désirable d'accorder à chaque famille un peu de terre, et, afin de les en-

courager, de leur faire d'abord quelques cadeaux. J'attends, en rapport avec cette affaire, une réponse de vous et des autres messieurs. Avec mes considérations respectueuses, je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Joseph-Mathurin Bourg, ptre,
Grand-Vicaire.

On ne pouvait manifester plus d'intérêt à ces pauvres sauvages et le faire d'une manière plus pratique. M. Bourg connaissait trop leurs habitudes nomades pour ne pas voir les difficultés qu'on rencontrerait à les fixer en quelque lieu d'une manière stable. Le meilleur moyen était de leur donner à cultiver un lopin de terre. Sans vie régulière, pas d'instruction possible.

Nous ne savons ce que répondit le secrétaire à la proposition de M. Bourg; mais il est probable qu'elle ne dut pas sourire outre mesure à la société, peu soucieuse de donner aux sauvages des instituteurs français.

Un autre mal, pire que l'ignorance, rongait ces malheureuses tribus sauvages, l'ivrognerie, entretenue par les commerçants de poissons et de pelleteries qui leur distribuaient le long des côtes *l'eau de feu* dont elles sont si avides. C'est contre ce honteux trafic que le missionnaire déploya

toute l'activité de son zèle. Une lettre adressée par lui au gouverneur Cox, le 11 février 1787, peut nous donner une idée des désordres de ce fléau qu'il s'efforçait de réprimer par tous les moyens possibles.

“Nonobstant les ordres que Votre Excellence a donnés pour empêcher les marchands de vendre de la boisson aux sauvages, ils en ont tous vendu, et les sauvages n'ont jamais été tellement gâtés par la boisson qu'ils ne le sont. Aux fêtes de Noël, ils sont descendus de Ristigouche et ont eu de la boisson à la Nouvelle autant qu'ils en ont désiré d'un seul marchand.

“Étant tous ivres, il y a eu des disputes, querelles et batailles, et peu s'en est fallu qu'il n'y ait eu des meurtres. Plus de trente sauvages, le couteau à la main, ne pouvaient être apaisés si, à ce qu'on m'a rapporté, on ne leur eût dit que j'en étais instruit et que j'étais en route pour m'y rendre.

“Son Excellence peut être convaincue que s'il n'y a pas des ordres plus stricts et plus sévères à ce sujet, il est très certain qu'il y aura en très peu de temps des meurtres, et plusieurs. La grande partie des sauvages Amalécites de la Rivière Saint-Jean sont maintenant résidents à Ristigouche, lesquels sont extrêmement mauvais lorsqu'ils sont enivrés. J'espère que Son Excellence voudra bien y faire attention et prendre, en conséquence, des mesures nécessaires pour empêcher de pareils désordres. Les pauvres habitants de la Nouvelle tremblent et sont saisis d'épouvantes, craignant même pour leur

vie en voyant chez eux des vingtaines de sauvages ivres se battre pendant des nuits entières”.

Hélas! ce n'était pas seulement à Ristigouche et à la Nouvelle que l'eau-de-vie faisait son œuvre. C'était sur toute la côte que M. Bourg devait avoir l'œil constamment ouvert. Il était impitoyable pour ceux qui faisaient ce commerce illícite, et ne cessait, par les exhortations les plus pressantes, de travailler à endiguer le mal, faisant quelquefois des exemples terrifiants, ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent. Il suivait là-dessus à la lettre les directions de l'Église, et refusait la sépulture ecclésiastique aux malheureux dont l'ivrognerie causait la mort. L'Église est sage, et au lieu de l'accuser d'intolérance, la société devrait, au contraire, lui savoir gré de ses sévérités sur ce point, car, “l'intempérance est l'un des plus grossiers, l'un des plus matériels des appétits, et celui qui rapproche le plus l'homme de la bête”.

Vers la fin de 1790, M. Bourg se trouva de nouveau seul missionnaire sur les deux rives de la baie des Chaleurs et de Miramichi. M. Girouard s'étant rendu à Québec, crut bon de ne plus revenir. L'évêque en informait M. Bourg par une lettre du

12 octobre et le chargeait des missions laissées vacantes par son confrère. "J'accepte volontiers, Monseigneur, répondait M. Bourg, le 3 janvier 1791, et ferai tout ce qui dépendra de moi pour m'acquitter dans ces missions de mes devoirs aussi bien que dans les autres. Si Dieu me donne la santé, je le peux facilement, en commençant mes tournées de bon printemps (ainsi que le dit Sa Grandeur), ce que je ne manquerai pas de faire et les continuer pendant tout l'été. . . Il y a quelques familles de Bonaventure et quelques autres de Memramcook qui sont allées s'établir à un endroit appelé Richibouctou, peu distant de Miramichi. Si c'est le plaisir de Sa Grandeur, j'irai de Miramichi les desservir, sans cela je pense qu'elles ne le seront point. . ."

Malgré les infirmités qui commençaient à miner sa santé, et en dépit des difficultés sans nombre suscitées ici et là par les abus de boisson dont nous avons parlé, M. Bourg met en pratique la parole de saint Martin, l'apôtre des Gaules: *Non recuso laborem*. "Le premier objet que je dois avoir en vue, écrit-il à son évêque, c'est le salut des âmes. Pour ce qui est du temporel, j'espère que j'y trouverai mon compte, quoique les années où nous som-

mes maintenant sont si pauvres que je crois qu'un seul ecclésiastique n'y peut vivre que médiocrement". (1) Aussi Mgr Hubert, qui avait succédé à Mgr d'Ésglis sur le siège épiscopal de Québec en 1788, lui témoigne toute sa satisfaction par une lettre du 21 février 1791 :

"J'ai vu avec un véritable plaisir par votre lettre du 3 janvier que, sans préjudice de votre santé, vous pourriez pourvoir aux besoins spirituels de la baie des Chaleurs. Je prie Dieu qu'il répande ses bénédictions sur ces grands travaux que vous entreprendrez sans doute en vue de sa gloire".

(1) Lettre du 3 janvier 1791.

CHAPITRE XIII

HABITANTS DE BONAVENTURE. — TROUBLES POUR OBTENIR LES TITRES DES TERRES. — INCENDIE DE L'ÉGLISE. — TOURNÉE GÉNÉRALE. — VISITE DE M. BOURG A M. LÉROUX. — LA FAMILLE BOURG A CARLETON.

M. Bourg passa l'hiver de 1790 à Bonaventure pour y préparer les enfants à la première communion qui devait avoir lieu de bonne heure au printemps, avant la tournée projetée d'accord avec l'évêque dans les missions que M. Girouard lui laissait en charge.

La colonie de Bonaventure s'était considérablement accrue, comme toutes les autres de la baie, depuis l'arrivée des proscrits de Beaubassin et de la Rivière-Saint-Jean. Mais là, comme à Carleton et ailleurs, les habitants souffraient des lenteurs désespérantes du gouvernement à leur fournir les titres de leurs terres. Ils avaient bien reçu, le 25 novembre 1785, de l'Honorable Henry Hope, l'assurance de n'être jamais inquiétés dans leur libre possession, et des promesses semblables leur

avaient été faites, le 2 janvier 1786, par l'Honorable Nicholas Cox, lieutenant-gouverneur de la baie des Chaleurs; mais ils ne demeuraient pas moins dans l'incertitude au sujet des droits que leur donnaient une occupation continue depuis 1762, et les travaux de défrichement, non moins que les dépenses faites pour l'amélioration de ces terres. Quelques-uns avaient bien reçu des certificats d'occupation, mais la plupart les attendait encore, et ils s'inquiétaient à juste titre :

“Cette distinction nous alarme, écrivaient-ils le 5 avril 1789, à Lord Dorchester, et nous semble une voie réservée à quelques ambitieux plus puissants que nous pour nous troubler; et dans pareil cas nous serions, étant privés de l'honneur de votre protection, de titres et de moyens pour nous défendre, exposés à perdre nos droits et le fruit de nos longs et pénibles travaux.

“Ce sont ces raisons, Mylord, qui nous engagent à vous supplier très humblement de nous faire la grâce de vouloir ordonner que des titres en forme nous soient donnés, comme procès-verbaux pour le mesurage et contrats de concessions, par lesquels nous puissions connaître à quel seigneur nous aurons des droits à payer et quels ils sont. Car nous espérons que Votre Excellence aura égard à la pauvreté du pays, et ces droits seront le moins de ceux que Notre Seigneur le Roi perçoit de ses vassaux.

“Par cette bonté, Votre Excellence mettra un terme à nos justes craintes, et une fois que nous

aurons ces titres qui nous assureront la propriété de nos possessions présentes, nous serons alors encouragés à les améliorer et aussi nos enfants s'attacheront à un sol qui, ayant reçu leurs premiers travaux, deviendra leur héritage, qu'ils pourront transmettre à leur postérité, avec le souvenir de vos bontés à notre égard et perpétuera en eux nos sentiments de reconnaissance et de loyauté envers notre souverain, et joints à ce sentiment, nous sommes avec un profond respect, Mylord, de Votre Excellence, les très humbles, très soumis et très dévoués serviteurs".

Suivent les signatures au nombre de vingt, et un tableau détaillé du nombre d'arpents de front que chacun des signataires a pris en 1762, de ceux qu'il a défrichés en profondeur et de ceux en culture et superficie. Les noms des tenanciers sont, au sud-est de la rivière: Charles Poirier, Charles Bujold, fils, Pierre Poirier, dit Parrot, Charles Bujold l'ainé, François Richard, Pierre Poirier, Jean-Baptiste Richard, Ambroise Babin, Thomas Babin, Esther LeBlanc veuve Bourdages, pour elle et ses enfants; au nord-ouest de la rivière; Jean Arsenault l'ainé, Jean-Baptiste Lavache, Jean Bernard, Joseph Arsenault, capitaine de la milice, Grégoire Arsenault, Joseph Gauthier, Joseph Bourg et Isaac Bernard.

Après une supplique si respectueuse,

trop humble même pour des ayants droit, on aurait pu croire l'affaire définitivement réglée. Cependant, il n'en fut rien. On donna bien aux réclamants des certificats d'occupation, mais de titres de propriétés, point.

Le 20 juin 1795, ils reviendront à la charge, mais sans plus de succès.

Ce n'est pas sans raison que tous ces colons s'alarmaient. Des puissances occultes travaillaient à l'encontre de leurs désirs. Dans ces régions colonisées par des Français on voulait établir des seigneuries anglaises. En effet, quelques mois plus tard nous voyons un Hugh Finlay réclamer le joli bloc de huit lots tous occupés par des Acadiens depuis plus de trente ans; un Major Holland en réclame autant; un J. Collins, plus modeste dans ses ambitions, mais non moins gourmand, n'en veut que cinq. Mais à force de pétitions, les habitants de Bonaventure finirent, en 1796, par obtenir enfin justice dans la revendication de leurs titres de propriétés.

M. Bourg lui-même n'avait jamais reçu le titre légal d'un lot qui lui avait été concédé en 1776, lors de l'arpentage des terres de la baie, et il ne l'obtiendra qu'après son départ, et sur une réclamation faite en son

nom par M. Desjardins et datée de Québec, le 28 octobre 1796.

Au nombre des pétitionnaires dont nous avons donné plus haut la liste, il y avait Esther LeBlanc, veuve Bourdage. Son fils, dans une autre requête adressée à Lord Dorchester, réclame pour sa mère le droit de banalité pour des moulins à farine construits à grands frais et sans aucun profit par son père, à la sollicitation des habitants, comme le prouve un certificat joint à la demande et signé par les dits habitants et le Grand-Vicaire de la baie des Chaleurs, M. Bourg.

Ces constructions de moulins prouvent que l'agriculture était déjà en bonne voie de prospérité dans la nouvelle colonie.

Les œuvres de Dieu sont toutes marquées de la croix. La fondation d'une paroisse étant éminemment une œuvre divine, il est rare qu'elle n'ait à traverser un temps assez long d'épreuves. Celle qui affligea Bonaventure au commencement de l'année 1791 fut très douloureuse. Dans une lettre du 8 février, M. Bourg en rend ainsi compte à son évêque :

“Monseigneur,

“Un accident imprévu et très funeste m'oblige d'adresser à Sa Grandeur la présente. J'ai eu l'honneur d'informer Sa Grandeur, dans ma der-

nière, que je passais l'hiver à Bonaventure pour l'instruction des enfants à la première communion. Ayant été à Tracadies (Carleton), lieu de ma dernière résidence, pour les malades et y passer un mois, il est arrivé, par le réchaud posé par les petits servants de messe dans la sacristie ou quelques charbons tombés en mettant le feu en l'encensoir, que l'église est brûlée, tous les vases sacrés, ornements, saintes Huiles, en un mot, tout ce que l'église possédait et à moi appartenant concernant les ornements d'église. J'espère que Sa Grandeur sera touchée de ce triste accident et voudra bien dire un mot en ma faveur et celle de mes pauvres habitants aux Messieurs les curés. Ils se sont entièrement conformés aux volontés de Sa Grandeur, ont commencé et poursuivent avec courage la bâtisse d'une nouvelle église. Cependant, cette nouvelle perte les afflige, et ils désespèrent, pour ainsi dire, de pouvoir l'orner, étant pauvres, sans assistance. J'écris aux messieurs curés que j'ai eu l'honneur de connaître, je les invite à vouloir bien se donner la peine d'aller pour ce sujet visiter leurs confrères, et s'il y a quelques contributions, de vouloir bien les remettre entre les mains de M. Hubert, curé de Québec, pour me les atténir (sic) le printemps prochain. S'ils veulent nous donner la main, je leur serai reconnaissant ainsi que mes paroissiens ; leurs noms seront écrits et conservés et recommandés comme bienfaiteurs de l'église, même après mon décès. J'espère que Sa Grandeur voudra bien approuver mes démarches et dire, s'il lui plaît, un mot en ma faveur aux messieurs curés et citoyens, même au gouvernement, si Sa Grandeur le juge à propos. Je prie Sa Grandeur de

vouloir bien, s'il est possible, me procurer un calice, saint ciboire, pierre sacrée et autres choses nécessaires pour la célébration de la Sainte Messe, surtout saintes Huiles que j'attends par le porteur de la présente..."

Au printemps, M. Bourg partit pour faire des missions du nord et du sud de la baie. Le 24 juin, les registres signalent son passage à Caraquet. Le 12 juillet, il est de retour à Carleton, juste le temps de prendre quelques jours de repos avant la fête de sainte Anne qu'il veut célébrer avec ses chers sauvages de Ristigouche.

Comment un seul homme pouvait-il suffire à une besogne qui demanderait dix missionnaires ? Dieu seul le sait, et ce que nous savons aussi fort bien, c'est que l'amour des âmes, dont M. Bourg était rempli, lui donnait, pour ainsi dire, des ailes pour se transporter partout où il sentait que sa présence était nécessaire. C'est bien sincèrement qu'il pouvait écrire à son évêque, le 13 juillet :

"Sans considération pour le temporel, Monseigneur, je me suis donné toutes les peines possibles pour le spirituel, qui doit être sans doute le premier objet que nous devons avoir en vue. A vous dire le vrai, Monseigneur, il faut pour le présent que la vue de ce seul objet anime un pauvre missionnaire. Les années présentes sont stériles à tous égards, c'est-à-dire pour la pêche

du saumon, de la morue, la chasse de pelletterie, et le produit de la terre a été de beaucoup inférieur à toutes les années précédentes."

Dans une lettre du 21 février de cette même année 1791, Mgr Hubert, qui avait succédé à Mgr d'Esclis sur le siège épiscopal de Québec en 1788, écrivait à M. Bourg: "Il y a longtems que je n'ai eu des nouvelles de M. LeRoux. Si vous pouvez en apprendre, tâchez de me les faire savoir." Le désir de Sa Grandeur est un ordre pour M. Bourg. Après avoir parcouru toutes ses missions, au printemps de 1793, il s'empresse d'aller voir son vénérable confrère qui, à bout d'âge et d'infirmités, touchait au terme de sa carrière. Ce saint prêtre, venu de Bretagne pour se dévouer aux missions de l'Acadie, à l'époque même où le gouvernement britannique s'opposait formellement au passage de tout prêtre français dans le pays, avait cependant réussi à y entrer, grâce à l'intervention de Mgr Briand dont il était le compatriote et l'ami, et était arrivé à Memramcook quelque temps après la mort de M. James McDonald, le grand missionnaire de l'Ile Saint-Jean. Déjà âgé, M. LeRoux eut à souffrir de longs et pénibles voyages, de la faim, du froid, des persécutions, en un mot, de mille misères.

“Faisant les fonctions de mon ministère, quoique avec beaucoup de tribulations, de peines et de misères, surtout pendant la guerre, écrivait-il à M. Gravé, le 21 août 1788, car ce cher M. Bourg l'a éprouvé comme moi, on m'a mis le pistolet à la gorge, j'ai fait côte une fois, je suis tombé à la mer dont j'ai été retiré n'ayant plus ni mouvement ni connaissance, et cela, en revenant de mes missions, sans compter la faim, la soif, réduit à manger de la soupe de vache marine, et encore puante”.

On croirait entendre ici l'apôtre saint Paul. Oh! combien la visite de M. Bourg qu'il affectionnait beaucoup dut lui être sensible! Quels heureux moments pour ces deux hommes de Dieu! M. Bourg constata réellement que le pieux missionnaire avait donné toute la somme de travail qu'il pouvait donner; il s'était dépensé, épuisé pour son troupeau, il fallait, en toute justice, penser à lui donner un repos bien mérité, en le remplaçant auprès de ses paroissiens par un nouveau prêtre. M. Bourg rend compte de sa visite à l'évêque, le 16 juillet 1793 :

“Monseigneur,

“La présente est pour présenter mes très humbles respects à Votre Grandeur, et l'informer que je suis allé ce printemps rendre visite à Monsieur LeRoux.

“Par son âge avancé, il n'est plus capable de pouvoir desservir ses paroissiens, ni même de

dire la messe, manquant par la vue. Il m'a demandé à venir mourir avec moi, ce que je n'ai pas voulu lui refuser, même il y serait venu, s'il eût été capable d'entreprendre la route.

“Je pense qu'il est absolument nécessaire que Sa Grandeur fasse en sorte de leur avoir un autre missionnaire, lequel en desservant tout le peuple le long des côtes jusqu'à la baie des Wines, aurait environ deux cents familles.

“J'ai reçu dernièrement une lettre des messieurs prêtres de Miquelon et Saint-Pierre : l'un est à Anaréchaque (Arichat), l'autre aux îles Madame, placé par M. Jones avec l'approbation du gouvernement. Ils demandent à être approuvés de Sa Grandeur. Je crois qu'il serait plus à propos que celui qui est aux îles Madame serait placé par Votre Grandeur à Memramcook, où est M. LeRoux., attendu qu'il n'y a qu'un très petit nombre de familles où il est fort peu distantes d'Anaréchaque. Le nom du M. prêtre qui est résidant à Anaréchaque est Lejantel, celui des îles Madame M. Allain.

“Je prie Sa Grandeur de vouloir bien m'envoyer les Saintes-Huiles par le porteur de la présente, Alexis Bouchard, ainsi que de vouloir avoir la bonté d'approuver la lettre circulaire que je prends la liberté d'adresser aux Messieurs Curés du Canada”.

Cette lettre-circulaire de M. Bourg est, sans doute, un appel à la charité pour venir en aide à son église.

Mgr Hubert se concerta avec le P. Jones pour donner un remplaçant à M. LeRoux, et comprenant que ce dernier

avait besoin de se retirer et de prendre un repos devenu nécessaire, il lui écrivit de se rendre chez M. Bourg, en attendant qu'il pût prendre la route de Québec. "Je me flatte, lui disait-il, que vos confrères du Canada concourront avec moi pour vous procurer à l'Hôpital général de cette ville une place où vous pourrez vivre et mourir en paix, sans manquer d'aucun des secours que peut attendre un vieillard de votre mérite." Hélas! le bon M. LeRoux mourut avant de pouvoir même se mettre en route vers cet asile de paix et de bonheur que lui faisait entrevoir son évêque. Ses paroissiens le pleurèrent comme un véritable père, et l'Acadie conservera longtemps le souvenir de ses vertus.

M. Bourg avait établi sa famille à Carleton. Nous avons vu au chapitre VI de cette histoire qu'elle était venue de France en 1774, et qu'à cette occasion, M. Bourg avait assisté comme parrain au supplément des cérémonies de l'Eglise qui manquaient au baptême d'une petite-fille de sa belle-mère, Brigitte Martin. M. Bourg n'avait qu'un frère, Charles. Celui-ci épousa, à Carleton, le 1er juin, Théodiste Savoye, et fit souche. C'est de lui que descendent tous les Bourg ou Bourque de Carleton. M. Bourg avait aussi quatre sœurs

dont deux se marièrent à Carleton: Victoire, mariée à Michel-Vincent Arsenault; Marie-Lucie, mariée à Isaïe Bernard. Des deux autres, Marie-Madeleine est seule connue; elle resta vieille fille. Michel Bourg, père, mourut à Carleton, vraisemblablement en 1778. Quant à sa seconde femme, Brigitte, veuve de Séraphin Brault, elle quitta, croyons-nous, Carleton, lors de son second veuvage, et s'en fut demeurer chez son fils l'abbé Jean Brault, à Saint-Jacques l'Achigan, dont ce dernier était curé, et y mourut, à l'âge de 64 ans, en 1779.

CHAPITRE XIV

NOUVELLES DIFFICULTÉS A CARLETON.—
MALADIE DE M. BOURG.—GUÉRISON.—
SON DÉPART DE LA BAIE DES CHALEURS.
—IL EST NOMMÉ CURE DE SAINT-LAU-
RENT.—SA MORT.—REVANCHE DE L'HIS-
TOIRE.

M. Bourg avait jeté à pleines mains le grain de la bonne semence, et Dieu lui avait accordé le rare bonheur de constater le commencement d'une moisson qui s'annonçait pleine d'espérances. Le grain de sénevé avait germé et il était devenu un grand arbre portant des fleurs et promettant des fruits en abondance. Dieu avait donc béni les travaux du saint missionnaire. Aimé et estimé de tout le monde, de ceux-là même qui étaient étrangers à sa foi, il se sentait content et heureux à ce poste que lui avait confié son évêque et que la Providence avait marqué pour lui avec tant d'amour et de miséricordieuse bonté. Que lui fallait-il de plus ? L'épreuve la plus pénible au cœur d'un père et d'un bienfaiteur, celle de l'ingratitude de la part de ses enfants, de ceux pour qui il avait

dépensé tous les trésors de son dévouement, toute son énergie, tout son cœur, sa vie.

Comment et pourquoi ces gens de Carleton, si pieux, si soumis, qui aimaient sincèrement leur curé, se tournèrent-ils tout d'un coup contre lui ? Il est difficile d'en saisir la véritable cause. Sans doute, les vexations auxquelles M. Bourg fut en butte ne pouvaient venir que de la part d'un petit nombre d'esprits brouillons, tapageurs, critiqueurs, toujours prêts à semer la discorde à propos de rien, ce qui semble bien être le cas ici. De quoi s'agissait-il après tout ? D'une mesquine question de bancs d'église. A peine l'église de Carleton est-elle terminée, que quelques paroissiens veulent y placer des bancs à l'encontre du sentiment du curé. Les meneurs s'agitent et gagnent l'opinion de la foule; *pères* et *mères* de l'église finissent par imposer leur volonté au pasteur qui plie et cède. Mais nos gens ne se contentent pas de cette première victoire. Les bancs une fois posés, il s'agit de la location. Les mêmes meneurs veulent que tous les bancs soient loués au même prix pour chaque famille et tirés au sort, "comme la chose se pratiquait, disaient-ils, en Acadie", (Nouvelle-Écosse). Or, c'était aller contre les règlements dio-

césains alors en vigueur qui voulaient que chaque famille achetât son banc à la criée. Cette fois, le curé tint bon et ne voulut consentir à un compromis quelconque. Le mécontentement est alors à son comble. Sans en donner avis au curé, les paroissiens nomment eux-mêmes des marguilliers et les voilà maîtres de l'église. Cela ne leur suffit pas: ils veulent aussi gouverner le presbytère. M. Bourg a chez lui comme ménagère une vieille fille d'une quarantaine d'années, qui est sa parente, contre la présence de laquelle des plaintes avaient déjà été portées auprès de l'évêque. Après les explications de M. Bourg, Sa Grandeur avait rejeté les plaintes. Plus rigides que l'évêque et que les lois ecclésiastiques, les paroissiens de Carleton contestent au curé le droit de garder chez lui une fille comme ménagère: "Les autres curés d'Acadie, disent-ils, n'en ont pas. C'est un petit garçon qui prend charge de la maison et soin de la cuisine". Profitant d'une maladie qui le cloue au lit, ils enlèvent au curé sa ménagère et lui font faire la traversée de la baie, sur la glace, jusqu'au côté sud où ils lui signifient leur volonté expresse de ne plus la revoir au presbytère. Ce procédé barbare n'est que le fait de quelques esprits malintentionnés, il faut

l'avouer, mais il n'en afflige pas moins le cœur sensible du pauvre missionnaire qui, pendant un quart de siècle, s'est dévoué pour eux. C'est la montée du calvaire au soir de son apostolat.

Il faut ajouter que les travaux de son pénible ministère avaient fortement ébranlé sa santé, et le contre-coup s'en était fait sentir sur ses facultés intellectuelles. "Depuis deux ans, écrivait-il à son évêque, le 20 mars 1795, j'ai commencé à ressentir de temps à autre, particulièrement l'hiver, beaucoup d'indispositions par les fatigues incroyables que j'ai essuyées sur mer et sur terre, depuis vingt-deux ans". Pendant l'hiver de 1794, il avait souffert d'une forte fièvre qui dégénéra en un violent mal de tête qui ébranla pendant quelque temps sa raison. Il en informe son évêque, et avec quelle humilité il lui raconte en détails cette pénible épreuve, jusqu'aux paroles déplacées elles-mêmes qu'il aurait, dit-il, proférées à l'étonnement, sinon au scandale des faibles, dans ces intervalles où sa raison était obscurcie. Il se réjouit enfin de son rétablissement, et remercie avec une grande effusion de cœur le Dieu qui, après lui avoir momentanément enlevé la raison, la lui a de nouveau rendue. "Le dimanche de la Passion,

ajoutait-il, étant convalescent, quoiqu'encore faible, je chantai les vêpres, et à la fin, j'adressai à peu près en ces termes ces peu de mots à mes paroissiens : Mes chers frères, je vous remercie infiniment des bons soins que vous avez pris de ma personne dans le cours de cette maladie dangereuse que je viens d'essuyer, ainsi que des vœux et des prières que vous avez adressés au Seigneur pour le rétablissement de ma santé. Je veux, mes chers frères, que toutes les mauvaises paroles que je puis avoir dites dans l'excès de la fièvre qui m'a ôté pendant plusieurs jours totalement la raison soient mises en un éternel oubli... Ensuite, le *Te Deum* chanté en actions de grâces... Je ne pouvais m'empêcher de verser, de temps à autre, des larmes de joie pour le subit et prompt rétablissement de ma santé que le Seigneur daignait m'accorder. Tout le peuple paraissait aussi prendre part à ma joie, même plusieurs en étaient si touchés qu'ils en versaient des larmes..."

Cette scène touchante ébranla la multitude, mais ne convertit pas, hélas ! les fauteurs de discordes, qui n'en continuèrent pas moins, dans la suite, leurs sourdes menées. C'en était trop. Aussi, tout en racontant à son évêque les peines et les

amertumes dont son cœur était meurtri, M. Bourg ne laissait pas que de lui manifester son désir de changer de poste. "En cela, comme en toute chose, Monseigneur, je serai toujours soumis à la volonté de Sa Grandeur." C'est bien l'âme du pieux missionnaire qui se révèle dans ce peu de mots, et l'on ne saurait trop ce qu'il faut le plus admirer en lui, de son humilité ou de son obéissance.

L'évêque comprit qu'un changement s'imposait. Un autre climat pourrait peut-être refaire une santé si précieuse pour le bien des âmes. A cette fin, et pour récompenser aussi l'intrépide missionnaire qui s'était dépensé avec tant de zèle dans toute l'Acadie, Mgr Hubert nomma M. Bourg curé de l'importante paroisse de Saint-Laurent, près de Montréal. Nous ne connaissons pas la date de cette nomination, au moins d'une façon précise, mais elle eut lieu dans la seconde moitié de l'année 1795. Au moment de son départ pour la visite pastorale, Mgr Hubert écrit au supérieur du séminaire de Montréal, le 18 juillet 1795: "Je place à la baie des Chaleurs Messieurs Castenet et Desjardins le jeune, et je me propose de ramener avec moi M. Bourg qui demande un emploi moins fatigant". Dans une autre lettre adressée à

Son Excellence Thomas Carleton, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, le 19 septembre de la même année, après avoir annoncé son arrivée à la baie des Chaleurs, il ajoute: "J'en ai retiré M. Bourg qui, depuis vingt-deux ans, y a exercé les fonctions de missionnaire".

Le premier acte signé par M. Bourg dans les registres de Saint-Laurent est du 9 octobre 1795.

Enfin, le 28 janvier 1796, Mgr Hubert lui écrit pour lui offrir les services d'un vicaire, M. Orfeci.

D'après ces quelques données, nous pouvons conclure que M. Bourg dut quitter Carleton de bonne heure à l'automne de 1795. Nous ne possédons pas non plus les détails de son départ, mais il est permis de croire qu'il y eut des larmes versées de part et d'autre: de la part des paroissiens qui, au fond, aimaient et vénéraient leur curé; de la part de M. Bourg qui ne put laisser, sans un vrai déchirement de cœur, ce coin de terre où il avait dépensé ses plus belles années, et surtout où il avait souffert, car la souffrance possède une vertu d'attachement que les plus grandes consolations n'ont pas. La Baie, sa chère Baie! Mais ne lui rappelle-t-elle pas tout un monde de souvenirs? Ne lui dit-elle pas

les joies du retour au pays de ses pères après les douleurs de l'exil ? N'est-ce pas là qu'il a connu le bonheur de se dépenser au service des âmes rachetées par le sang d'un Dieu ? Sa chère Baie ! Ses yeux, qui ont tant de fois regardé ses vagues, conserveront précieusement son image ; ses oreilles, habituées aux notes plaintives de ses rivages, garderont l'écho de leur douce harmonie ; et son cœur emportera le souvenir de toutes ces choses jusqu'à la mort. Et cette mort ne tardera guère. M. Bourg avait aimé de toute son âme ses missions d'Acadie et surtout ses paroissiens au nombre desquels se trouvaient ceux qui lui étaient unis par les liens du sang et ceux du martyre. Cet amour était trop fort. Aussi, le vieux missionnaire ne fit que languir à Saint-Laurent. Pendant les deux années qui vont suivre, sa santé, brisée, épuisée par les épreuves et les travaux d'un pénible apostolat, ne tient plus qu'à un fil. Sa fin fut douce et paisible comme celle d'un beau jour. Il s'endormit pieusement dans le Seigneur, le 20 août 1797, assisté jusqu'à ses derniers moments par M. Rioux, Grand-Vicaire de Montréal, et muni des dernières consolations de notre sainte religion. Il était âgé de cinquante-

trois ans, et était dans la vingt-cinquième année de son sacerdoce.

Le premier prêtre acadien à la peine dans le vaste territoire de ses pères, il était aussi le premier appelé à la récompense de l'ouvrier fidèle.

Sa carrière, relativement courte aux yeux des hommes, n'est pas moins longue et précieuse aux yeux de Dieu. Une mission lui était échue : la reconstruction de son peuple, le relèvement de sa race. Cette mission, il l'a remplie aussi parfaitement que possible ; pour elle il a vécu, pour elle il est mort. Il fut l'ange consolateur qui relève les courages abattus, le samaritain charitable qui panse les plaies, le saint prêtre qui fit descendre dans les cœurs endoloris des proscrits, sinon l'oubli, du moins la résignation.

Le lendemain de sa mort eurent lieu ses funérailles auxquelles assistèrent un grand nombre de ses confrères dans le sacerdoce et une foule immense venue rendre les derniers devoirs et les suprêmes hommages au fidèle serviteur de Dieu, à l'intrépide apôtre de la baie des Chaleurs. Ses restes mortels furent déposés avec respect dans le caveau de l'église paroissiale de Saint-Laurent où ils sont entourés depuis de la vénération des fidèles.

“Parmi tous les missionnaires qui, avant 1900, ont consacré leur vie au salut des Acadiens, écrit le P. Dagneau, l'abbé Bourg mérite une place à part, par son intelligence, le dévouement, l'abnégation qu'il apporta dans ce difficile ministère”. (1)

“Sa mémoire a traversé les âges, dit M. l'abbé E. P. Chouinard. Elle demeure vivace parmi les populations de la baie des Chaleurs qui se la transmettent de génération en génération comme une de leurs plus chères traditions”. (2)

(1) Les Français au sud de la Nouvelle-Ecosse, p. 48.

(2) Histoire de Carleton, p. 48.

EPILOGUE

Un peu plus d'un siècle s'est écoulé depuis le jour où ce premier prêtre acadien est allé recevoir la récompense de ses travaux et de ses vertus. Du haut du ciel, l'âme de M. Bourg a dû se réjouir des heureux résultats de son apostolat au milieu des déportés de 1755; elle a dû applaudir à l'ascension graduelle de sa race dans l'église et dans la société civile. Aujourd'hui, les descendants des proscrits de Beaubassin, de Grandpré et de l'Île Saint-Jean ont pris peu à peu possession des foyers d'où leurs ancêtres avaient été ignominieusement bannis. Ils forment la moitié de la population catholique des Provinces maritimes et possèdent des essaims forts et vigoureux dans la province de Québec et aux États-Unis. Des prêtres nombreux sont sortis de leurs rangs qui, animés du même esprit que leur premier devancier, continuent avec le même dévouement son œuvre au milieu du peuple martyr. Dans la société, toute une pléiade d'hommes distingués ne font pas moins d'honneur à l'Acadie dans la Législature, au Sénat, au

barreau, dans toutes les professions libérales et dans toutes les branches de l'activité humaine.

“Lorsque les bannis de 1755, dit Mgr Pâquet, furent livrés aux caprices de la mer pour être jetés et dispersés sur tous les rivages, il y en eut qui, s'armant d'un reste d'énergie, parvinrent à se rendre maîtres des vaisseaux sur lesquels on les avait parqués, et à ramener ces navires vers des ports français. N'est-ce pas là l'image, le signe précurseur de ce que nous voyons aujourd'hui dans les sphères sociales de l'Acadie, où les premiers habitants si injustement dépossédés, ont pu ressaisir une partie de leur influence, et où plusieurs d'entre eux prennent une part de plus en plus grande dans la direction du vaisseau de leur pays ?

“La Providence se joue des calculs des hommes ; et elle marque souvent son action par d'éclatants retours de justice. Elle venge, dans l'existence bénie de leurs fils, l'honneur et la fortune outragés des ancêtres.” (1)

Que Dieu soit béni et remercié ! Que la Vierge Immaculée, la glorieuse Patronne de l'Acadie continue à nous protéger !

(1) *Mélanges canadiens*, p. 136.

Étoile de la mer, elle est encore particulièrement l'Étoile des nations de l'Acadie qu'elle illumine, qu'elle dirige et qu'elle sauvera.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
I.—Le village de Grand-Pré.—La famille Bourg.— Naissance de Joseph-Mathurin Bourg, à la Rivière-aux-Canards.—Première disper- sion.—A l'Île Saint-Jean.—L'exil.—Les pri- sons d'Angleterre.....	15
II.—La délivrance.—En France.—L'abbé Le Lou- tre.—La famille Bourg à Saint-Suliac et à Saint-Servan.....	30
III.—Au Petit Séminaire de Saint-Meen, et au Sé- minaire du Saint-Esprit.—Tonsure et Ordres Mineurs.—Retour au pays.—Les Ordres Sacrés	38
IV.—Mgr Briand et les Acadiens.—L'abbé Bourg nommé missionnaire de l'Acadie.—Mission- naires et état des missions avant son arrivée.	47
V.—Les pionniers de la rive nord de la Baie-des- Chaleurs.—Le village indien de Ristigou- che.—La Petite-Rochelle.—Dernier épisode de la conquête.—Nouvelle déportation.....	61
VI.—Première tournée apostolique.—Vicaire-Gé- néral pour l'Acadie.—A la Rivière-Saint- Jean.—Mercure l'Acadien.—Débuts du Ma- dawaska.—Héroïsme du missionnaire.....	68
VII.—A la Baie-Sainte-Marie: première église.— Pieuses coutumes des populations privées de prêtres	84
VIII.—La guerre folle.—M. Bourg pacificateur.— Services récompensés.....	95
IX.—Nouveaux voyages à la Baie-Sainte-Marie.— A Halifax: acte d'émancipation; fondation de l'église; M. Bourg y est nommé curé.— Contretemps.—Retour à la Baie-des-Cha- leurs: périlleuse traversée et maladie.....	103

X.—Un malentendu.—Le Père Jones à Halifax.— M. Bourg lui cède la place.—L'abbé Antoine Girouard.—L'Église d'Acadie en 1787....	114
XI.—Joies et espérances.—Nouvelle église: obsta- cles; coups d'état.—Plan vers l'agriculture...	129
XII.—Les indiens; projets d'écoles.—Guerre aux abus.—Départ de M. Girouard.—Non recuso laborem	140
XIII.—A Bonaventure: titres de propriétés; Incen- die.—Tournée générale.—M. Leroux.—La fa- mille Bourg à Carleton.....	149
XIV.—Nouvelles difficultés.—Maladie et guéri- son.—Départ de la Baie-des-Chaleurs.—A Saint-Laurent.—Sa mort.—Revanche de l'his- toire	161
ÉPILOGUE	170
